



Second Session  
Fortieth Parliament, 2009

Deuxième session de la  
quarantième législature, 2009

## SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# National Finance

*Chair:*  
The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, March 31, 2009  
Wednesday, April 1, 2009

### Issue No. 5

#### Fifth and sixth meetings on:

The 2009-2010 Estimates

#### Second and third meetings on:

Elements contained in Bill C-10,  
the Budget Implementation Act, 2009

WITNESSES:  
(See back cover)

## SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Finances nationales

*Président :*  
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 31 mars 2009  
Le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009

### Fascicule n° 5

#### Cinquième et sixième réunions concernant :

Le Budget des dépenses 2009-2010

#### Deuxième et troisième réunions concernant :

Des éléments du projet de loi C-10,  
Loi d'exécution du budget de 2009

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*  
and

The Honourable Senators:

Callbeck  
Chaput  
\* Cowan  
(or Tardif)  
De Bané, P.C.  
Di Nino  
Eggleton, P.C.  
  
\*Ex officio members

(Quorum 4)

\* LeBreton, P.C.  
(or Comeau)  
Mitchell  
Nancy Ruth  
Neufeld  
Ringuette  
Rivard

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
FINANCES NATIONALES

*Président* : L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président* : L'honorable Irving Gerstein  
et

Les honorables sénateurs :

Callbeck  
Chaput  
\* Cowan  
(ou Tardif)  
De Bané, C.P.  
Di Nino  
Eggleton, C.P.  
  
\*Membres d'office

(Quorum 4)

\* LeBreton, C.P.  
(ou Comeau)  
Mitchell  
Nancy Ruth  
Neufeld  
Ringuette  
Rivard

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, March 31, 2009  
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette and Rivard (11).

*In attendance:* Guy Beaumier and Jean-François Nadeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 12, 2009, the committee began its examination of the following elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with employment insurance and, concurrently continued, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference for elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, see proceedings of the committee, Issue No. 4.)(For complete text of the order of reference for the Main Estimates, see proceedings of the committee, Issue No. 2.)*

**WITNESSES:**

*Department of Finance Canada:*

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Rainer Nowak, Senior Chief, General Operations and Border Issues, Tax Policy Branch;

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade and Finance;

Jane Pearse, Director, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch;

Cliff Lee-Sing, Chief, Reserves and Risk Management Section, Financial Sector Policy Branch;

Sandra Dunn, Chief, Financial Sector Stability, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch;

Lise Carrière, Chief, International Finance, International Trade and Finance;

Erin O'Brien, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Policy Analysis and Coordination, Economic Development and#38; Corporate Finance.

The chair made a statement.

**PROCÈS VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 31 mars 2009  
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette et Rivard (11).

*Également présents :* Guy Beaumier et Jean-François Nadeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2009, le comité entreprend l'examen des éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009 : parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi et, en même temps, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mars 2009, poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi pour les éléments du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009, figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.)(Le texte intégral de l'ordre de renvoi pour le Budget principal des dépenses figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Ministère des Finances Canada :*

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Rainer Nowak, chef principal, Opérations générales et questions frontalières, Direction de la politique de l'impôt;

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politique tarifaire, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux;

Jane Pearse, directrice, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier;

Cliff Lee-Sing, chef, Section de la gestion des réserves et des risques, Direction de la politique du secteur financier;

Sandra Dunn, chef, Stabilité du secteur financier, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Lise Carrière, chef, Finances internationales, Finances et échanges internationaux;

Erin O'Brien, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Analyse des politiques de la coordination, Développement économique et finances intégrées.

Le président fait une déclaration.

Messrs. Lalonde, Nowak and Halley each made a statement and together answered questions.

At 10:33 a.m., the committee suspended.

At 10:34 a.m., the committee resumed.

Ms. Pearse, Mr. Lee-Sing and Misses Dunn, Carrière and O'Brien each made a statement and, together, answered questions.

At 11:35 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

---

OTTAWA, Wednesday, April 1, 2009

(12)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:33 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Day, De Bané, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette and Rivard (12).

*In attendance:* Guy Beaumier and Jean-François Nadeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 12, 2009, the committee continued its examination of the following elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with employment insurance and, concurrently continued, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference for elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*) (*For complete text of the order of reference for the Main Estimates, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

*WITNESSES:*

*Canadian Institute of Actuaries:*

Michel Bédard, Member, Task Force on Financing of Employment Insurance.

*United Steelworkers — USW:*

Erin Weir, Economist.

*Teamsters Canada:*

Phil Benson, Lobbyist.

The chair made a statement.

MM. Lalonde, Nowak et Halley font chacun une déclaration préliminaire et répondent ensemble aux questions.

À 10 h 33, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 34, le comité reprend ses travaux.

Mme Pearse, M. Lee-Sing ainsi que Mmes Dunn, Carrière et O'Brien font chacun une déclaration préliminaire et répondent ensemble aux questions.

À 11 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

---

OTTAWA, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009

(12)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 33, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Day, De Bané, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette et Rivard (12).

*Également présents :* Guy Beaumier et Jean-François Nadeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2009, le comité entreprend l'examen des éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009 : parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi et, en même temps, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mars 2009, poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi pour les éléments du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009, figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*) (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi pour le Budget principal des dépenses figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Institut canadien des actuaires :*

Michel Bédard, membre, Groupe de travail sur le financement de l'assurance-emploi.

*USW — Métallurgistes unis d'Amérique :*

Erin Weir, économiste.

*Teamsters Canada :*

Phil Benson, lobbyiste.

Le président fait une déclaration.

Messrs. Bédard, Weir and Benson each made an opening statement and, together, answered questions.

At 8:58 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

MM. Bédard, Weir et Benson font chacun une déclaration préliminaire et répondent ensemble aux questions.

À 20 h 58, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, March 31, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to examine the following elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with Employment Insurance (topic: Employment Insurance); and to examine the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2010.

**Senator Joseph A. Day (Chair)** in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good Tuesday morning. This is the last day of March 2009.

[*Translation*]

This morning, we will be continuing our study of the Budget Implementation Act, formerly Bill C-10. At the same time, we are studying the Estimates for 2009-2010.

[*English*]

Our focus this morning is on a number of parts of what was known as Bill C-10, which have thus far we have not addressed in our hearings. Specifically, our focus is on Parts 1 to 3, Divisions 1 and 6 of Part 5, Part 6 and Part 8. We have many resource government officials here to help us. As we have in the past, we will call upon different departmental officials with respect to different portions of the bill to help explain to us just what is in that portion of the bill.

Honourable senators will know that the government, the Prime Minister and his cabinet, is asking for parliamentary approval of both the House of Commons and the Senate to spend certain sums of money. That request is being made through two avenues: One is the supply cycle and supply bills and the other is through Bill C-10, which is sometimes referred to as the Budget Implementation Act.

We will ask our witnesses and the government officials to explain to us if the provision in Bill C-10 — which is our primary focus today — appears in the budget for 2009 or whether it has its genesis somewhere else. We are trying to understand the provision. There may be some questions after the witnesses have finished, but we are being asked to vote on these matters, and we would like to understand as clearly as possible what the terms are that appear in the bill.

I will introduce our first group of officials. Mr. Gérard Lalonde is back with us again. Welcome back, Mr. Lalonde. Mr. Lalonde is the Director, Tax Legislation Division of the Department of Finance Canada. He will help us with the first part of the bill. Then we will move to some questions, if there are any; it may be that you will explain this so clearly that there are not

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 31 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd’hui à 9 h 30 afin d'examiner les éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009 : parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi (sujet : assurance-emploi); et pour examiner le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

**Le sénateur Joseph A. Day (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bon mardi matin. C'est le dernier jour de mars 2009.

[*Français*]

Ce matin, nous continuerons notre étude de la Loi d'exécution du Budget de 2009, qui a été le projet de loi C-10. En même temps, nous étudions le Budget des dépenses 2009-2010.

[*Traduction*]

Nous devons examiner ce matin plusieurs parties de ce que l'on appelle le projet de loi C-10, que nous n'avons pas encore examinées au cours de nos séances. Nous nous intéresserons principalement aux parties 1 à 3, aux sections 1 à 6 de la partie 5, ainsi qu'aux parties 6 et 8. De nombreux fonctionnaires sont présents aujourd'hui pour nous aider. Comme par le passé, nous ferons appel à différentes personnes selon la partie du projet de loi que nous examinons pour qu'elles nous en expliquent la teneur.

Les honorables sénateurs sauront que le gouvernement, le premier ministre et son cabinet veulent que la Chambre des communes et le Sénat autorisent certaines dépenses. Pour ce faire, il y a deux avenues : on peut procéder par l'entremise du cycle budgétaire et des projets de loi de crédits, ainsi que par le projet de loi C-10, que l'on appelle aussi parfois la Loi d'exécution du budget.

Nous demanderons aux témoins et aux fonctionnaires de nous expliquer si les dispositions du projet de loi C-10 — l'objet de notre étude d'aujourd'hui — figurent dans le budget de 2009 ou tirent leur origine d'ailleurs. Nous essayons de comprendre ces dispositions. Il sera possible de poser des questions une fois que les témoins auront terminé, mais on nous a demandé de mettre ces questions aux voix et nous voudrions comprendre le mieux possible les modalités qui figurent dans le projet de loi.

Je vais vous présenter notre premier groupe de fonctionnaires. M. Gérard Lalonde est de retour devant nous. Bienvenue de nouveau, monsieur Lalonde. M. Lalonde est directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt au ministère des Finances Canada. Il nous aidera à comprendre la première partie du projet de loi. Nous lui poserons ensuite

any questions, Mr. Lalonde. However, if there are some, we will try to deal with your section first and then move on from there.

Let us start with Part 1, Amendments In Respect of Income Tax.

**Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:** Thank you very much for having me back. It is always a pleasure to speak before this committee.

Honourable senators, I am here to talk about Part 1 of the bill, which is the income tax measures; it is the amendments to the Income Tax Act to implement measures included in the 2009 federal budget. I will also talk about a number of other measures previously announced by the government and referred to in the Budget 2009. Some of these measures will be measures first announced in the 2009 budget and other measures will be ones that were announced previously but that have been given renewed authority by the budget documents.

Before this bill was tabled, I did a parliamentary briefing for parliamentarians on Part 1 and my colleagues did the same thing for Parts 2 and 3. I believe some of the senators were there. Therefore, you will know that I could easily speak for enough time to take up all of the time allotted to me and leave no time for questions.

Instead, I propose to cut it short in terms of what Part 1 has in it and leave some time for questions. The short answer is that all of the measures, except for the Working Income Tax Benefit for which the government is engaged in federal-provincial consultations, the First-Time Home Buyers' Tax Credit and the Home Renovation Tax Credit, are in this bill; so all of the income tax measures, except for those three, you will find in this bill.

You will also find a number of other measures dealing with things such as functional currency reporting for multinational corporations; rules allowing SIFTs, which are essentially income tax trusts to convert into corporations — or convert back into corporations, as many started as corporations and transmogrified into trusts and are now changing back — rules to facilitate the conversion of those entities into corporations; as well as a whole laundry list of previously-announced measures.

I can go into more detail, but if that is enough of an introduction to move into the questions you would like to pose, I would suggest doing so.

**The Chair:** Thank you. Are there any portions of Part 1 that are larger in terms of the revenue that will be required in order to achieve the initiative than others; are there two or three, for example, that really jump out as being major items?

quelques questions, s'il y en a; il se peut que vos explications soient si limpides qu'il n'y en ait pas, monsieur Lalonde. Cependant, s'il y en a, nous essaierons de comprendre votre partie en premier, puis de poursuivre avec le reste de notre étude.

Commençons donc par la partie 1, Modifications relatives à l'impôt sur le revenu.

**Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada :** Je vous remercie beaucoup de m'avoir convoqué de nouveau. C'est toujours un plaisir de parler devant le comité.

Honorables sénateurs, je suis ici pour parler de la partie 1 du projet de loi, qui comprend des mesures relatives à l'impôt sur le revenu et des modifications à la Loi sur l'impôt sur le revenu permettant la mise en œuvre des mesures du budget fédéral de 2009. Je traiterai également d'un certain nombre d'autres mesures annoncées précédemment par le gouvernement et dont il est question dans le budget de 2009. Certaines ont été annoncées initialement dans le budget de 2009 et d'autres, qui avaient été annoncées avant, ont été réinstaurées dans le budget.

Avant le dépôt du présent projet de loi, j'ai donné aux parlementaires une séance d'information sur la partie 1, et mes collègues ont fait de même pour les parties 2 et 3. Je crois que certains des sénateurs étaient présents. Vous savez donc que je peux aisément parler tout le long de la période qui m'est allouée, de sorte qu'il ne restera plus de temps pour poser des questions.

Je propose plutôt de faire rapidement le tour de la partie 1 et de laisser du temps pour des questions. Pour faire une histoire courte, toutes les mesures, à l'exception des prestations fiscales pour le revenu gagné, qui font l'objet de consultations fédérales-provinciales, le crédit fiscal pour les acheteurs d'une première habitation et le crédit fiscal pour la rénovation domiciliaire, figurent dans ce projet de loi. Vous y trouverez donc toutes les mesures relatives à l'impôt sur le revenu, à l'exception des trois que je viens de mentionner.

Le projet de loi comprend également d'autres mesures concernant des aspects comme la déclaration de l'impôt dans une monnaie fonctionnelle pour les multinationales; les règles autorisant les EIPD, qui sont essentiellement des fiducies de revenu qui se convertissent en sociétés — ou qui en reviennent, puisqu'une bonne partie de ces entités ont commencé en tant que sociétés, se sont converties en fiducies et redeviennent maintenant des sociétés — ce sont donc des règles qui facilitent la conversion de ces entités en sociétés; ainsi que toute la liste des mesures annoncées précédemment.

Je pourrais entrer davantage dans les détails, mais si cette introduction vous permet de poser des questions, je vous suggère de le faire.

**Le président :** Je vous remercie. Y a-t-il, dans la partie 1, des initiatives dont la mise en œuvre exige des fonds plus importants que d'autres? Pourriez-vous nous en nommer deux ou trois, par exemple, qui se démarquent vraiment?

**Mr. Lalonde:** The adjustments to the personal income tax brackets and tax rates are the big items. If you look into the budget documents, you will see that at the beginning of the supplementary information at the back of the documents.

**The Chair:** What are we looking at?

**Mr. Lalonde:** This is the budget document: Canada's Economic Action Plan, Budget 2009. You will see Table A5.1 on page 306 in the English version; it is in the supplement information in Annex 5. Several tables are in there, but the opening table sets out the cost of various measures to the government. You will see that the personal amounts and income tax brackets, in 2009-10, account for \$1.8 billion, and that increases up to \$2.3 billion by 2013-14.

By far, that is the largest combination of measures in the 2009 budget. Other provisions, such as the Home Renovation Tax Credit, HRTC, have a fairly significant cost in 2009-10 — \$2.5 billion for the HRTC. However, it is for one year only, whereas the changes to the personal amounts are ongoing.

**The Chair:** You are referring to the budget document, but we are not being asked to vote on the budget document. We are being asked to vote on Bill C-10, and its provisions are amendments to the Income Tax Act that reflect the wording in the budget; is that correct?

**Mr. Lalonde:** That is correct. Bill C-10 implements the measures that were proposed in the budget; and among those measures, these are the big items. They are also the big items in Part 1 of Bill C-10.

**The Chair:** Yes. In your remarks, if you are able to refer us to Bill C-10 — because this is the law that we are being asked to amend — that would be helpful to us. You can tell us what that is trying to achieve.

**Mr. Lalonde:** Okay.

**The Chair:** Thank you. I will see if we can elicit some of the points that you are making and clarify them.

**Senator Callbeck:** With respect to the Home Renovation Tax Credit, I thought that was for two years.

**Mr. Lalonde:** No. It runs for a one-year period; it starts for renovations as of the day after budget day and continues for one year.

**Senator Callbeck:** The legislation for that will not be coming until the fall, is that right?

**Mr. Lalonde:** The legislation for that would be in a second budget implementation act. As to when that would happen, that is beyond me. As Mr. Menzies indicated the last time he was here, it is above his pay level, so it is certainly above mine.

**M. Lalonde :** Les modifications apportées aux fourchettes d'imposition des particuliers et aux taux d'imposition sont vraiment les points les plus importants. Dans les documents budgétaires, vous les trouverez au début des renseignements supplémentaires à l'arrière des documents.

**Le président :** Qu'est-ce que l'on cherche exactement?

**M. Lalonde :** C'est dans le document intitulé Plan d'action économique du Canada, le budget de 2009. Vous verrez le tableau A5.1, à la page 340 de la version française, dans les renseignements supplémentaires de l'annexe 5. Cette annexe comprend plusieurs tableaux, mais le premier présente le coût des diverses mesures du gouvernement. Vous verrez que les montants personnels et les fourchettes d'imposition du revenu totalisent 1,8 milliard de dollars pour 2009-2010 pour augmenter à 2,3 milliards de dollars en 2013-2014.

C'est de loin l'ensemble de mesures le plus important du budget de 2009. D'autres mesures, comme le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, ou CIRD, s'accompagnent d'un coût substantiel — 2,5 milliards de dollars — en 2009-2010. Ce n'est toutefois que pour un an, alors que la modification des montants personnels est une mesure permanente.

**Le président :** Vous faites référence au document budgétaire, mais ce n'est pas ce sur quoi nous devons nous prononcer. Nous devons mettre aux voix le projet de loi C-10, qui comprend des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu en fonction de ce qui est prévu dans le budget, n'est-ce pas?

**M. Lalonde :** En effet. Le projet de loi C-10 permet la mise en œuvre des mesures proposées dans le budget. Parmi ces mesures, les initiatives importantes sont celles que je viens de nommer. Ce sont aussi les initiatives importantes dans la partie 1 du projet de loi C-10.

**Le président :** Oui. Mais dans vos remarques, vous nous aideriez en faisant référence au projet de loi C-10, puisque c'est la mesure législative que nous devons modifier. Vous pouvez nous dire ce que l'on cherche à accomplir.

**M. Lalonde :** D'accord.

**Le président :** Je vous remercie. Je vais voir si nous pouvons examiner certains des points que vous abordez afin de les éclaircir.

**Le sénateur Callbeck :** En ce qui concerne le crédit fiscal pour la rénovation domiciliaire, je croyais que c'était pour deux ans.

**M. Lalonde :** Non. Cette initiative est prévue pour un an; elle s'applique aux rénovations à partir du lendemain de l'adoption du budget, et ce, pendant un an.

**Le sénateur Callbeck :** Mais la mesure législative portant exécution de cette mesure n'entrera pas en vigueur avant l'automne, n'est-ce pas?

**M. Lalonde :** Il s'agit en fait d'une deuxième loi d'exécution du budget. J'ignore toutefois quand elle sera adoptée. Comme M. Menzie l'a indiqué lors de sa dernière comparution, c'est au-delà de ses compétences; c'est assurément au-delà des miennes aussi.

**Senator Callbeck:** Therefore, it is a short window if it is only for one year.

**Mr. Lalonde:** That is correct. That is part of the stimulus rationale for that measure.

**Senator Callbeck:** I have spoken to some people who would like to take advantage of that, but they do not want to until the legislation gets through and they know it will actually happen.

**Mr. Lalonde:** They certainly are entitled to take that view. The Canada Revenue Agency, CRA, has given details on its website of how the program would work. The government of the day is committed to implement this particular measure. As with most budget measures, however, it is being administered by the Canada Revenue Agency.

Of course, the administration by the CRA does not take too much effort right now, other than putting out some information as to how it would work. This would show up for the first time on income tax returns for the 2009 taxation year, which are not due until April 30, 2010.

**Senator Callbeck:** Has the government given any thought to extending that for another year? Once that gets through, people will have a very short window to take advantage of it.

**Mr. Lalonde:** The theory behind the Home Renovation Tax Credit is to give a quick start to stimulus measures. Part of the stimulus measure is to get people working on, among other things, home renovations. Extending it out over a couple of years would work counter to that policy.

**Senator Callbeck:** How will the tax changes in Bill C-10 affect the different income levels? As we know, income disparity was fairly constant in Canada, but it has been rising a lot since 1995. Between 1995 and 2006, there has been a change of 30 per cent in the difference between the top and bottom 20 per cent. Between the 60 per cent in the middle and the top 20 per cent, there is a difference of 34 per cent. In other words, the incomes of the top 20 per cent of people in Canada have been rising significantly.

What is the combined effect of these tax measures you are bringing in on the various income levels in Canada? No doubt, the department has analyzed this.

**Mr. Lalonde:** Yes. Is the specific question what is the incidence across various levels?

**Senator Callbeck:** Yes. Will the top 20 per cent benefit more than the middle 60 per cent?

**Mr. Lalonde:** I have been asked to connect what I am talking about with the items in Bill C-10. Therefore, I will talk about the changes to the personal income tax brackets and the personal income tax rates in Bill C-10. The tables that reflect those changes

**Le sénateur Callbeck :** Les citoyens ne disposeront donc que d'une courte période pour se prévaloir de cette mesure si ce n'est que pour un an.

**M. Lalonde :** Effectivement. Cela s'inscrit dans l'objectif de stimulation de la mesure.

**Le sénateur Callbeck :** J'ai parlé à quelques personnes qui voudraient bénéficier de ce crédit, mais qui veulent attendre l'adoption de la mesure législative pour être certaines de ce qui va se passer.

**M. Lalonde :** Elles en ont tout à fait le droit. L'Agence du revenu du Canada, l'ARC, donne des détails sur le fonctionnement de ce programme sur son site web. Le gouvernement en place est déterminé à mettre en œuvre cette mesure. Comme c'est le cas pour la plupart des mesures budgétaires, cependant, elle est gérée par l'Agence du revenu du Canada.

Évidemment, l'administration de la mesure par l'ARC se résume pour l'instant à la diffusion d'information sur sa mise œuvre. La mesure ferait sentir son effet lors des remboursements d'impôt de l'exercice 2009, ce qui n'ira pas avant le 30 avril 2010.

**Le sénateur Callbeck :** Le gouvernement a-t-il envisagé de prolonger cette mesure d'une année? Une fois que la loi aura été adoptée, les gens n'auront que peu de temps pour en profiter.

**M. Lalonde :** La théorie sous-jacente au crédit fiscal pour la rénovation domiciliaire est d'avoir un effet de coup de fouet, notamment en incitant les gens à entreprendre des rénovations domiciliaires ou d'autres travaux. La prolongation de la mesure pour quelques années serait contraire à cette politique.

**Le sénateur Callbeck :** Quelle incidence auront les modifications fiscales prévues dans le projet de loi C-10 sur les différents niveaux de revenu? Comme nous le savons, les disparités entre les revenus sont assez constantes au Canada, mais on a noté une augmentation substantielle depuis 1995. Entre 1985 et 2006, la différence entre les revenus des citoyens à faibles revenus et les citoyens à revenus élevés, qui constituent chacun 20 p. 100 de l'ensemble de la population, a augmenté de 30 p. 100. Entre les 60 p. 100 de la population qui gagnent des revenus moyens et les 20 p. 100 qui gagnent des revenus élevés, il existe une différence de 34 p. 100. Autrement dit, les 20 p. 100 qui gagnent des revenus élevés ont vu leurs revenus augmenter de façon considérable au Canada.

Quel est l'effet combiné des mesures fiscales que vous proposez sur les différents niveaux de revenu au Canada? Le ministère a certainement analysé la question.

**M. Lalonde :** Oui. Voulez-vous savoir ce qu'il en est pour les divers niveaux de revenu?

**Le sénateur Callbeck :** Oui. Est-ce que les 20 p. 100 de citoyens à revenus élevés profiteront davantage de la mesure que les 60 p. 100 à revenus moyens?

**M. Lalonde :** On m'a demandé de faire le lien entre mes propos et les différents articles du projet de loi C-10. Je parlerai donc des modifications apportées aux fourchettes d'imposition du revenu et aux taux de revenu personnel figurant dans ce projet de loi. Les

are in the budget document. They are in the same part, shortly after the table that I spoke about earlier. They talk about personal income tax savings for typical individuals and families in 2009. They have tables set out for families, individuals, one-earner couples with children, et cetera — there is a whole list of them.

Generally speaking, at the very low end of the scale, below \$10,000 of income, not much change occurs because the basic personal amount already renders those people non-taxable. It was \$9,600 before the budget, and it is \$10,320 now. If you were non-taxable before, you will stay non-taxable now.

For families with children, that can change a little bit because you get increases in the Child Tax Credit. As you go up into the lower and middle ranges, the measures in the budget that do have impact are the increase in the basic personal amount, which affects everyone. However, for low-income people, it will wipe out their taxes completely up to \$10,320.

As you move into the middle-income ranges, the increases in the ranges of the two lowest tax brackets affects them. Again, to the extent you go through that tax bracket, you will get the same benefit as anyone else. If you continue into the next tax bracket, if it has been increased, you will get the benefit there as well.

As you go into the top tax bracket, which is 29 per cent, it was not changed. The measures in this budget all impact levels of income below that at which the top tax bracket kicks in, which is somewhere around \$124,000.

**Senator Callbeck:** That is not talking about all the measures.

**Mr. Lalonde:** That is talking about the big-ticket items. Other measures in the budget reduce the tax burden on seniors and on families with children. In terms of an overall figure, if you are not a senior, then the overall figure does not mean anything to you. As well, if you are not a family with children, the overall figure does not mean anything to you. What means something to you is the impact on families and individuals with your profile.

**Senator Callbeck:** I am talking about the combined effect of the various initiatives. Has the government analyzed that? If so, is that available to the committee?

**Mr. Lalonde:** The government would have estimated the cost of each of these measures, but I am not sure if I can understand the combined effect. Are you speaking of total personal income tax reductions across the board?

**Senator Callbeck:** I am trying to figure out whether this budget, with all the tax initiatives, will be more beneficial for that top 20 per cent of people than the 60 per cent that are in the middle.

tableaux portant sur ces modifications se trouvent dans le document budgétaire, dans la même partie, un peu après le tableau 1 dont j'ai parlé plus tôt. Il y est question de l'allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des familles types en 2009. Il y a des tableaux pour les familles, les particuliers, les couples à revenu unique avec enfants, et cetera — il y en a toute une liste.

De façon générale, tout au bas de l'échelle, pour les revenus inférieurs à 10 000 \$, la situation ne change pas beaucoup parce que le montant personnel de base fait que ces gens ne paient pas d'impôt. Ce montant, qui était de 9 600 \$ avant le budget, est maintenant de 10 320 \$. Ainsi, ceux qui étaient non contribuables auparavant le sont toujours.

Pour ce qui est des familles ayant des enfants, la situation change un peu en raison de l'augmentation du crédit fiscal pour enfants. Dans les tranches de revenus inférieurs et moyens, l'augmentation du montant personnel de base a une incidence, car elle touche l'ensemble de la population. Cependant, les personnes à faibles revenus ne seront pas imposées jusqu'à concurrence de 10 320 \$.

Dans les tranches de revenus moyens, les augmentations prévues dans les deux fourchettes les moins élevées ont une incidence sur les contribuables concernés. Ici encore, si on reste dans la même fourchette, les avantages seront les mêmes pour tous. Si on passe à la fourchette supérieure, s'il y a eu une augmentation, les personnes en bénéficieront également.

Dans la fourchette d'imposition supérieure, qui s'établit à 29 p. 100, rien n'a changé. Les mesures du budget auront toutes une incidence sur les niveaux de revenu se situant en dessous du seuil d'imposition supérieur, fixé à environ à 124 000 \$.

**Le sénateur Callbeck :** Nous ne parlons pas de toutes les mesures.

**M. Lalonde :** Il s'agit des mesures importantes. Le budget en contient d'autres qui allègent le fardeau fiscal pour les aînés et les familles avec enfants. Mais pour ce qui est du chiffre global, si vous n'êtes pas un aîné ou ne faites pas partie d'une famille avec enfants, cela ne vous touche pas. Ce qui importe pour vous, c'est l'effet des mesures sur les familles et les particuliers ayant votre profil.

**Le sénateur Callbeck :** Je parle de l'effet combiné des diverses initiatives. Est-ce que le gouvernement l'a analysé? Si c'est le cas, le comité peut-il voir les documents?

**M. Lalonde :** Le gouvernement doit avoir évalué le coût de chacune de ces mesures, mais je ne suis pas certain de pouvoir appréhender l'effet d'ensemble. Est-ce que vous faites référence à l'allégement fiscal total pour toutes les fourchettes d'imposition des particuliers?

**Le sénateur Callbeck :** Ce que j'essaie de comprendre, c'est si ce budget, avec toutes les initiatives fiscales qu'il comprend, profitera davantage aux mieux nantis — qui représentent 20 p. 100 de la population — qu'aux citoyens à revenus moyens — qui en représentent 60 p. 100.

**Mr. Lalonde:** It cannot be, if you look at what the changes are. There are no changes to the top tax bracket. All the changes are made to the bottom and the middle tax brackets and the basic personal amount. All of those changes would have affected the people in those ranges.

**Senator Callbeck:** I am trying to get at the total picture.

I was also wondering about the stimulus effect. A chart on page 240 of Canada's Economic Action Plan illustrates how dollars spent in the stimulus will boost the GDP. I believe you said that by the end of 2010 it should be increased by 2.5 per cent and that we will add 265,000 jobs. When you look at the different expenditures and tax multipliers, certainly the one that gets the highest is the measures for low-income households.

Does the government have figures that analyze all the proposals and their effects on these stimuli? For example, to increase the withdrawal limit to \$25,000 rather than \$20,000 from the Home Buyers' Plan, what is the stimulus effect of that proposal as compared to putting that money into social housing?

**Mr. Lalonde:** I do not know the answer to that offhand. I am a tax lawyer, not an economist. I pretend I am an economist from time to time, but I am not. I would point out that the measures for low-income households would also include the measures for social housing, non-tax measures. It is a mixed bag here in terms of determining the impact on the GDP.

I do not know for certain whether any particular measure — for example, the one you gave, the increase in the amount that you can withdraw from a Registered Retirement Savings Plan, RRSP — would have been taken into account in this particular measure as something targeted to a low-income household. It is probably unlikely that a low-income household would have sufficient funds in their RRSP to take advantage of that. It is possible, but I do not know if that particular measure has been split out and allocated to the bag of measures that gave rise to these figures.

**Senator Nancy Ruth:** You have itemized some of those personal income taxes, but can you just spell them out a bit more? My staff received a notice this week telling them that their payroll withholdings would change, effective April 1. Can you tell us what that means to the ordinary working person?

**Mr. Lalonde:** The measures that cause changes to the payroll deductions are included in Bill C-10. They are the measures that increase the basic personal amount to \$10,320 and also increase the personal income tax brackets; the first personal income tax bracket being increased to end at \$40,726 up from \$37,885 in 2008 and the second bracket to top out at \$81,452 up from \$75,769.

**M. Lalonde :** Si vous regardez en quoi consistent les modifications, vous verrez que c'est impossible. Il n'y a pas de changement dans la fourchette d'imposition supérieure. Toutes les modifications sont apportées dans les fourchettes inférieures et moyennes et au montant personnel de base, et touchent les personnes dans ces tranches de revenus.

**Le sénateur Callbeck :** J'essaie d'avoir une idée de la situation globale.

Je m'interroge aussi sur l'effet de stimulation. Un tableau à la page 268 du Plan d'action économique du Canada montre comment les fonds dépensés en stimulus feront augmenter le PIB. Vous avez affirmé, je crois, que ce dernier croîtra de 2,5 p. 100 d'ici la fin de 2010 et que l'on créera 265 000 emplois. Si l'on observe les différents multiplicateurs de dépenses et multiplicateurs fiscaux, on constate que les mesures pour les ménages à faible revenu sont certainement celles qui ont l'effet le plus considérable.

Le gouvernement a-t-il des chiffres qui permettent d'analyser toutes les propositions et leurs effets sur ces mesures de stimulation? Par exemple, l'augmentation de la limite de retrait de 20 000 \$ à 25 000 \$ pour les acheteurs de première habitation a-t-elle un effet de stimulation plus grand que l'investissement du même montant dans le logement social?

**M. Lalonde :** Je ne peux vous répondre de but en blanc. Je suis avocat-fiscaliste, pas économiste, même si je prétends l'être de temps en temps. Je ferais remarquer que les mesures pour ménages à faible revenu comprennent aussi des initiatives en matière de logement social et des démarches non fiscales. Ainsi, l'évaluation de l'effet sur le PIB se fait en fonction de tout un ensemble de mesures.

Je ne sais toutefois pas si certaines mesures — par exemple, celle dont vous avez parlé, l'augmentation du montant que l'on peut retirer d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou REER — seraient considérées dans le cadre de cette initiative comme étant destinées aux ménages à faible revenu. Il est peu probable que ces ménages aient suffisamment d'argent dans un REER pour profiter de cette mesure. C'est possible, mais j'ignore si cette mesure en particulier a été analysée et intégrée à l'ensemble des mesures correspondant à ces chiffres.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Vous avez décrit certaines de ces mesures fiscales relatives au revenu des particuliers, mais pourriez-vous entrer un peu plus dans les détails? Mes employés ont reçu un avis cette semaine les avisant que les retenues salariales changeraient à compter du 1<sup>e</sup> avril. Pouvez-vous nous dire ce que cela signifie pour le travailleur moyen?

**M. Lalonde :** Les mesures qui entraînent la modification des retenues salariales, qui figurent dans le projet de loi C-10, sont celles qui font augmenter le montant personnel de base à 10 320 \$ ainsi que les fourchettes d'imposition. Le seuil supérieur de la première fourchette d'imposition passe de 37 885 \$, à 45 726 \$, alors que ce seuil passe de 75 769 \$ à 81 452 \$ pour la deuxième fourchette.

Those changes taken in aggregate will cause an increase in the upper boundaries at which the lower tax rates will apply and, hence, a reduction in the amount of your tax. For example, if you were to take an individual — and again, I am referring to these tables in the budget documents — who earned \$60,000 a year, they would see their taxes go down by \$166 a year, and that is comprised of the basic personal amount and the changes to the first and second tax brackets, as I have mentioned. As a result of that, the payroll deduction tables that estimate how much tax you will pay for the whole year must be adjusted so that over the course of the year \$166 less will be withdrawn from your paycheque and withheld on account of taxes.

**Senator Nancy Ruth:** Something to make all the staff celebrate, just a little bit, anyhow.

**Mr. Lalonde:** Celebrate a little bit; that is probably a pretty good assumption.

**Senator Nancy Ruth:** Us too. The budget doubled the tax relief provided for the Working Income Tax Benefit, WITB. Could you illustrate for us the means by which WITB encourages low-income Canadians to find and keep their jobs?

**Mr. Lalonde:** The WITB is a measure that was introduced a couple of years ago to essentially help people get over what is referred to as the welfare wall. The issue is that as someone who is on social assistance begins to work in the workforce, they see not only taxation of their income, because they are taxed on it just like the rest of us, but they also see a number of their benefits under the social programs disappear. The combination of those two can result in a marginal effect on them that can eat up much of what they have managed to earn through employment, but we do encourage these people to seek and take and retain their employment.

As you start earning income and you are in your low levels, the WITB gives you an additional income tax credit, tops up part or all of that tax, and it tops out in the middle \$20,000 range and gradually decreases off so that as you go from social assistance to the workforce it eases you into the marginal income tax brackets.

**Senator Nancy Ruth:** Please clarify something for me: For someone on WITB earning \$22,000 a year, what is the amount of tax they would have had to pay before this budget? We have doubled the amount they can — I was about to say deduct or save.

**Mr. Lalonde:** Deduct from tax, or save; it is about the same.

**Senator Nancy Ruth:** However, the effect is that they probably would not have to pay tax at that level of earnings.

**Mr. Lalonde:** At a \$25,000 income level, the basic personal exemption now is a little over \$10,000, so they would have to pay tax on about \$15,000. The federal-provincial tax rate is in the range of a little over 20 per cent, which would cause them to pay

Globalement, ces modifications hausseront les limites supérieures où le taux d'imposition le plus bas s'appliquera, ce qui réduira le montant d'impôt à payer. Prenons l'exemple d'une personne qui gagne 60 000 \$. Toujours en fonction des tableaux figurant dans les documents budgétaires, ce contribuable paierait 166 \$ de moins par année, compte tenu du nouveau montant personnel de base et des modifications à la première et la deuxième fourchettes d'imposition, comme je l'ai indiqué. Par conséquent, il faut modifier les tables de retenues sur la paie, lesquelles établissent le montant d'impôt à payer annuellement, de sorte que 166 \$ de moins seront retenus.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Il y a là de quoi réjouir tout le personnel... un peu, du moins.

**M. Lalonde :** On pourrait le supposer sans trop se tromper.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Effectivement. Le budget double l'allégement fiscal découlant de la Prestation fiscale pour le revenu de travail, la PFRT. Pourriez-vous nous donner des exemples montrant que cette prestation encourage les Canadiens à faible revenu à se trouver un emploi et à le conserver?

**M. Lalonde :** La PFRT est une mesure qui a été présentée il y a deux ans pour essentiellement aider les gens à se sortir de ce qu'on appelle le piège de l'aide sociale. Le problème, c'est que l'assisté social qui commence à travailler constate non seulement que son revenu d'emploi est imposé, comme nous tous, mais également que plusieurs avantages liés à l'aide sociale disparaissent. La combinaison de ces deux facteurs fait en sorte que cet assisté social se retrouve avec un revenu d'emploi à peine supérieur au montant d'aide sociale qu'il touchait auparavant, mais nous encourageons ainsi les assistés sociaux à se trouver un emploi et à le conserver.

Lorsque votre revenu d'emploi se situe dans les fourchettes d'imposition les plus basses, la PFRT vous donne un crédit d'impôt supplémentaire, montant qui diminue graduellement à partir d'un seuil et qui tombe à zéro lorsque le revenu est de 25 000 \$, de sorte que vous vous retrouvez dans les taux effectifs marginaux lorsque vous passez de l'aide sociale au marché du travail.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Donnez-moi, je vous prie, des précisions. Prenons l'exemple de quelqu'un recevant la PFRT et gagnant un revenu de 22 000 \$. Quel montant d'impôt aurait-il payé avant le budget? Nous avons doublé le montant qu'il peut — j'hésite entre déduire ou économiser.

**M. Lalonde :** Déduire ou économiser, c'est à peu près la même chose.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Néanmoins, le résultat serait qu'il devrait probablement payer de l'impôt avec un tel revenu.

**M. Lalonde :** Pour un revenu de 25 000 \$, l'exemption personnelle de base est légèrement supérieure à 10 000 \$. Le revenu imposable serait donc d'environ 15 000 \$. Les taux d'imposition fédéral et provincial s'établissent à un peu plus de

\$3,000 of tax. The WITB will make about \$400 of that disappear, and now \$800 of that will disappear as proposed in this budget.

**Senator Nancy Ruth:** Therefore, it used to be \$400, and now it is \$800.

**Mr. Lalonde:** Yes.

**Senator Nancy Ruth:** That is great. Thank you.

I wanted to ask a question about estate management. Allowing an estate to deduct the Registered Retirement Income Fund, RRIF, and RRSP losses for the deceased is a new measure. Can you explain the policy reason for this?

**Mr. Lalonde:** In most cases, when a person dies and has a balance in their RRSP, the value of the RRSP at the time of death is included in the income of the deceased person, and then eventually the assets in the RRSP are distributed to beneficiaries. Rollovers exist where the RRSP is transferred to a surviving spouse and so on, but this measure is particularly important where that is not the case, but actually the amounts are distributed.

In those circumstances, and in good markets, by and large everything was fine because the value of the assets in the RRSP would remain the same or grow, on average. Consequently, you did not have many issues showing up.

The problem is that recently markets have gone the other way. In some cases, when people have died, they have had an amount included in their income, say \$100,000-balance in the RRSP, included in their income. When monies are eventually distributed to the beneficiaries, that basket of assets might only be worth \$80,000. The result of that is that they get taxed on this \$20,000 that did not actually appear. This measure allows the estate to readjust that \$100,000 number back down to \$80,000 so that we tax what is ultimately distributed from the estate, not an amount greater than what is distributed from the estate.

**Senator Nancy Ruth:** That is amazing. Thank you very much.

**Senator Di Nino:** Is that a permanent change or only for a period of time?

**Mr. Lalonde:** It is a permanent change.

**The Chair:** It is helpful to have that clarification because many changes have one- or two-year limitations.

Honourable senators, I have quite a list here, and we have a number of government officials. I suggest that we ask Mr. Nowak to help us with respect to Part 2 because some of the questions may spill over into Part 2 and Part 3. Tell us what is contained in Part 2 and Part 3.

Mr. Lalonde, please stay because a good number of other questions could involve you, plus the other two officials. We will deal with Parts 1, 2 and 3 with our questions, following presentations by Mr. Nowak on Part 2, Amendments in Respect of Sales and Excise Taxes; and Mr. Halley on Part 3, Amendments to the Customs Tariff.

20 p. 100, ce qui donnerait un montant de 3 000 \$ à payer. La PFRT permettrait d'économiser environ 400 \$, et le présent budget, 800 \$.

**Le sénateur Nancy Ruth :** On est donc passé de 400 \$ à 800 \$.

**M. Lalonde :** Effectivement.

**Le sénateur Nancy Ruth :** C'est magnifique. Merci.

Je veux poser une question sur la gestion du patrimoine. Comme nouvelle mesure, on permet à une succession de déduire les pertes de valeur des placements dans un FERR, le Fonds enregistré de revenu de retraite, ou dans un REER. Pourriez-vous nous en expliquer les motifs?

**Mr. Lalonde :** Dans la plupart des cas, au décès, la valeur du REER s'ajoute au revenu de la personne décédée, et le solde du REER est réparti entre les bénéficiaires. Il est possible de transférer le REER au conjoint survivant et cetera, mais cette mesure est particulièrement importante lorsqu'il n'y a pas de transfert. En fait, le solde est réparti.

Le cas échéant, tout allait bien lorsque les marchés étaient florissants, car la valeur des REER était stable ou augmentait dans l'ensemble. Il n'y avait donc pas beaucoup de problèmes.

Cependant, les marchés ont chuté récemment. Au décès, on avait parfois dans le revenu un solde de 100 000 \$ d'un REER. Une fois la répartition faite entre les bénéficiaires, ce montant n'était peut-être plus que de 80 000 \$, la valeur du REER ayant diminué. Les bénéficiaires étaient donc imposés sur les 20 000 \$ envolés. En vertu de la nouvelle mesure, la succession peut faire passer la valeur de 100 000 à 80 000 \$, de sorte qu'est imposé uniquement le montant reçu par la succession et non un montant supérieur à celui-ci.

**Le sénateur Nancy Ruth :** C'est incroyable. Merci beaucoup.

**Le sénateur Di Nino :** S'agit-il d'un changement permanent ou provisoire?

**M. Lalonde :** C'est un changement permanent.

**Le président :** C'est utile de le savoir, car bien des changements n'ont qu'une durée d'une année ou deux.

Honorables sénateurs, la liste est assez longue, et nous avons plusieurs fonctionnaires. Je propose que M. Nowak nous explique la partie 2, parce que des questions pourraient être posées sur la partie 2 et la partie 3. Dites-nous ce que contiennent ces deux parties.

Monsieur Lalonde, je vous demanderais de rester parmi nous, car de nombreuses autres questions pourraient vous être adressées à vous et aux deux autres fonctionnaires. Nous poserons des questions sur les parties 1, 2 et 3, à la suite de l'exposé de M. Nowak sur la partie 2, Modifications relatives aux taxes de vente et d'accise, et de l'exposé de M. Halley sur la partie 3, Modification du tarif des douanes.

**Rainer Nowak, Senior Chief, General Operations and Border Issues, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:** The amendments in Part 2 deal with the Excise Act, 2001, which is an act that imposes excise duties on alcohol and tobacco, and the Excise Tax Act, which imposes GST and excise taxes on such things as fuel, predominantly fuel.

The amendments deal with the sharing of information with other government entities with respect to the business number. The business number is just fundamentally the identification number that CRA uses. When it registers a business number for the GST or for the corporate income tax, it is a common identifier. What the amendments propose to do for those two pieces of legislation is to allow CRA to share limited tombstone-type data with respect to the business number with other levels of government. In particular, the focus here is on municipal-type governments and agencies. The intent is to increase the efficiency of program administration between the federal, provincial and municipal levels of government.

That, in a quick overview, is what those amendments do.

**The Chair:** Does it do anything with respect to harmonization of goods and services tax and provincial sales tax?

**Mr. Nowak:** Nothing at all, no.

**The Chair:** We heard a recent announcement in that regard. That is helpful. Was that provision referred to in Budget 2009?

**Mr. Nowak:** I believe so.

**Mr. Lalonde:** Yes; it was referred to in the budget. It is one of the measures from a previous budget that is being refreshed and finished off.

**The Chair:** Mr. Halley, can you help us with respect to Part 3, Amendments to the Customs Tariff?

**Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade and Finance, Department of Finance Canada:** Part 3, the Amendments to the Customs Tariff, can be grouped into three categories. I will give a brief overview of each of those categories.

First, Budget 2009 eliminates tariffs on a range of imported machinery and equipment to Canadian industry to lower their costs and to enhance competitiveness. These tariffs on those machinery and equipment items varied from 2.5 per cent to 11 per cent, and they applied to over 200 machinery equipment items that are used in various sectors, such as food processing, forestry and power generation. This measure will provide over \$440 million in savings to Canadian industry over the next five years. It follows from a response to a recommendation by the House of Commons Standing Committee on International Trade, where the government indicated it was reviewing tariff policy with a view to the enhanced competitiveness of the Canadian industry. Extensive consultation with a broad range of manufacturers lead to those changes, including consultation through *Canada Gazette* notice that was published in late August 2008. This measure is

**Rainer Nowak, chef principal, Opérations générales et questions frontalières, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada :** La partie 2 modifie la Loi sur l'accise de 2001, qui impose des droits d'accise sur l'alcool et le tabac, ainsi que la Loi sur la taxe d'accise, qui impose la TPS et la taxe d'accise sur notamment et surtout l'essence.

Les modifications permettent aux entités gouvernementales d'échanger des renseignements liés au numéro d'entreprise, qui est tout simplement le n° d'identification employé par l'ARC. Lorsque le n° d'entreprise est enregistré, il sert aux fins de la TPS et de l'impôt sur le revenu des sociétés. En vertu des modifications proposées à ces deux lois, l'ARC est autorisée à échanger avec d'autres ordres de gouvernement certaines données de base liées au n° d'entreprise. Sont surtout visés les gouvernements et organismes municipaux. L'objectif consiste à améliorer l'efficacité dans l'administration des programmes entre les trois ordres de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.

C'était là le survol de l'essentiel de ces modifications.

**Le président :** Les modifications ont-elles des répercussions sur l'harmonisation de la TPS et la taxe de vente provinciale?

**M. Nowak :** Absolument pas.

**Le président :** Il y a eu récemment une annonce à cet égard. C'est bien de le savoir. Ces modifications figurent-elles dans le budget de 2009?

**M. Nowak :** Je le pense.

**M. Lalonde :** Elles y figurent effectivement. C'est une des mesures d'un budget précédent. Elle a été affinée.

**Le président :** Monsieur Halley, pouvez-vous nous parler de la partie 3, Modification du tarif des douanes?

**Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politique tarifaire, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada :** La partie 3, Modification du tarif des douanes, peut se diviser en trois catégories.

Je donnerai un bref aperçu de chacune de ces trois catégories. Premièrement, le budget de 2009 élimine les tarifs sur un éventail de machines et de matériel importés par l'industrie canadienne afin d'améliorer sa compétitivité et de réduire ses coûts. Les droits variaient de 2,5 à 11 p. 100, et visaient plus de 200 machines et pièces d'équipement utilisées dans différents secteurs comme la transformation des aliments, l'exploitation forestière et la production d'énergie. Cette mesure fera économiser plus de 440 millions de dollars aux industries canadiennes au cours des cinq prochaines années. Elle s'inscrit dans la foulée d'une recommandation formulée par le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes. Le gouvernement avait indiqué qu'il examinait la politique tarifaire en vue d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne. Cette modification est le fruit des consultations massives d'une vaste

effective for all affected imported machinery and equipment that has come into the country since January 28, 2009.

**The Chair:** Senator Di Nino would like to know if that is for two years.

**Mr. Halley:** That is permanent.

**Senator Di Nino:** Thank you for asking my question.

**Mr. Halley:** The second set of changes is related to clause 215 of the bill, where technical corrections are made to the duty-free and tax-free treatment of temporarily imported cargo containers with a view to facilitate the movement of goods within Canada. Those changes remove conditions related to the foreign control and ownership of those containers and also rectify the size of the containers that are covered by these provisions. These changes are also effective as of January 28, 2009.

The budget announced that consultation will take place with a view to potentially further liberalizing the use of temporarily imported containers in Canada. In that regard, a notice was published in the February 7 edition of the *Canada Gazette* seeking the views of stakeholders on two proposed changes that were part of a report by the Standing Senate Committee on Transport and Communications. That consultation period is close to the end.

Those changes on which consultation are ongoing are twofold. First, there is the possibility of increasing, from 30 to 365 days, the amount of time that a temporarily imported container can remain in Canada free of duties and the GST and harmonized sales tax, HST, that would otherwise be applicable; and, second, removing the restriction that during this period the temporarily imported container can only be used in the transportation of goods in Canada if that transportation is incidental to the international movement of the goods themselves.

#### [Translation]

The third and last category deals with amendments to the Customs tariffs in order to implement the results of negotiations under GATT article 28 that seek to restore the balance in Canada's concessions to the World Trade Organization as they pertain to milk protein concentrate. This follows the announcement, made in February 2007, that Canada would negotiate with its main trading partners with a view to bringing some milk protein concentrates under the supply management system.

So a tariff quota was established with a customs duty rate of 270 per cent outside the quota and a rate of 0 per cent inside the quota. There is also a rate reduction in the quota of another dairy product as a result of those discussions. These amendments came into effect on September 8, 2008 under a ways and means notice tabled in the House of Commons in June 2008. This concludes the overview of Part 3. If you have questions, I will be happy to answer them.

gamme de fabricants. Un avis avait notamment été publié à la fin d'août 2008 dans la *Gazette du Canada*. Cette mesure vise les machines et le matériel importés depuis le 28 janvier 2009.

**Le président :** Le sénateur Di Nino voudrait savoir si la durée est de deux ans.

**M. Halley :** Il s'agit d'une mesure permanente.

**Le sénateur Di Nino :** Merci d'avoir posé la question pour moi.

**M. Halley :** Deuxièmement, l'article 215 du projet de loi apporte des corrections techniques à l'exonération de droits et de taxes pour les conteneurs temporairement admis au Canada, afin de faciliter le transport des marchandises au pays. Cette modification fait disparaître les conditions régissant la propriété et le contrôle étrangers de ces conteneurs; elle corrige également la taille des conteneurs visés. Ces changements ont pris effet le 28 janvier 2009.

Dans le budget, on a annoncé que des consultations auront lieu pour essayer de libéraliser davantage les règles concernant l'utilisation des conteneurs temporairement admis au Canada. À cet égard, un avis a été publié le 7 février dans la *Gazette du Canada*, demandant l'avis des intéressés sur deux modifications proposées dans le rapport présenté par le Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Cette période de consultation tire à sa fin.

Ces consultations porteront sur deux aspects : premièrement la possibilité de faire passer de 30 à 365 jours la période où le conteneur temporairement admis au Canada est exonéré de droits, de la TPS et de la taxe de vente harmonisée, la TVH; deuxièmement, la possibilité de supprimer une restriction selon laquelle le conteneur ne peut, pendant cette période, être utilisé que pour le transport des marchandises au Canada dans le cadre de la circulation internationale de ces marchandises.

#### [Français]

Finalement, la troisième catégorie a trait aux modifications des tarifs des douanes afin de mettre en œuvre les résultats des négociations sous l'article 28 du GATT en vue de rééquilibrer les concessions tarifaires du Canada à l'Organisation mondiale du commerce relativement au concentré protéique de lait. Ceci fait suite à une annonce de février 2007 que le Canada négocierait avec ces principaux partenaires commerciaux afin d'amener certains concentrés protéiques de lait sous le système de gestion de l'offre.

Ainsi donc, un contingent tarifaire a été créé avec un taux de droits de douane hors contingent de 270 p. 100 et un taux de 0 p. 100 à l'intérieur du contingent. Il y a aussi une réduction du taux dans les limites du contingent d'un autre produit laitier suite à ces discussions. Et ces modifications sont entrées en vigueur le 8 septembre 2008 en vertu d'un avis de voies et moyens déposé à la Chambre des communes en juin 2008. Ceci conclut l'aperçu de la partie 3, si vous avez des questions, il me fera plaisir d'y répondre.

**The Chair:** Thank you very much. We will now move to questions. I give the floor to Senator Mitchell, from Alberta.

[English]

**Senator Mitchell:** I want to follow up, Mr. Halley, on your first point, namely, tax concessions to industry on equipment. You mentioned three or four sectors; you did not mention the oil sector or the oil sands sector. Would these concessions apply to their equipment as well?

**Mr. Halley:** I think some products that are covered would be used in the oil and gas sector.

**Senator Mitchell:** How was it that those products were chosen? Are they all imported products or just some?

**Mr. Halley:** They are all imported products. The department works with a broad range of manufacturers to identify a preliminary list of products that would be of interest to industry. Further to that, a list was published in the *Canada Gazette* for official consultations. It is on the basis of that list that the one in Bill C-10 and the budget has been developed.

**Senator Mitchell:** Could you send a copy of that list to our clerk?

**Mr. Halley:** Yes, I can.

**Senator Mitchell:** Mr. Lalonde, there are two tax reductions, personal, and the tax reduction that will be affected because you are raising the exempt business income for small businesses by \$100,000. I expect from an earlier answer that you perhaps cannot give us this information. However, do you have any indication of how that money will be spent by people and these business entities in a way that would stimulate the economy?

It seems to me that, in this type of economy, when people have very little confidence in the future of their jobs among other things, they would not be inclined to spend any tax concession they are given, yet that has been construed, nonetheless, as a stimulative factor in the budget.

**Mr. Lalonde:** Individuals and businesses who enjoy tax savings as a result of what is in the budget, of course, can do whatever they wish with the tax savings that they receive. If some individuals choose to consume, then that is stimulative. Some will choose to do so simply because they do not have the option of not consuming. Others will have the option to save and, in the case of businesses, the same is true: They would have the option of keeping the money and retained earnings and passing it on to the shareholders. Eventually, the money will wind up with the shareholders, if it is not retained in the corporation.

As you have also pointed out, incentives are in the bill to encourage businesses to invest in manufacturing, processing or property. There is an accelerated capital cost allowance, CCA, rate for that. They may invest in computer equipment to update their systems, and an incentive is in there for that. Therefore,

**Le président :** Merci beaucoup, nous allons poursuivre avec la période des questions. Je donne la parole au sénateur de l'Alberta, le sénateur Mitchell.

[Traduction]

**Le sénateur Mitchell :** Monsieur Halley, je voudrais aborder votre premier point, en l'occurrence les allégements fiscaux sur l'équipement pour l'industrie. Vous avez évoqué trois ou quatre secteurs, mais vous n'avez pas mentionné celui du pétrole et des sables bitumineux. Ces allégements fiscaux s'appliqueraient-ils également à ce dernier secteur?

**M. Halley :** Je pense qu'ils viseraient certains produits du secteur du pétrole et des sables bitumineux.

**Le sénateur Mitchell :** Pourquoi ces produits ont-ils été choisis? Les produits visés sont-ils tous importés?

**M. Halley :** Ce sont tous des produits importés. De concert avec les divers fabricants, le ministère cherche à établir la liste préliminaire des produits susceptibles d'intéresser l'industrie. De plus, une liste a été publiée dans la *Gazette du Canada*, à des fins de consultations officielles. Elle est à l'origine de celle qui figure dans le projet de loi C-10 et le budget.

**Le sénateur Mitchell :** Pourriez-vous faire parvenir cette liste à notre greffier?

**M. Halley :** Je la lui ferai parvenir.

**Le sénateur Mitchell :** Monsieur Lalonde, il y a deux réductions d'impôts. Il y a d'abord celle de l'impôt des particuliers, puis celle de l'impôt des sociétés en vertu de laquelle le revenu des petites entreprises est exempté de 100 000 \$. Je déduis d'une réponse antérieure que vous ne pouvez peut-être pas nous donner le renseignement dont j'ai besoin. Cependant, avez-vous une idée de la façon dont les entreprises dépenseront le montant ainsi épargné de façon à stimuler l'économie?

Il me semble que, dans la conjoncture actuelle où ils ont très peu confiance en l'avenir de leur emploi notamment, les gens ne seraient pas enclins à dépenser un allégement fiscal qui a cependant été interprété comme étant un stimulant économique dans le budget.

**M. Lalonde :** Les particuliers et les entreprises à qui le budget accorde des économies d'impôts peuvent naturellement faire ce qu'ils veulent de l'argent ainsi épargné. Certains particuliers choisiront de le dépenser, ce qui stimule l'économie. Parfois, on le dépense tout simplement parce qu'on ne peut pas faire autrement. D'autres auront le choix de ne pas le dépenser. La même chose vaut pour les entreprises : elles auraient le choix de garder l'argent, de ne pas le dépenser et de le refiler aux actionnaires. L'argent finira dans la poche des actionnaires sinon dans celle de la société.

Comme vous l'avez indiqué, le projet de loi contient des incitatifs pour encourager les entreprises à investir dans la fabrication, la transformation ou l'acquisition de biens. On accorde à cette fin une déduction pour amortissement accéléré. Les entreprises peuvent investir dans le matériel informatique

various incentives are in the system to spend your money in certain ways, but it is up to the individuals and the businesses as to how they will spend them.

More money in the economy has a stimulus effect, regardless of where it is. Where you spend it is important. If, for example, the individual spends it for home renovations, then that will provide a double stimulus effect in that it will put more income in their pockets because they will be eligible for the tax credit. Also, they will have hired people to do the renovations or bought goods and supplies to do that.

**Senator Mitchell:** Of course, the \$166 reduction is about \$14 a month. I doubt that people will even be aware of the difference. It is similar to the GST reduction: You are just not aware of the difference. The other issue is that the money for building a deck or anything outside is not really good for a year; there are only about four months in Canada when you can actually build a deck.

However, my next question is about WITB. The example you used was very clear, the \$10,000, the \$15,000 and, ultimately, the reduction of \$800 in tax, an increase of \$400 over the original \$400. In the end, will that give someone a net increase in this transitional period, or will that be less than what they would have been taking home, as it were, before the transitional period, as they transition to work?

**Mr. Lalonde:** They will take home more, absolutely. I cannot resist; I have to respond to your point about the \$166 perhaps not being enough to notice. The fact of the matter is that, overall, it is a big-ticket item; it is \$2 billion of tax reductions. That is not insignificant in a time such as this when the government is looking at an economic downturn. In terms of the deck, you are correct. I do not do much building on my own deck in the middle of winter. However, you can always refinish the basement or remodel the kitchen, and it does not matter if it is in the winter or not.

**Senator Mitchell:** My next question is about the \$5,000 special tax-free investment fund. If I am not mistaken, I think only about 12 per cent or 20 per cent of Canadians actually have RRSPs. Of those, I doubt the majority of them would have "maxed out" their RRSPs. How many people will actually take advantage of this \$5,000 tax-free fund? You certainly would not go there until you had maxed out your RRSP.

**Mr. Lalonde:** Oddly enough, some people would. There are, for example, situations where someone, when they retire, will have a tax rate equal to or perhaps even greater than they had during their working career. It is not often that that happens, but it can happen.

It can also have an effect on reducing other benefits. One school of thought says that you are better off having a tax-paid savings plan, which is essentially what the tax-free savings plan is.

**Senator Mitchell:** It is not entirely.

pour mettre leurs systèmes à niveau. On offre donc divers incitatifs pour orienter la consommation, mais c'est à chaque entreprise et à chaque particulier qu'il revient de déterminer comment il dépensera cet argent.

Injecter de l'argent dans l'économie a un effet stimulant, quel que soit le secteur. Le secteur choisi est parfois important. Par exemple, si vous décidez de rénover votre maison avec cet argent, votre initiative aura un double effet stimulant, en ce sens que vous aurez un revenu net supérieur en raison du crédit d'impôt auquel vous êtes admissible d'une part, et vous engagerez des ouvriers pour effectuer les rénovations et achèterez des matériaux d'autre part.

**Le sénateur Mitchell :** Naturellement, cette réduction de 166 \$ équivaut à environ 14 \$ par mois. Je ne crois pas qu'on aura conscience de cette petite différence. L'effet est analogue à celui de la réduction de la TPS : on n'a tout simplement pas conscience de la petite différence. L'autre problème, c'est que l'effet stimulant de l'argent utilisé pour construire une terrasse ou quelque chose d'autre à l'extérieur ne dure pas une année, puisqu'il n'y a que quatre mois au Canada où vous pouvez vraiment construire une terrasse.

Cependant, ma question portera sur la PFRT. L'exemple que vous avez donné était très clair. Vous avez parlé de 10 000 \$, de 15 000 \$ et d'une réduction d'impôts de 800 \$, soit une économie de 400 \$. Au bout du compte, cela procurera-t-il un revenu net supérieur ou inférieur lorsqu'on accédera au marché du travail?

**M. Lalonde :** Le revenu sera certes supérieur. Je ne peux résister à la tentation de vous répondre à propos des 166 \$ et de la petite différence dont on n'aura peut-être pas conscience. En fait, il s'agit d'un montant considérable dans l'ensemble. C'est une réduction d'impôts de 2 milliards de dollars, ce qui n'est pas sans importance alors que le gouvernement s'attaque à un ralentissement économique. Vous avez toutefois raison en ce qui concerne la terrasse. Je ne construis pas grand-chose à l'extérieur en plein cœur de l'hiver. Toutefois, on peut toujours refaire le sous-sol ou la cuisine, quelle que soit la saison.

**Le sénateur Mitchell :** Ma question suivante porte sur le montant de 5 000 \$ libre d'impôt. Si je me souviens bien, seulement 12 ou 20 p. 100 des Canadiens détiennent actuellement un REER. Je doute que la majorité d'entre eux aient cotisé au maximum à leur REER. Combien de personnes placeront ce montant de 5 000 \$ libres d'impôt? Vous ne le feriez certainement pas avant d'avoir cotisé au maximum à votre REER.

**M. Lalonde :** Assez paradoxalement, certains le feraient. Il peut arriver notamment que le taux d'imposition à la retraite est égal voire supérieur à celui qui était fixé pendant la vie professionnelle. Cela n'arrive pas fréquemment, mais c'est néanmoins une possibilité.

Une telle situation peut aussi réduire d'autres avantages. Selon une certaine théorie, vous auriez avantage à disposer d'un régime d'épargne à impôt prépayé, ce qu'est essentiellement le régime d'épargne libre d'impôt.

**Le sénateur Mitchell :** Il ne l'est pas complètement.

**Mr. Lalonde:** It is tax paid when you put it in. You do not get a deduction for the contribution; the earnings are tax free and are withdrawn tax free as opposed to the RRSP, which is the other way around.

There are certain circumstances, although limited, where people might choose not to max out their RRSPs but instead max out their Tax-Free Savings Account, TFSA. Of course, some people would prefer to max out both, and they will open them up, as well.

[*Translation*]

**Senator Ringuette:** Good morning, Mr. Lalonde. It is always a pleasure to see you, even though we have our differences at times. A point of clarification.

[*English*]

With respect to the Home Renovation Tax Credit, I understand that it is in the stimulus budget plan but not in Bill C-10.

**Mr. Lalonde:** That is correct.

**Senator Ringuette:** When the Senate was asked to look at Bill C-10 with respect to the stimulus plan, this important plan was not included in Bill C-10.

**Mr. Lalonde:** Yes, you are correct; it is not in Bill C-10.

**Senator Ringuette:** Can you tell me why the government is paying a large amount of money to advertise this program that was not even in the budget bill? I would venture to say that it has spent millions of dollars on television, radio, brochures and all sorts of different advertisements.

Why is that? Are the regulations not ready? Do you not have anyone to administer it, or is it because you might have other excuses for it not being in the budget bill?

**Mr. Lalonde:** Can I explain why the government has gone out with an advertising campaign on this? That, I suppose, would be a question better directed to the political level than to me.

Why is this important measure not in Bill C-10?

It is common for budgets to be implemented in one, two or, on unusual occasions, sometimes even more budget implementation acts. For those measures that have to be passed and put in place very quickly because, for example, the government has to issue cheques to make it happen, the government needs to have authority to issue those cheques. Therefore, those tend to get drafted very quickly and put into a bill for introduction to the house. An example of that would be an increase in the Child Tax Benefit, where it is not a question of collecting less tax but a matter of paying out cheques.

**M. Lalonde :** L'impôt est prépayé. Vous n'obtenez pas une déduction pour avoir cotisé; les gains sont libres d'impôt. Contrairement aux REER, les retraits sont libres d'impôt.

Dans certaines circonstances restreintes, on pourrait choisir de ne pas cotiser au maximum à son REER, mais plutôt d'investir le montant maximal dans le compte d'épargne libre d'impôt, le CELI. Naturellement, certains préféreraient se prévaloir de ces deux possibilités.

[*Français*]

**Le sénateur Ringuette :** Bonjour monsieur Lalonde. C'est toujours un plaisir de vous revoir, même si parfois nous avons nos différends. Un point de clarification.

[*Traduction*]

En ce qui a trait au crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, si je comprends bien, il figure dans le plan de relance économique, mais pas dans le projet de loi C-10.

**M. Lalonde :** C'est exact.

**Le sénateur Ringuette :** Lorsqu'on a demandé au Sénat d'examiner le projet de loi C-10 relativement au plan de relance, nous avons constaté que cette importante mesure ne se trouvait pas dans le projet de loi C-10.

**M. Lalonde :** Absolument.

**Le sénateur Ringuette :** Pourriez-vous m'expliquer pourquoi le gouvernement dépense-t-il autant d'argent pour annoncer ce programme alors que le projet de loi d'exécution du budget n'en fait même pas mention? J'irais même jusqu'à dire qu'il a consacré des millions de dollars à la publicité, que ce soit à la télévision, à la radio, dans des dépliants, et cetera. pour faire la promotion de ce programme.

Quelle en est la raison? La réglementation n'est pas prête? Vous n'avez personne pour s'en occuper, ou est-ce plutôt parce que vous avez d'autres excuses pour ne pas l'inclure au projet de loi d'exécution du budget?

**M. Lalonde :** Si vous voulez savoir pourquoi le gouvernement s'est lancé dans une telle campagne publicitaire, je vous conseillerais plutôt d'adresser cette question à une personne du domaine politique.

Et pourquoi cette importante mesure ne figure-t-elle pas dans le projet de loi C-10?

Sachez qu'il est courant de voir des budgets mis en œuvre dans une, deux ou, dans des circonstances exceptionnelles, plusieurs lois d'exécution du budget. Lorsque des mesures doivent être adoptées et mises en place très rapidement, car par exemple, le gouvernement doit émettre des chèques pour que les choses se concrétisent, le gouvernement doit avoir le pouvoir de le faire. Par conséquent, celles-ci sont habituellement rédigées très rapidement et intégrées à un projet de loi qui sera déposé à la Chambre. L'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants en serait un bon exemple, car il ne s'agit pas de percevoir moins d'impôt, mais plutôt de verser de l'argent aux Canadiens.

Those are things that generally only go straight into a first budget implementation act, BIA1. We also try to put in, as well, other items that are fairly easy to do legislatively and can get done in the time frame. An example of that will be the important changes to the basic personal exemption and the tax rates. It has a big-dollar ticket attached to it but is relatively easy to draft.

In the case of new programs, it is not always that easy to draft. Issues come out of the woodwork that would surprise you. It would be a shame to have the legislation in place and passed and then find out later on that there are lacunas in the legislation.

An example might be with the Working Income Tax Benefit — co-ops would be a good example. You do not own your housing unit, you own a share in the co-op. How do you renovate a share? Well, you cannot renovate a share, you can renovate your unit. We have to adjust the income tax system to pick up unusual situations like that.

Another example might be, again with the co-op, you have fixed up the situation in the legislation where the guy who has the share that gives him the right to occupy the co-op unit puts in a new set of kitchen cabinets. That is fine, but what if the co-op then replaces the roof? Is it only the units directly under the roof that should share the expense of replacing the roof, or should it be allocated among all the co-op users? Obviously, it is the units right underneath that will get the leak.

My point is that these types of issues do come out. We take them into consideration post-budget in terms of drafting, and then these measures are introduced in a second budget implementation act.

**Senator Ringuette:** Mr. Lalonde, you have not answered my question. In January, a major announcement was made about the Home Renovation Tax Credit. In the subsequent week, advertising was done all over the country on a program that, first, you are telling me today is not in the budget bill and, second, for which you do not seem to have regulations ready; yet you want people to spend on renovations.

It is similar to the chicken and the egg scenario in regard to the Canadian consumer. With respect to our responsibility in this committee, a major stimulus package was announced for home renovations with marketing all over the place but no legislation, no program and no regulation.

It is a question of trust also. How can you expect Canadians to trust what you are putting forth as a stimulus package when it is not in the budget bill? Without regulations, legislation or administration premise for the program, basically, we are selling a ghost tax credit to the Canadian people.

En général, ces mesures figurent seulement dans une première loi d'exécution du budget. Nous essayons également d'intégrer d'autres éléments lorsque c'est possible de le faire sur le plan législatif et en fonction des délais établis. Les importants changements apportés à l'exemption personnelle de base et aux taux d'imposition en sont un exemple. Beaucoup d'argent s'y rattache, mais c'est relativement facile à rédiger.

Cependant, dans le cas des nouveaux programmes, ce n'est pas toujours évident. Étonnamment, des problèmes surgissent de part et d'autre. Ce serait vraiment dommage d'adopter une mesure législative, puis de découvrir plus tard qu'elle renfermait des lacunes.

C'est le cas, par exemple, de la Prestation fiscale pour le revenu de travail à l'égard des sociétés coopératives d'habitation. Ici, on ne possède pas une unité d'habitation, mais plutôt une portion dans une coopérative. Comment peut-on rénover une portion? C'est impossible; on peut seulement rénover une unité. Il faut donc ajuster le régime fiscal de façon à ce qu'il puisse s'appliquer à des situations inhabituelles comme celle-ci.

J'aimerais donner un autre exemple qui concerne encore une fois les sociétés coopératives d'habitation. Vous avez réglé le problème de la personne ayant une unité considérée comme admissible à titre de résidence principale qui installe de nouvelles armoires. C'est bien beau, mais qu'arrive-t-il si la coopérative remplace le toit? Est-ce que ce sont exclusivement les unités directement sous le toit qui se partagent les dépenses, ou si les coûts doivent être répartis entre tous les propriétaires de la coopérative? Évidemment, ce ne sont que les unités directement sous le toit qui seront touchées par la fuite.

Ce que je veux dire, c'est que nous devons composer avec ce type de problèmes. Nous les prenons en considération après la rédaction du budget, puis des mesures sont présentées dans une deuxième loi d'exécution du budget.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur Lalonde, vous n'avez pas répondu à ma question. En janvier, une importante annonce a été faite concernant le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. Pendant la semaine qui a suivi, on a fait beaucoup de publicité partout au pays sur un programme qui, premièrement, selon ce que vous me dites aujourd'hui, ne figure pas dans le projet de loi d'exécution du budget et, deuxièmement, pour lequel on ne semble pas encore avoir mis en place de réglementation. Pourtant, on veut encourager les gens à dépenser pour des rénovations.

Cela ressemble au scénario de la poule et de l'œuf en ce qui concerne les consommateurs canadiens. Pour ce qui est de notre responsabilité en tant que comité, on a annoncé une importante mesure de relance visant les rénovations domiciliaires et on a fait toute la promotion nécessaire, toutefois, on n'a mis en place aucune mesure législative, aucun programme ni aucun règlement.

Il y a également une question de confiance. Comment pouvez-vous espérer que les Canadiens aient confiance dans les mesures que vous présentez dans le cadre d'un plan de relance, alors que celles-ci ne figurent même pas dans le projet de loi d'exécution du budget? Étant donné l'absence de règlement, de mesure législative et d'administration, nous nous trouvons à vendre un crédit d'impôt fantôme à la population canadienne.

I have been on this committee for a number of years, Mr. Lalonde, and you have come before us many times. However, this is the first time that I have seen such a scenario. It is also the first year, I think, that this committee will be having — probably by the end of May, hopefully June, maybe the end of June — a second budget implementation bill.

We should have had a budget implementation bill and then an omnibus bill in regard to pay equity, navigable waters and so forth because, as you said, you have to issue cheques. Can you tell me when the regulation and the administration of this program will be put in place?

**Mr. Lalonde:** You have mentioned regulations a number of times; I do not anticipate there will be any regulations. There will be amendments to the Income Tax Act to implement this. As to when it will be put in place, the parliamentary secretary to the Minister of Finance was asked the same question at this same committee, and he indicated that that was beyond his mandate to answer that particular question; so, too, is it of mine. It is up to the government of the day when the second budget implementation bill will be tabled.

You have indicated this is the first time you have ever encountered such a scenario. In fact, it has been common practice within the government to issue a bill, as you mentioned, shortly after the budget for those items for which cheques are required to be issued and a variety of other spending initiatives. Usually the tax portion of the budget is included in a later bill, often released in draft over the summer and tabled in the fall, along with what you might refer to as an omnibus bill. That is a regular occurrence.

It has only been over the recent history that we have seen as many of the income tax measures pushed into a first budget implementation bill as we are seeing in Bill C-10.

**Senator Ringuette:** I reiterate that millions of dollars are being spent of taxpayers' money to promote a program that, as yet, does not exist.

**Mr. Lalonde:** I cannot comment on the advertising that was done.

**Senator Di Nino:** I want to make a comment on the remarks of my esteemed colleague, Senator Ringuette. It is a fact that if you are trying to attract activity for your business, you have to promote it well in advance to get people to start thinking about it so that they can actually buy services or products. Therefore, I think it is appropriate for the government to do that.

The one item that has not been covered, which I think is a very positive thing, is the increase in the amount that one can withdraw from their RRSP, from \$20,000 to \$25,000, to be able to purchase a home. That is for first-time homebuyers or those who have not owned a home for four or five years since their last home.

Je siège à ce comité depuis plusieurs années, monsieur Lalonde, et vous avez comparu devant nous à de nombreuses reprises. Cependant, c'est la première fois que je vois un tel scénario. C'est également la première année, à ma connaissance, que ce comité sera saisi — probablement d'ici la fin mai, ou au plus tard, espérons-le, fin juin — d'un deuxième projet de loi d'exécution du budget.

Nous aurions dû avoir un projet de loi d'exécution du budget, puis un projet de loi omnibus relativement à l'équité salariale et à la protection des eaux navigables, entre autres, car comme vous l'avez dit, vous devez émettre des chèques. Savez-vous à quel moment on mettra en place une réglementation ainsi qu'un système d'administration pour ce programme?

**M. Lalonde :** Vous avez mentionné la réglementation à plusieurs reprises; pourtant, je n'anticipe pas la mise en place d'un règlement. Il y aura certes des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Quant à savoir quand elles seront mises en œuvre, on a posé exactement la même question au secrétaire parlementaire du ministre des Finances devant le même comité, et celui-ci a indiqué que cette question ne relevait pas de son mandat; alors c'est la même chose pour moi. Il revient au gouvernement au pouvoir de décider lorsque le deuxième projet de loi d'exécution du budget sera déposé.

Vous avez dit que c'était la première fois que vous assistiez à un tel scénario. En fait, le gouvernement a l'habitude de présenter un projet de loi, comme vous l'avez indiqué, peu de temps après le dépôt du budget en ce qui concerne les initiatives pour lesquelles il doit verser de l'argent. Normalement, la partie fiscale figure dans un projet de loi ultérieur, souvent rédigé au cours de l'été, puis déposé à l'automne, que vous pourriez qualifier de projet de loi omnibus. C'est une pratique courante.

Ce n'est que récemment qu'on a pu voir autant de mesures fiscales présentées dans un premier projet de loi d'exécution du budget, comme dans le cas du projet de loi C-10.

**Le sénateur Ringuette :** Je répète que des millions de dollars des fonds publics ont été consacrés à la promotion d'un programme qui n'existe pas encore.

**M. Lalonde :** Je ne peux pas me prononcer sur la question de la publicité.

**Le sénateur Di Nino :** J'aimerais revenir sur les propos de mon cher collègue, le sénateur Ringuette. En fait, si vous voulez que les gens soient attirés par votre entreprise, vous devez faire la promotion de vos activités suffisamment d'avance pour que les gens puissent commencer à réfléchir à l'achat de biens ou de services. Je suis donc d'avis que le gouvernement a raison d'agir de la sorte.

Il y a un élément qui n'a pas encore été abordé et qui, à mon avis, se veut une mesure très positive, et c'est la possibilité pour les acheteurs d'une maison de puiser davantage dans leur REER, en faisant passer de 20 000 \$ à 25 000 \$ le plafond de retrait établi par le RAP. Cette mesure s'applique aux acheteurs d'une première habitation ou à ceux qui n'ont pas possédé de maison depuis quatre ou cinq ans.

I believe — and I would like a comment from you on this — that home renovations as well as home building is probably one of the best stimulus that we can have in that it affects a variety of different industries. For home purchase, most of that stimulus would be a Canadian homemade-type of stimulus instead of importation of products, et cetera.

Is that correct? Do you have any information on that?

**Mr. Lalonde:** A large portion of the cost of putting up a new home comes from homegrown construction services — the carpenters, plumbers, pipe fitters and furnace people who come to install that — plus most of the wood products are Canadian. Home building has a high Canadian content to it. With this budget, you can extract more from your RRSP for the first time.

For homebuyers, when they purchase a home, they can get the First-Time Homebuyers' Tax Credit that is also proposed in the budget, saving \$750. Of course, if the home that they buy requires renovations, they can tap into the Home Renovation Tax Credit. Many of the stimulus measures are pointed at that particular sector of the economy.

**Senator Di Nino:** Can you quantify the expectations this will have on the economy — the additional \$5,000 one can withdraw from an RRSP for home ownership?

**Mr. Lalonde:** That particular measure on its own, no, I do not have that breakout. Another honourable senator here had asked almost the same question. I can attempt to get that number, but I cannot promise I will be able to.

**Senator Di Nino:** That would be useful.

I have a quick question on the increase to \$500,000 of the small business tax rate. It has been suggested that making a profit will be difficult in today's economy. I tend to agree with that. However, is it not true as well that this measure would capture those companies that, in the past, may have been making more than \$500,000 and now, because of the economic conditions, may be making a little less, so it would not just be those companies that yesterday were considered small but also any of those others that would fall into that category, regrettably, which would be an additional benefit to Canadian business?

**Mr. Lalonde:** That is absolutely correct. If I can anticipate your second question, yes, it is permanent.

**The Chair:** Honourable senators, I will ask Mr. Lalonde, Mr. Nowak, and Mr. Halley to stay here, because some of the questions may well relate to your area of expertise. I also ask the five people who have been patiently waiting to help us with respect to Part 5 to come forward.

Senator Gerstein will have the last word on this round and we will make that switch.

Si je ne me trompe pas — et j'aimerais que vous m'en disiez davantage à ce sujet —, les rénovations domiciliaires et la construction de maisons sont probablement parmi les meilleures mesures de relance qui soient, en ce sens qu'elles ont une incidence sur plusieurs industries. En ce qui a trait aux achats connexes, pour stimuler l'économie, il faudrait que les gens optent plutôt pour des produits canadiens que pour des produits importés.

Ai-je raison? Avez-vous des renseignements là-dessus?

**M. Lalonde :** Dans l'achat d'une nouvelle habitation, une grande proportion des coûts est liée aux services de construction — c'est-à-dire les charpentiers, les plombiers, les tuyauleurs, et les gens qui installent les appareils de chauffage — de même qu'aux produits du bois canadiens. On privilégie donc un maximum de contenu canadien. Ce budget permet aux acheteurs d'une première habitation de puiser davantage dans leur REER, aux fins de l'achat ou de la construction d'une habitation.

Afin d'aider les acheteurs d'une première habitation, le budget prévoit un crédit d'impôt à cet effet. Un bénéficiaire admissible pourrait ainsi recevoir un allégement fiscal fédéral jusqu'à concurrence de 750 \$. De toute évidence, si la maison qu'ils achètent nécessite des rénovations, ils peuvent bénéficier du crédit d'impôt pour les rénovations domiciliaires. Un grand nombre des mesures de relance présentées visent ce secteur particulier de l'économie.

**Le sénateur Di Nino :** Selon vous, à combien se chiffre l'incidence de cette mesure sur l'économie — c'est-à-dire les 5 000 \$ additionnels que l'on peut retirer d'un REER pour l'achat d'une propriété?

**M. Lalonde :** Je ne saurais vous répondre pour cette mesure particulière. Un autre sénateur a posé plus ou moins la même question. Je peux toujours essayer d'obtenir cette information, mais je ne vous promets rien.

**Le sénateur Di Nino :** Ce serait bien.

J'ai une petite question concernant la majoration du plafond des affaires pour petites entreprises. On a laissé entendre qu'il sera difficile de réaliser des profits, compte tenu de l'économie actuelle. J'aurais tendance à le croire. Cependant, n'est-il pas vrai que cette mesure s'appliquerait également aux entreprises dont le revenu pouvait excéder 500 000 \$ par le passé, mais qui, aujourd'hui, en raison des conditions économiques, tirent des bénéfices moindres, de sorte que les entreprises qui étaient autrefois considérées comme petites ne seront pas les seules à en bénéficier?

**M. Lalonde :** Absolument. Si je puis me permettre d'anticiper votre deuxième question, oui, il s'agit d'une mesure permanente.

**Le président :** Honorables sénateurs, j'aimerais demander à MM. Lalonde, Nowak et Halley de demeurer parmi nous, car nos prochaines questions peuvent se rapporter à leur champ d'expertise. Je prierais également les cinq témoins qui attendent patiemment de nous présenter la partie 5 de se joindre à nous.

Le sénateur Gerstein aura d'abord le dernier mot dans cette série de questions, puis nous procéderons ainsi.

**Senator Gerstein:** Gentlemen, you have comprehensively and ably reviewed a number of tax changes: income tax, in particular, excise tax, customs tax. If I were to characterize the tax changes you have talked about as being positive for all Canadians, particularly low- and middle-income tax payers, would you agree with that characterization?

**Mr. Lalonde:** You are pointing probably mostly at the income tax system.

**Senator Gerstein:** Yes.

**Mr. Lalonde:** I would say that in terms of absolute numbers, yes. You can get into situations where percentage-wise, you will see differently because, obviously, if you reduce \$20 of tax from someone who is making only enough income to have \$20 of tax and that disappeared, you will see 100 per cent reduction there, which skews the figures. The percentages and the absolute numbers will not show different things, but they may give a different impression.

**The Chair:** Gentlemen, if you would remain but give up your seats to the other group of witnesses, we will pause for a moment and move along with Part 5.

Part 5 is headed Stability and Efficiency of the Financial System. We have witnesses here with expertise in these various areas. I propose to start with the witness who is familiar with Division 1, Financial Administration Act, and we will proceed chronologically. Division 2 is the various Canada deposit insurance; Division 3 is Export Development Act; Division 4, Business Development Bank of Canada Act; Division 5, Canada Small Business Financing Act; and Division 6, Legislation Governing Institutions.

Could you help us in understanding the initiatives that we are being asked to vote on with respect to each of these divisions? Please tell us what is in Division 1, Ms. Pearse.

**Jane Pearse, Director, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada:** We have a range of people at this end of the table for this part of Bill C-10. I will give a short opening remark, and then we are open to take your questions on the various divisions of Part 5.

The global credit crunch has impacted the ability of Canadian financial institutions to provide access to financing for Canadian consumers and businesses. The budget takes action to strengthen the capacity of financial institutions to extend financing to Canadians by establishing the extraordinary financing framework through which it is providing up to \$200 billion in existing and new measures.

The Extraordinary Financing Framework, EFF, initiatives have already been successful in supporting the provision of funds to Canadians, for example through the Insured Mortgage Purchase Program, IMPP, which has facilitated a reduction in

**Le sénateur Gerstein :** Messieurs, vous avez passé en revue, de façon exhaustive et habile, plusieurs changements fiscaux, notamment l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise et le tarif de douanes. Seriez-vous d'accord pour dire que ces allégements fiscaux sont des mesures positives pour tous les Canadiens, particulièrement ceux à faible et à moyen revenu?

**M. Lalonde :** Vous parlez du régime fiscal en général.

**Le sénateur Gerstein :** Oui.

**M. Lalonde :** En chiffres absous, je dirais que oui. Il peut y avoir des cas où, du point de vue des pourcentages, on note des différences, car évidemment, si vous réduisez 20 \$ d'impôt à une personne qui gagne juste assez d'argent pour avoir 20 \$ d'impôt et que cela disparaît, vous assisteriez à une réduction de 100 p. 100, ce qui fausserait les montants. Les pourcentages et les chiffres absous ne révèleront pas des montants différents, mais peuvent donner une autre impression.

**Le président :** Messieurs, je vous prierais de céder votre siège à l'autre groupe de témoins, mais de demeurer dans la salle. Nous allons faire une courte pause, puis poursuivre avec la partie 5.

La partie 5 est intitulée « Stabilité et efficacité du système financier ». Nous entendrons des témoins qui ont de l'expérience dans divers domaines. Je propose que nous commençons par le témoin qui connaît le plus la section 1, soit la Loi sur la gestion des finances publiques, puis nous enchaînerons avec les sections suivantes. La section 2 vise la Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada; la section 3 la Loi sur le développement des exportations; la section 4 la Loi sur la banque de développement du Canada; la section 5 la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada; et enfin, la section 6 la Législation régissant les institutions financières.

Pourriez-vous nous aider à comprendre les initiatives pour lesquelles on nous demande de voter relativement à chacune de ces sections? Madame Pearse, pourriez-vous nous dire de quoi retourne la section 1?

**Jane Pearse, directrice, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada :** Nous sommes plusieurs témoins à comparaître relativement à l'étude de cette partie du projet de loi C-10. Je vais d'abord faire une courte déclaration, puis nous serons disposés à répondre à vos questions sur les diverses sections de la partie 5.

Le resserrement mondial du crédit a eu des répercussions sur la capacité des institutions financières canadiennes à donner accès au financement aux entreprises et aux consommateurs canadiens. Le budget prévoit des mesures visant à renforcer cette capacité. Par exemple, le gouvernement accordera jusqu'à 200 milliards de dollars, au moyen du Cadre de financement exceptionnel, qui comporte des mesures tant courantes que nouvelles pour assurer un accès raisonnable au crédit dans notre pays.

Le Cadre de financement exceptionnel, c'est-à-dire le CFE, a déjà permis d'accorder des fonds aux Canadiens, par exemple, dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, qui a facilité la réduction des taux d'intérêt préférentiel et

prime and mortgages rates. Other programs under EFF, such as the Canadian Secured Credit Facility and the Business Credit Availability Program provided through Export Development Canada, EDC, and Business Development Bank of Canada, BDC, will help facilitate the provision of financing to Canadian businesses in this period of turmoil.

Budget 2009 also contains other important measures to improve the competitiveness and stability of the Canadian financial sector and helps consumers of financial products. These measures will help maintain the position of Canada's financial sector as one of the strongest and safest in the world.

**Cliff Lee-Sing, Chief, Reserves and Risk Management Section, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada:** Bill C-10 introduces, for the first time, a new section to the Financial Administration Act called Part IV.1, which deals with financial stability. It gives the Minister of Finance the legislative authority to implement and carry out existing or new support programs to help the financial system in Canada. This is in response to the turmoil going around internationally. The government wanted to have the facility or the ability to equip itself with a broad range of tools to help support businesses, promote financial stability and address potential problems related to areas in the credit markets.

This new section of the Financial Administration Act broadens the Minister of Finance's authorities in two ways. First, it gives him new authority to promote financial stability where he had authority, under Part IV of the Financial Administration Act, just to manage the government's debt and financial assets and liabilities.

The second way is that it allows him, for the purpose of promoting financial stability, to enter into a number of contracts, such as purchasing, lending, selling or pledging securities, providing loans, lines of credit, guarantees, loan insurance or credit assurance. There is a statutory appropriation as part of this to be able to pay for these securities through the Consolidated Revenue Fund, CRF.

**The Chair:** Thank you. We recall this committee dealt with a similar authority to the governor of the Bank of Canada a year or so ago to participate in the acquisition of corporate securities and that type of thing. Now, this is allowing the Minister of Finance to participate in the purchase of corporate securities and to take the funds out of general revenue.

**Mr. Lee-Sing:** Yes. The objectives are the same, to promote financial stability. In this particular instance, the Minister of Finance can purchase securities from private-sector entities, as the Bank of Canada has the authority to do, again, under the goal or the purpose test of having to meet the financial stability benefits for the government.

hypothécaire. D'autres programmes du CFE, tels que la Facilité canadienne de crédit garanti et le Programme de crédit aux entreprises, offerts par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada, permettront aux entreprises canadiennes d'être mieux à même d'obtenir le financement dont elles ont besoin en cette période d'incertitude économique.

Le budget de 2009 contient également d'autres mesures importantes destinées à accroître la compétitivité et la stabilité du secteur financier canadien et à aider les consommateurs de produits financiers. Ces mesures contribueront à maintenir la position du secteur financier au Canada, qui se classe parmi les plus solides et les plus sûrs au monde.

**Cliff Lee-Sing, chef, Section de la gestion des réserves et des risques, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada :** Le projet de loi C-10 présente, pour la première fois, une nouvelle disposition à la Loi sur la gestion des finances publiques, soit la partie IV.1, qui traite de la stabilité financière. Celle-ci confère au ministre des Finances le pouvoir législatif de mettre sur pied de nouveaux programmes et de poursuivre les programmes existants visant à aider le système financier au Canada. Cette mesure a été prise en réponse à la crise qui sévit partout dans le monde. Le gouvernement a voulu se doter des outils nécessaires pour appuyer les entreprises, favoriser la stabilité financière et régler les problèmes potentiels liés aux marchés du crédit.

Cette nouvelle disposition de la Loi sur la gestion des finances publiques élargit les pouvoirs du ministre des Finances de deux façons. Tout d'abord, elle lui confère le pouvoir de rétablir la stabilité financière dans les secteurs qui relèvent de sa compétence, en vertu de la partie IV de la Loi sur la gestion des finances publiques, dans la gestion de la dette et des actifs et passifs du gouvernement.

Ensuite, dans cette optique de stabilité financière, elle l'autorise à conclure des contrats, notamment pour acheter, prêter, vendre ou donner en gage des valeurs mobilières, accorder des prêts, des marges de crédit, des garanties, de l'assurance-prêts et de l'assurance-crédit. Il y a un crédit législatif qui s'y rattache afin de pouvoir puiser de l'argent directement dans le Trésor.

**Le président :** Merci. Sachez que le comité s'est penché sur un pouvoir semblable conféré au gouverneur de la Banque du Canada, il y a environ un an, lui permettant de participer à l'acquisition de titres de sociétés et ce genre de chose. Maintenant, il permet au ministre des Finances de participer à l'achat de valeurs mobilières à même le Trésor.

**M. Lee-Sing :** Tout à fait. Les objectifs sont les mêmes : assurer la stabilité financière. Dans ce cas particulier, le ministre des Finances peut acheter des valeurs appartenant à des entités du secteur privé, comme la Banque du Canada peut le faire, aux fins de la stabilité financière.

**The Chair:** Are financial institutions included? With this authority, will the Minister of Finance be able to purchase shares and other financial documentation from financial institutions?

**Mr. Lee-Sing:** This particular act allows the Minister of Finance to purchase fixed-income securities — that is, debt securities — but not ownership or equity stakes in those financial institutions. There are other acts, part of Bill C-10, to which others may speak, which allow the minister to do that, but in consultation with Office of the Superintendent of Financial Institutions, OSFI, and the governor of the Bank of Canada. Also, a number of additional tests are required for him to do that. Of course, it would be used in extraordinary circumstances.

**The Chair:** Yes. Honourable senators, I am in your hands. We could proceed with further questions in relation to Division 1, or we could hear on all of the divisions so that we get the information on each. Do you have a preference?

**Senator Ringuette:** I have questions with regard to this issue.

**The Chair:** We have a number of senators with questions. If you have a question that involves Mr. Lalonde or the other witnesses, you can ask that question also.

[*Translation*]

**Senator Rivard:** I have a short question about Part I that goes to Mr. Lalonde.

My question is short and perhaps the answer will be too. One of the budget's most popular items is the TFSA savings program. Is the government looking at changes in another financial year or will it stay the way it is?

**Mr. Lalonde:** The government does not anticipate major changes to the program, but, as for all government programs, small changes could be made to make the program run more smoothly.

**Senator Rivard:** My last question deals with RRSPs and RRIFs. The effect on the year's budget is \$30 billion for the government. We are told that there will be no impact in subsequent years. Is that correct? Does that mean that we will go back to the old system where there will be no loss of taxes in subsequent years?

**Mr. Lalonde:** The government's change is to put into effect last November's announcement that you can now withdraw less from an account of that kind. This is just for one year.

**Senator Chaput:** Thank you, Mr. Chair. My question is on Division 2, Part 5, which amends the Canada Deposit Insurance Corporation Act. I feel that this institution is very important, safeguarding Canada's financial stability as it does.

My question is this: What will be the impact of the proposed changes on the Canada Deposit Insurance Corporation?

**Le président :** Les institutions financières sont-elles comprises? Compte tenu de ce pouvoir, le ministre des Finances serait-il en mesure d'acheter des titres et d'autres documents financiers à des institutions financières?

**M. Lee-Sing :** Cette loi particulière permet au ministre des Finances d'acheter des valeurs à revenu fixe — c'est-à-dire des titres de créance —, mais pas au chapitre de la propriété ou de l'équité, dans ces institutions financières. Il y a d'autres lois, qui font partie du projet de loi C-10 et sur lesquelles d'autres pourraient se prononcer, qui autorisent le ministre à le faire, mais en consultation avec le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, et le gouverneur de la Banque du Canada. Toutefois, il faudrait répondre à d'autres exigences, car bien entendu, ce pouvoir ne devrait être exercé que dans des circonstances exceptionnelles.

**Le président :** Très bien. Honorables sénateurs, à vous de décider. Nous pouvons continuer à discuter de la section 1, ou laisser les témoins expliquer le contenu de chacune des sections. Que préférez-vous faire?

**Le sénateur Ringuette :** J'ai des questions à poser à ce sujet.

**Le président :** Il y a plusieurs sénateurs qui souhaitent poser des questions. Vous pouvez également, si vous voulez, interroger M. Lalonde ou les autres témoins.

[*Français*]

**Le sénateur Rivard :** J'ai une courte question, elle s'adresse à M. Lalonde concernant la partie 1.

Ma question est courte et peut-être que la réponse sera aussi courte. Un des éléments les plus populaires du budget c'est le programme d'épargne CELI. Est-ce que le gouvernement prévoit des changements dans un autre exercice financier ou est-ce que cela va rester comme tel?

**M. Lalonde :** Le gouvernement ne prévoit pas de grands changements pour un tel programme, mais comme pour tous les programmes du gouvernement, il peut arriver qu'il y a des petits changements pour qu'on puisse rendre cohérent le programme.

**Le sénateur Rivard :** Ma dernière question concerne les REER et les FERR. L'impact dans le budget de cette année, c'est 30 milliards de dollars pour le gouvernement. On dit qu'il n'y aura pas d'impact pour les années suivantes. Est-ce que c'est exact? Est-ce que cela veut dire que l'on va revenir à l'ancien système où on ne produira pas de perte fiscale dans les années à venir?

**M. Lalonde :** Le changement dans le gouvernement est de mettre en place l'annonce de novembre passé où on peut réduire moins d'un tel compte. C'est juste pour une année.

**Le sénateur Chaput :** Merci, monsieur le président. Ma question touche la section 2, partie 5, qui modifie la Loi sur la société d'assurance-dépôt du Canada. Je trouve que cette institution est très importante puisqu'elle sauvegarde la stabilité financière au Canada.

Ma question est la suivante : quels seraient les impacts des changements proposés sur les opérations de la Société d'assurance-dépôt du Canada?

**Sandra Dunn, Chief, Financial Sector Stability, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada:** Thank you for the question. The major changes to provisions in the act give the corporation more flexibility, more tools to deal with problem institutions in the financial sector. There are no great changes in the way the corporation operates, but I can perhaps explain them.

[English]

**The Chair:** We are dealing with Division 2, Part 5. Why do you not cover each of the institutions referred to there?

**Ms. Dunn:** Division 2 of Part 5 deals with changes to the Canada Deposit Insurance Corporation Act. It provides greater flexibility to the corporation, essentially, to deal with resolution of problem institutions. It provides bridge-bank powers to the corporation.

Briefly, the bridge bank would operate as follows: If a member institution was deemed to be non-viable — for example, no acquirer eminent or available — and the view of the Canada Deposit Insurance Corporation, CDIC, board was that closure and payout was not the most advisable resolution, either because of the cost or because of impact on stability, the bridge-bank tools would provide for the failing institution to go into liquidation and for the Minister of Finance, with GIC approval, to create a new institution, which would then be owned by CDIC in the interim and would transfer the insured deposits from the failing institution into the new institution. It would allow the new institution to continue to operate until such time as a private-sector resolution could be sought.

The bridge-bank powers exist in the United States. The Federal Deposit Insurance Corporation, FDIC, in the United States has used these successfully over the years in order to keep banking services available to depositors. That is one of the major changes to the Canada Deposit Insurance Corporation Act.

In terms of the effect of the changes on the corporation, the corporation would not be running the new institution. It would rely on a board to be appointed to run the new institution. It would rely on people who know how to run a bank and on outside experts, as available, to come in and augment the resources necessary to run that institution.

In terms of CDIC's role, they would be responsible for ensuring that they could bring those resources into the new institution quickly and keep a seamless operation.

I will now go over some of the other tools.

**The Chair:** Ms. Dunn, we are a finance committee, so we are interested in how much more exposure to the public purse is caused by these actions. We understand that these provisions

**Sandra Dunn, chef, Stabilité du secteur financier, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada :** Merci de votre question. Le grand changement dans les provisions de la loi, c'est de donner à la société plus de flexibilité, plus d'outils, pour s'adresser aux institutions à problème dans le secteur financier. Il n'y a pas de grand changement dans les méthodes d'opération de la société mais je peux peut-être expliquer les changements.

[Traduction]

**Le président :** Nous en sommes à la section 2, partie 5. Pourquoi ne pas nous parler de chacune des sociétés mentionnées dans ces dispositions?

**Mme Dunn :** La section 2 de la partie 5 modifie la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada afin de permettre à la SADC d'accroître sa capacité de venir en aide aux institutions en difficulté et de constituer des institutions-relais.

Brièvement, l'institution-relais fonctionne comme suit : lorsqu'une institution membre est jugée non viable — par exemple, aucun acquéreur potentiel ou intéressé ne se manifeste — et que le conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada, la SADC, juge que la dissolution et le remboursement de dépôts assurés ne constituent pas la solution la plus souhaitable, que ce soit en raison des coûts de ce processus ou de son impact sur la stabilité du système financier, le statut d'institution-relais est octroyé à l'institution en difficulté, qui peut alors liquider ses actifs. Le ministre des Finances, avec le consentement du gouverneur en conseil, crée une nouvelle institution qui est prise en charge, temporairement, par la SADC. Les dépôts assurés détenus par l'institution en difficulté sont transférés à la nouvelle entité, ce qui lui permet de continuer de fonctionner jusqu'à ce qu'une solution impliquant le secteur privé soit trouvée.

Le principe de l'institution-relais existe aux États-Unis. La Federal Deposit Insurance Corporation, la FDIC, a constitué des institutions-relais au fil des ans pour que les déposants puissent continuer d'avoir accès à des services bancaires. C'est là une des principales modifications proposées à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Concernant l'impact des changements annoncés, la SADC ne s'occuperait pas de gérer la nouvelle institution. Ce mandat serait plutôt confié à un conseil d'administration, à des personnes qui savent comment diriger une banque, à des experts de l'extérieur qui viendraient s'ajouter aux ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

Pour ce qui est de la SADC, elle aurait pour tâche de réunir ces ressources le plus rapidement possible afin d'assurer le déroulement continu des opérations de la nouvelle entité.

Permettez-moi maintenant de vous expliquer les autres mécanismes qui existent.

**Le président :** Madame Dunn, nous sommes un comité des finances. Nous voulons savoir si ces mesures vont accroître les possibilités de perte. Nous sommes conscients du fait que ces

indicate that within its mandate, the Canada Deposit Insurance Corporation can, in certain circumstances, ignore its own exposure to losses. It also has an opportunity to increase its maximum indebtedness.

**Ms. Dunn:** That is right.

**The Chair:** What are the quanta? How much more exposure will there be if we pass this legislation? That is what we would like to get to at this time.

**Ms. Dunn:** The corporation is funded through premiums from its member institutions. In terms of impact on the taxpayer, there would be no impact from any of these changes. The corporation can borrow from the CRF if it needs to do so. It also has \$1.7 billion built up in order to address the Consolidated Revenue Fund. The corporation has access to this \$1.7 billion fund internally and access to borrowings on the market or from the Consolidated Revenue Fund at an appropriate interest rate and at appropriate terms. Any costs to the corporation would then be replenished through premium rate adjustments, if necessary, to its member institutions. I am not sure if that addresses the full question.

**The Chair:** That is information we would like to have quickly from you with respect to each of these institutions.

**Ms. Dunn:** The borrowing limit was raised from \$6 billion to \$15 billion to acknowledge the growth in the deposit-insurance base over the years. The borrowing limit had not been increased. Again, there would be no cost to the corporation or to the government as a result of that. This is simply allowing them to access funds in the market, if necessary.

The other tools or increased flexibility would actually give the board the option of choosing a resolution mechanism that was perhaps not deemed to be the least cost at the time. However, if the board were deemed to choose the least cost, there may be overriding stability concerns. That would not be taken lightly.

The objects of the corporation remain to provide the least cost or minimize the exposure to the corporation. In some respects, however, an occasion may arise where one institution is looked at and minimizing the exposure may mean a payout. However, if that institution were to lead to a loss of confidence in the system more broadly, then it may mean that other types of resolutions should be considered. Those override flexibilities are provided for in this provision.

Another flexibility is that the Tax-Free Savings Account is considered to be an insurable category of deposit. It is not anticipated that would change the overall insured deposit level very much, at least not in the near term, given it is likely just a substitution effect of savings at this point. However, any increase would be funded by premiums, as deemed necessary.

The corporation also has greater flexibility in doing preparatory exams to go in and look at the books of an institution in question, if they were necessary. Again, no cost impact accompanies that.

dispositions autorisent la Société d'assurance-dépôts du Canada, dans certains cas, à faire fi des possibilités de perte qu'elle peut subir, et aussi à accroître le montant maximal de son passif.

**Mme Dunn :** C'est exact.

**Le président :** Dans quelle proportion? Les pertes qu'elle risque de subir s'élèveront à combien si nous adoptons ce projet de loi? Voilà ce que nous voulons savoir.

**Mme Dunn :** La SADC est financée par les primes qu'elle perçoit de ses institutions membres. Par ailleurs, ces mesures n'auront aucun impact sur le contribuable. La société peut, au besoin, emprunter au Trésor. Elle a 1,7 milliard de dollars dans ses coffres pour rembourser le Trésor. Elle a accès à ces fonds, à l'intérieur, et peut contracter des emprunts sur le marché ou auprès du Trésor, à un taux d'intérêt raisonnable et à des conditions appropriées. Elle peut, pour renflouer ses coffres, augmenter le taux des primes versées par les institutions membres, au besoin. Je ne sais pas si cela répond bien à la question.

**Le président :** Il faudrait que les renseignements concernant chacune de ces sociétés nous soient transmis assez rapidement.

**Mme Dunn :** La capacité d'emprunt de la SADC a été majorée : elle est passée de 6 à 15 milliards de dollars en raison de l'expansion des dépôts assurés au fil des ans. Elle n'avait encore fait l'objet d'aucune augmentation. Encore une fois, cette mesure ne coûtera rien à la société ou au gouvernement. Elle a uniquement pour but de permettre à la société d'emprunter sur le marché, au besoin.

Les autres mécanismes donnent au conseil d'administration la possibilité de choisir une solution qui n'est peut-être pas la moins coûteuse pour lui, mais qui risque de nuire à la stabilité financière du Canada. Ce n'est pas quelque chose qui serait pris à la légère.

La SADC a pour objet d'accomplir sa mission de manière à minimiser les possibilités de perte. Il se peut toutefois que la société, pour aider une institution, choisisse plutôt de rembourser les dépôts assurés pour réduire les pertes. Or, si cette décision entame, de manière générale, la confiance à l'égard du système, il faudrait que d'autres mécanismes soient envisagés. Cette disposition-ci prévoit une telle marge de manœuvre.

Autre point : le compte d'épargne libre d'impôt est considéré comme une catégorie de dépôts assurables, ce qui ne devrait pas tellement modifier le niveau des dépôts assurés, du moins pas à court terme, car cette mesure créera, selon toute vraisemblance, un effet de substitution en entraînant des économies. Toutefois, toute hausse devra être financée, si besoin est, par les primes.

La société pourra également procéder à des examens préparatoires et examiner les livres de l'institution en question, si elle le juge nécessaire. Encore une fois, cela n'entraînera aucun coût.

**The Chair:** I see in Division 2 there are also amendments to the Access to Information Act, the Canadian Payments Act, the Financial Administration Act and the Winding-up and Restructuring Act. Are they all what we might terms “consequential amendments”?

**Ms. Dunn:** They are, and they are related to the bridge bank — the method for introducing the bridge bank.

**Senator Neufeld:** My question is for Mr. Halley, from the last group of witnesses. I do not expect that you would have this information with you, but I would like you to provide it so that we could all have it.

With respect to the reduction in tariffs on certain machinery and equipment, and you mentioned power generation, I think you said that there were about 200 items. I do not know if there is someplace I can quickly go to find out what those items are. If not, could you please provide a list of those 200 items, what the reduction in the tariffs were for those items and also the rationale of how you pick 200 items out of possibly thousands? Please provide a brief explanation of your rationale behind how you picked those. I am certain you do not have that information in your back pocket, but, if you could give it to us, that would be great.

**Mr. Halley:** Yes, I will. The items are all obviously included in Part 3 of the bill. It is a cryptic list; I do agree. I will provide you with a more descriptive list, which will mainly be the list that was published in the *Canada Gazette* in August. However, it will be a modified list with a little more information with respect to the rationale.

The whole exercise was to try to assist Canadian industry, to lower the costs. When they buy machinery and equipment, often world-class machinery has to be imported. With respect to the tariff, you are correct; there are more than 8,500 tariff items. The list of 200 machinery and equipment is a subset of those 8,500. Over the years, many rounds of trade liberalization have lowered the rates on those specific machinery and equipment. We took the list in terms of what machinery and equipment is still subject to tariffs, and that is a smaller subset, obviously. Those machinery and equipment are concentrated in Chapters 84 and 85 of the Schedule to the Customs Tariff 2009.

**Senator Neufeld:** The power generation interests me because of wind generation, turbines and so on that everyone is talking about now and the need to build up that industry in Canada and not abroad. Having been involved in that quite extensively in British Columbia, I know many companies wanted to come to British Columbia or Canada and start producing some of that equipment here because it is needed across the country. That is my interest in this. You said that it went from 2.5 per cent to 11 per cent, if I remember correctly. Beside each of the 200 items, I would like to know the tariff reduction for each one of those, if possible; if it was 5 per cent, 11 per cent or whatever.

**Le président :** Je vois que la section 2 prévoit également des modifications à la Loi sur l'accès à l'information, la Loi canadienne sur les paiements, la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur les liquidations et les restructurations. Est-ce que ce sont des modifications dites « consécutives »?

**Mme Dunn :** Oui, et elles visent les institutions-relais — la constitution d'institution-relais.

**Le sénateur Neufeld :** Ma question s'adresse à M. Halley, du dernier groupe de témoins. Je ne m'attends pas à ce que vous ayez ces renseignements en main, mais je vous saurais gré de nous les fournir.

Concernant la réduction des droits de douane sur les machines et le matériel, et vous avez parlé de la production d'énergie électrique, vous avez dit, si je ne m'abuse, qu'environ 200 n°s tarifaires étaient visés. Je ne sais pas s'il est facile de trouver la liste des n°s en question. Si non, pouvez-vous nous la fournir en prenant soin d'indiquer dans quelle mesure les droits de douane ont été réduits et les critères qui ont été utilisés pour choisir 200 n°s sur les milliers qui existent? J'aimerais que vous nous expliquiez brièvement comment le choix s'est fait. Je suis certain que vous n'avez pas la réponse à ces questions sous les yeux, mais nous aimerais bien avoir ces renseignements.

**Mr. Halley :** Je vous les fournirai volontiers. Les n°s tarifaires figurent tous à la partie 3 du projet de loi. Il est vrai que cette liste est difficile à comprendre. Je vais vous en fournir une plus détaillée, soit celle qui a été publiée au mois d'août dans la *Gazette du Canada*. Il s'agit d'une liste modifiée qui contient un peu plus de précisions sur les raisons qui ont motivé ce choix.

La réduction des droits de douane a pour objet d'aider l'industrie canadienne à réduire ses coûts. Elle doit souvent importer les machines et le matériel spécialisés dont elle a besoin. Pour ce qui est des droits de douane, vous avez raison; il y a plus de 8 500 n°s tarifaires. Les 200 font partie des 8 500 n°s existants. Les nombreux accords de libéralisation des échanges conclus au fil des ans ont entraîné une baisse des droits de douane applicables aux machines et au matériel. Nous avons jeté un coup d'œil aux machines et au matériel qui sont toujours assujettis à des droits de douane. Il s'agit, bien sûr, d'un sous-ensemble de produits. Ils figurent aux chapitres 84 et 85 de l'annexe du Tarif des douanes de 2009.

**Le sénateur Neufeld :** L'énergie électrique, les éoliennes, les turbines, et cetera, sont des sujets qui m'intéresse. Tout le monde parle aujourd'hui de la nécessité de développer cette industrie au Canada et non à l'étranger. J'ai beaucoup travaillé dans ce domaine en Colombie-Britannique. Je sais que de nombreuses entreprises voulaient s'installer en Colombie-Britannique ou au Canada, et commencer à fabriquer du matériel en raison des besoins qui existent à l'échelle nationale. Voilà pourquoi je m'intéresse à cette question. Vous avez dit que les droits de douane varient entre 2,5 et 11 p. 100, si je ne m'abuse. Mis à part ces 200 n°s tarifaires, j'aimerais savoir, si possible, quel est le pourcentage de réduction dans chacun des cas. Je voudrais savoir si la réduction est de 5 p. 100, de 11 p. 100 ou peu importe.

**The Chair:** Mr. Halley, if you could provide that to our clerk, we will circulate that in both official languages to the members of the committee.

We also have our government officials here. We finished Divisions 1 and 2. We have Divisions 3, 4, 5 and 6 to do. We have a half-hour. It may turn out that we will have to ask you to come back, but let us see how far we get.

Who can help us with the Export Development Corporation and the changes there, and what impact Bill C-10 has on the operation of the EDC?

**Lise Carrière, Chief, International Finance, International Trade and Finance, Department of Finance Canada:** I am with the International Finance Section of the International Trade and Finance Branch. There are four measures related to EDC in the budget bill. The first one relates to a temporary change to the mandate of EDC. It is to allow it to quickly support domestic trade and not only export trade. The purpose is to fill gaps in market access in domestic trade. EDC will be working with financial institutions and private credit insurers to complement and to leverage their capacity to support Canadian business in the downturn. The change will be in place for two years; its purpose is to close gaps. The bill also lifts the regulations that applied to domestic financing and domestic insurance related to EDC.

The second change is to increase EDC's contingent liability limit from \$30 billion to \$45 billion. This will enable EDC to grow and enhance its guarantee and insurance programs. It will provide more flexibility to the corporation.

Another change is to increase the Canada Account limit from \$13 billion to \$20 billion to ensure the government has the capacity to provide direct credit and to meet the financing requirements of businesses in strategic hard-hit sectors of the Canadian economy. This is close to the existing limit of \$13 billion but adjusted for inflation.

The purpose of the Canada Account is to support transactions that EDC cannot support under its corporate account, for example, loans to the auto sector.

The last change to EDC is to increase the authorized capital limit of EDC from \$1.5 billion to \$3 billion. This will allow the government to inject additional capital into the corporation, should it be needed, in order to increase the availability of finance in future years.

**The Chair:** From where does that capital come?

**Ms. Carrière:** It is an increase in the authorized capital. It is not new capital injected into EDC. The act allows authorized capital of \$1.5 billion. We have increased the limit to \$3 billion. Thus far, \$1.3 billion has been injected into EDC. This is non-budgetary capital that the government is able to inject into the Crown corporation.

**Le président :** Monsieur Halley, je vous demanderais de fournir ces renseignements au greffier, qui les distribuera dans les deux langues officielles aux membres du comité.

Nous avons ici des représentants du gouvernement. Nous avons parlé des sections 1 et 2. Nous allons maintenant passer aux sections 3, 4, 5 et 6. Il nous reste une demi-heure. Il se peut que vous soyez obligés de revenir. Voyons d'abord ce que nous arrivons à faire.

Qui peut nous parler d'Exportations et Développement Canada, nous expliquer l'impact du projet de loi C-10 sur les activités de la société?

**Lise Carrière, chef, Finances internationales, Finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada :** Je représente la Section des finances internationales de la Direction des finances et des échanges internationaux. Le budget prévoit quatre mesures dans le cas d'EDC. Premièrement, il modifie temporairement le mandat de la société pour qu'elle puisse soutenir rapidement le commerce intérieur et non seulement le commerce extérieur. L'objectif, ici, est de combler les lacunes qui existent au niveau de l'accès au marché intérieur. EDC va collaborer avec les institutions financières et les assureurs du secteur privé pour les aider à appuyer les entreprises canadiennes en cette période difficile. Cette mesure restera en vigueur pendant deux ans. Elle a pour objet de combler les lacunes. Le projet de loi suspend également l'application des règlements qui visent les activités en matière de financement et d'assurance sur le marché intérieur.

Deuxièmement, la limite des passifs éventuels d'EDC passera de 30 à 45 milliards de dollars. Cette mesure permettra à la société d'accroître et d'améliorer ses programmes de garanties et d'assurances, et aussi de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre.

Troisièmement, la limite du Compte du Canada passera de 13 à 20 milliards de dollars, ce qui permettra au gouvernement de soutenir directement les entreprises qui œuvrent dans des secteurs durement touchés de l'économie canadienne et de les aider à répondre à leurs exigences financières. La limite existante de 13 milliards de dollars a été rajustée afin de tenir compte de l'inflation.

Le Compte du Canada a pour objet d'assurer le financement des transactions que la société ne peut financer en vertu de son compte. Mentionnons, par exemple, les prêts au secteur de l'automobile.

Quatrièmement, le plafond du capital autorisé d'EDC passera de 1,5 à 3 milliards de dollars. Le gouvernement pourra ainsi injecter, au besoin, des fonds additionnels dans la société pour augmenter la disponibilité de capitaux dans les années à venir.

**Le président :** D'où provient l'argent?

**Mme Carrière :** Il s'agit d'une augmentation du capital autorisé, et non pas d'argent neuf qui est injecté dans la société. La loi prévoit un plafond de 1,5 milliard de dollars pour le capital autorisé. Ce plafond passera à 3 milliards de dollars. Jusqu'ici, EDC a reçu 1,3 milliard de dollars. Ce sont des crédits non budgétaires que le gouvernement est en mesure d'accorder à la société d'État.

**The Chair:** Is there authority for the government to give to Export Development Canada the additional revenue authorized capital if it is deemed necessary, without having to come back to Parliament?

**Ms. Carrière:** Yes, if it is deemed necessary, the government will be able to inject more capital into EDC. Right now, we have \$1.3 billion, and we can go up to \$3 billion.

**The Chair:** You mentioned the Canadian Secured Credit Facility. I understand that credit facility is managed by the Business Development Bank of Canada. Will that come up later on?

**Ms. Carrière:** That will come up — are you talking about BDC?

**The Chair:** That will come up later on. You have nothing to do with that?

**Ms. Carrière:** The Business Credit Availability Program, BCAP, involves both EDC and BDC, as well as financial institutions. The idea is that they will work together more efficiently to be able to provide financing. The financial institutions can make referrals to EDC and BDC; and we are hoping through this program, it will generate \$5 billion of new incremental financing to Canadian businesses.

**The Chair:** We will proceed to the Business Development Bank of Canada. Perhaps you could deal with that issue because you have Export Development Canada dealing domestically, playing in your backyard now. How will you coordinate the activities?

**Erin O'Brien, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Policy Analysis and Coordination, Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada:** To provide you with a quick overview of the Division 4 measures in the Bill C-10, it is quite straightforward. The bill increases the authorized paid-in capital limit of the Business Development Bank of Canada by \$1.5 billion, to a total of \$3 billion.

Lack of excess capital, combined with capital requirements and dividend policies, means that the BDC has little flexibility to rapidly or unexpectedly grow its business to meet existing or anticipated demand. By increasing the paid-in capital limit, this will provide the government with flexibility to inject additional capital into the BDC in the future, if required, to increase the availability of financing to Canadian small and medium-sized enterprises.

You had posed a question in terms of cooperation between the Business Development Bank of Canada and Export Development Canada. Under the BCAP facility, an advisory steering committee is combined of private sector financial institutions as well as these two financial Crown corporations. The steering committee provides a forum through which a number of policy and business issues are being discussed.

**Le président :** Le gouvernement a-t-il le pouvoir d'accroître le capital autorisé de la société Exportations et Développement Canada, s'il le juge nécessaire, sans passer par le Parlement?

**Mme Carrière :** Oui, s'il le juge nécessaire. Le gouvernement pourra injecter plus de capital dans la société. À l'heure actuelle, le plafond est fixé à 1,3 milliard de dollars. Nous pouvons le porter à 3 milliards de dollars.

**Le président :** Vous avez mentionné la Facilité canadienne de crédit garanti. Je crois comprendre qu'elle est administrée par la Banque de développement du Canada. Comptez-vous nous en parler?

**Mme Carrière :** Oui — vous faites allusion à la BDC?

**Le président :** Il va en être question plus tard. Vous ne jouez aucun rôle à ce chapitre?

**Mme Carrière :** Le Programme de crédit aux entreprises est une initiative qui réunit EDC, la BDC et les institutions financières. Il prévoit une collaboration plus étroite entre les institutions dans le domaine du financement. Les institutions financières peuvent formuler des recommandations à EDC et à la BDC. Nous espérons que le programme va entraîner l'octroi d'une aide additionnelle de 5 milliards de dollars aux entreprises canadiennes.

**Le président :** Nous allons maintenant passer à la Banque de développement du Canada. Vous pourriez peut-être en parler parce que la société Exportations et Développement Canada joue un rôle à l'interne. Comment allez-vous coordonner les activités des deux entités?

**Erin O'Brien, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Analyse des politiques et de la coordination, Développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada :** Les mesures prévues dans la section 4 du projet de loi C-10 sont assez simples. Elles ont pour effet d'augmenter le montant maximal du capital versé de la Banque de développement du Canada. Il passe de 1,5 à 3 milliards de dollars.

L'absence de capital excédentaire, les exigences de capital et la politique en matière de dividendes empêchent la BDC de répondre rapidement aux besoins existants ou prévus. En augmentant le montant maximal du capital versé, le gouvernement pourra, au besoin, injecter des fonds additionnels dans la BDC et ainsi accroître le montant de capitaux disponibles pour les petites et moyennes entreprises.

Vous avez posé une question au sujet de la collaboration entre la Banque de développement du Canada et Exportations et Développement Canada. Le Programme de crédit aux entreprises prévoit la mise sur pied d'un comité de direction consultatif qui sera composé de représentants d'institutions financières du secteur privé et des deux sociétés d'État. Le comité de direction discutera de politiques et de questions touchant les entreprises.

As well, specifically between BDC and EDC, they are negotiating a memorandum of understanding to ensure no overlap or competition exists between the financial Crown corporations.

**The Chair:** Has that agreement between the two organizations been completed?

**Ms. O'Brien:** I would have to double-check. It certainly is well under way.

**The Chair:** I am assuming it is not completed, unless you advise us otherwise. I would also be assuming then that EDC would not be doing anything domestically until that is completed. Am I correct in those assumptions?

**Ms. Carrière:** No. EDC has begun to provide domestic financing. The way EDC looks at it is if they have a demand that they know the banks cannot completely fill, and if they know that BDC is not able to provide the financing support, EDC will be willing to provide a loan. EDC's mandate is to be complementary to financial institutions, and they also view it the same way with BDC. They view their activities to be complementary to what BDC is able to provide in the marketplace.

**The Chair:** Are you dividing up the business end?

**Ms. Carrière:** The purpose of the steering group is to talk about these issues.

**The Chair:** You have not figured that out yet. You are doing it, but you have not figured out how to divide it, is that what you are telling us?

**Ms. Carrière:** Certain loans fit more with EDC's larger loans; for example, a loan that is significant, where BDC would not be willing to provide that loan. EDC will also focus on companies that have a trade focus or that do export. They may not be meeting its internal definition of an exporter, but they do export and do have an international focus.

**The Chair:** When that agreement is reached and becomes public, could you share that with this committee so that we will understand how you will divide up that particular work domestically? Presumably they will have some provision in there for withdrawal from the domestic market by Export Development Canada at the end of the two-year period; some arrangement will have to be made for that too, presumably.

**Ms. Carrière:** The mandate for EDC is for two years. Provisions exist that allow for transition out of that market. The two conditions are complementary and two years.

**Senator Di Nino:** I thought that the two-year term was also renewable. Is that correct?

**Ms. Carrière:** It is renewable by order-in-council should there be a need to do that.

Par ailleurs, la BDC et EDC sont en train de négocier un protocole d'entente pour faire en sorte qu'aucun chevauchement ou aucune concurrence n'existe entre les sociétés d'État.

**Le président :** Est-ce que cet accord a été conclu?

**Mme O'Brien :** Je dois me renseigner. Il fait l'objet de négociations.

**Le président :** Je présume qu'il n'a pas encore été conclu, sinon, vous le sauriez. Je présume également qu'EDC ne fera rien à l'interne tant que cet accord n'aura pas été signé. Ai-je raison de dire cela?

**Mme Carrière :** Non. EDC a commencé à soutenir le commerce intérieur. Si elle reçoit une demande à laquelle les banques ne peuvent répondre, et si elle sait que la BDC n'est pas en mesure de fournir un soutien financier, elle va consentir un prêt. La société doit exercer une activité complémentaire à celle des institutions financières et de la BDC. Elle doit conjuguer ses efforts à ceux de la BDC.

**Le président :** Allez-vous vous répartir le volet prêts commerciaux?

**Mme Carrière :** Le comité de direction compte se pencher là-dessus.

**Le président :** Vous ne le savez pas. Vous êtes en train d'examiner la question, mais rien encore n'a été décidé. C'est ce que vous êtes en train de dire.

**Mme Carrière :** Certains prêts s'inscrivent davantage dans le mandat d'EDC. Mentionnons, par exemple, un prêt important que la BDC ne serait pas disposée à consentir. EDC mettra également l'accent sur les entreprises qui ont une vocation commerciale ou qui s'occupent d'exportations. Elles ne correspondent peut-être pas à la définition d'exportateur qui est utilisée à l'interne, mais elles exportent des produits et ont une vocation internationale.

**Le président :** Pourriez-vous, une fois que l'accord est conclu et rendu public, nous faire part des modalités de celui-ci pour le comité comprenne comment vous allez diviser ce mandat à l'interne? L'accord contiendra peut-être des dispositions qui obligeront Exportations et Développement Canada à se retirer du marché intérieur au bout de deux ans. Il faudra, selon toute vraisemblance, prévoir des mesures à cet égard.

**Mme Carrière :** Le mandat confié à EDC est valable pour deux ans. Des dispositions sont prévues pour assurer la transition lorsqu'on abandonnera ce marché. Ce sont les deux conditions établies : le mandat doit être complémentaire et il prendra fin au bout de deux ans.

**Le sénateur Di Nino :** Je croyais que le mandat de deux ans était également renouvelable. Est-ce exact?

**Mme Carrière :** Il est renouvelable par décret, si on le juge nécessaire.

**Senator Di Nino:** I think that is useful — a two-year authority, renewable for an additional two years by order-in-council.

**The Chair:** Is that in Bill C-10?

**Senator Di Nino:** Ms. Carrière verified that.

**Ms. Carrière:** It is in Bill C-10.

**The Chair:** That it may not be for two years. I think Senator Di Nino is implying that it may possibly be extended for a further period of time.

**Ms. Carrière:** The way the legislation is drafted is that it is a two-year period, but there is built-in flexibility that if the economic crisis was prolonged, it would be possible for EDC to continue to provide domestic financing and insurance for a period of time. It requires an order-in-council to lengthen the period beyond two years.

**The Chair:** To extend it.

**Ms. Carrière:** Yes.

**The Chair:** That is the only basis upon which it would be extended — if a financial crisis, as determined by the cabinet, is continuing to such an extent that it should be?

**Ms. Carrière:** The purpose of Bill C-10 is to respond to the crisis, so I would presume that is the case. I should also mention that a legislative review of Export Development Canada is under way. The issue of domestic financing is being examined as part of that EDC legislative review.

**The Chair:** You are not able to tell us if that is the only basis upon which it can be extended. You will have to get advice from somewhere else in that regard, is that right?

**Ms. Carrière:** I am trying to say that the legislative review is taking a longer-term view of EDC, and one of the issues is domestic financing and insurance. That review is being considered by the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade. It will also be considered by the house in the next little while.

**The Chair:** We thank you for that information. In response to Senator Di Nino's clarification, you said earlier that it could be extended by an order-in-council, by cabinet, if the crisis is prolonged or continues. Is that the only basis upon which it can be extended at this time, and is that provision in Bill C-10?

**Ms. Carrière:** It is the only basis I can think of in which it could be extended.

**The Chair:** Did you say you "think"?

**Ms. Carrière:** Yes.

**The Chair:** That is what I thought you said. We will check. Does EDC lend money or insure other institutions to lend money?

**Le sénateur Di Nino :** Je trouve cela intéressant : un mandat de deux ans, renouvelable par décret pour deux années additionnelles.

**Le président :** Est-ce inclus dans le projet de loi C-10?

**Le sénateur Di Nino :** Mme Carrière s'en assure.

**Mme Carrière :** C'est bien dans le projet de loi C-10.

**Le président :** Ce n'est donc pas nécessairement un mandat de deux ans. Je crois que le sénateur Di Nino laisse entendre que cette période pourrait être prolongée.

**Mme Carrière :** Le libellé du projet de loi prévoit un mandat de deux ans, mais on a laissé la marge de manœuvre suffisante pour qu'il soit possible pour EDC de continuer pendant un certain temps à fournir des services de financement et d'assurance au Canada, si la crise économique perdure. Un décret sera requis si l'on souhaite aller au-delà des deux années prévues.

**Le président :** Pour prolonger le mandat.

**Mme Carrière :** Oui.

**Le président :** C'est le seul cas où le mandat pourra être prolongé : si la crise financière perdure dans une mesure suffisante, selon le cabinet, pour le justifier?

**Mme Carrière :** Comme le projet de loi C-10 a pour but d'apporter des solutions à la crise actuelle, je présumerais que c'est effectivement le cas. Je dois aussi mentionner que l'on procède actuellement à un examen législatif d'Exportation et Développement Canada dans le cadre duquel la question de l'aide financière accordée à l'intérieur du pays sera analysée.

**Le président :** Vous n'êtes pas en mesure de nous confirmer que c'est le seul cas où le mandat pourra être prolongé. Il faudra que vous nous renseigniez pour pouvoir nous répondre à ce sujet, n'est-ce pas?

**Mme Carrière :** J'essaie simplement de vous dire que l'examen législatif en cours vise à évaluer la situation d'EDC dans une perspective à plus long terme, et que les services financiers et d'assurance offerts au pays figurent parmi les questions à l'étude. Le rapport de cet examen législatif a été soumis à la considération du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. La Chambre va également se pencher sous peu sur ce rapport.

**Le président :** Merci pour ces renseignements. En réponse à la demande de précisions du sénateur Di Nino, vous avez dit tout à l'heure que le mandat pouvait être prolongé par décret, par décision du cabinet, si la crise perdure. Est-ce la seule justification permettant de prolonger ce mandat, et est-ce qu'une disposition est prévue à cet effet dans le projet de loi C-10?

**Mme Carrière :** C'est la seule raison à laquelle je puisse penser pour la prolongation du mandat.

**Le président :** Avez-vous bien dit « penser »?

**Mme Carrière :** Oui.

**Le président :** C'est bien ce que je croyais avoir entendu. Nous allons vérifier. Est-ce qu'EDC prête directement des fonds ou bien est-ce qu'on fournit des assurances à d'autres institutions qui en prêtent?

**Ms. Carrière:** It provides both. It provides direct loans as well as insurance policies.

**The Chair:** We have heard already from Canada small business financing, but could someone here help us a little bit? We were told that Bill C-10 would be bringing along some more opportunities. Perhaps you could explain that to us.

**Ms. O'Brien:** Indeed. In Division 5 of Bill C-10 are some changes to the Canada Small Business Financing Act, which will make amendments to the Canada Small Business Financing Program.

There are two key changes. Notably, it will increase the current loan limit, which I note has not changed in the past 15 years. This loan limit will be raised from the current \$250,000 to \$350,000 and to \$500,000 for loans made for acquiring real property. With the passage of Bill C-10, the changes to the loan limit amounts will take place for new loans made after March 31, 2009, so starting tomorrow.

The other change made in the act concerns the lenders' cap ceilings under the program. Currently, institutions with a portfolio of eligible loans above \$500,000 — these are the large users of this program — can claim reimbursement on losses of up to 10 per cent of the value of their portfolio. This measure proposes to increase the limit to 12 per cent for loans made after March 31, 2009 in order to encourage increased lending to small businesses under the program. Those are the two primary changes.

**The Chair:** Thank you for that. Are you also able to help us with Division 6, Legislation Governing Financial Institutions? Ms. Pearse.

**Ms. Pearse:** Thank you very much. I realize I did not answer your first question, which was to introduce myself, so I will do that. I am Jane Pearse, Director of the Financial Institutions Division at the Department of Finance.

**The Chair:** The perfect person to be here to help us with Division 6. Tell us what is there.

**Ms. Pearse:** Division 6 concerns legislation governing financial institutions. There are four components to the changes in this division. A couple of amendments are related to mortgage insurance where we provide authority to make regulations that will ensure that consumers pay no more than the actual cost of mortgage insurance, so it controls some of the business practices of the financial institutions. It also provides authority to make regulations dealing with disclosure to improve consumers' understanding of what mortgage insurance is.

The second component concerns credit cards. It provides authority to the government to make regulations dealing with the business practices of financial institutions with respect to credit

**Mme Carrière :** EDC fait les deux. On consent des prêts directs et on offre des polices d'assurance.

**Le président :** Nous avons déjà entendu parler du financement des petites entreprises canadiennes, mais est-ce que quelqu'un pourrait nous aider à mieux comprendre? On nous a indiqué que le projet de loi C-10 allait ouvrir la voie à certaines possibilités supplémentaires. Pourriez-vous nous expliquer en quoi cela consiste?

**Mme O'Brien :** La section 5 du projet de loi C-10 propose certains changements à la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, ce qui entraînera des modifications au Programme de financement des petites entreprises du Canada.

Il y a deux changements principaux. Ainsi, on haussera la limite actuelle de prêt, laquelle est demeurée inchangée depuis 15 ans. La limite actuelle de 250 000 \$ sera portée à 350 000 \$, et à 500 000 \$ pour les prêts contractés en vue de l'acquisition de biens immobiliers. Avec l'adoption du projet de loi C-10, les nouvelles limites s'appliqueront aux nouveaux prêts consentis après le 31 mars 2009, soit à compter de demain.

L'autre changement apporté dans la loi concerne les maximums accessibles aux institutions prêteuses en vertu du programme. À l'heure actuelle, les institutions dont le portefeuille de prêts admissibles dépasse 500 000 \$ — on parle ici des principaux utilisateurs de ce programme — peuvent demander le remboursement de leurs pertes jusqu'à concurrence de 10 p. 100 de la valeur de leur portefeuille. La nouvelle mesure proposée vise à porter cette limite à 12 p. 100 pour les prêts consentis après le 31 mars 2009 de manière à favoriser un accroissement des prêts octroyés aux petites entreprises dans le cadre du programme. Ce sont les deux principaux changements.

**Le président :** Merci pour ces précisions. Pourriez-vous également nous aider à mieux comprendre la section 6 qui traite de la législation régissant les institutions financières? Madame Pearse.

**Mme Pearse :** Merci beaucoup. Je me rends compte que je ne me suis pas présentée tout à l'heure, alors je vais le faire. Mon nom est Jane Pearse et je suis directrice de la Division des institutions financières au ministère des Finances.

**Le président :** La personne idéale pour nous expliquer la section 6. Nous vous écoutons.

**Mme Pearse :** La section 6 porte sur la législation régissant les institutions financières. Les modifications proposées dans cette section se partagent en quatre volets. Il y a d'abord quelques amendements qui touchent l'assurance hypothécaire. On y prévoit les pouvoirs nécessaires pour prendre des règlements de telle sorte que les consommateurs n'aient pas à payer davantage que le coût réel de l'assurance hypothécaire. On contrôle ainsi quelques-unes des pratiques commerciales des institutions financières. Les dispositions proposées permettent également la prise de règlements concernant la communication de renseignements afin que les consommateurs puissent mieux comprendre en quoi consiste l'assurance hypothécaire.

Le second volet touche les cartes de crédit. Il permet au gouvernement de prendre des règlements relativement aux pratiques commerciales des institutions financières pour ce qui

card business. It also expands or allows for the expansion of the cost of borrowing rates that will improve disclosure in terms of credit card information.

You had previously raised the question of whether the government has the ability to purchase shares in federally regulated financial institutions. Sections in this division provide authority for the government to purchase equity, as mentioned, with certain constraints. It must be for the purpose of ensuring financial stability, and it has to be after discussion with the Bank of Canada, the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the chair of the Canada Deposit Insurance Corporation.

Finally, there is an exemption to the continuation provision for trust companies. The provision was put into the Budget Implementation Act 2009 to allow for an exemption for lease firms related to the Canadian Secured Credit Facility. In the budget, it mentioned that firms that wanted to participate in the proposed secured credit facility would have to be federally regulated financial institutions. Therefore, since there was an anticipation that some lease firms may wish to participate in that new facility, the Budget Implementation Act allowed for the continuation of some leasing firms as trust and loan companies that would otherwise not be able to continue with federally regulated financial institutions because there is a prohibition on leasing activity of cars, personal vehicles and so on by federally regulated financial institutions. Is that clear?

**The Chair:** There is a prohibition?

**Ms. Pearse:** There is a restriction that federally regulated financial institutions not engage in leasing activity related to personal vehicles and household property. The budget also announced that there would be a consultation on that issue, the question of whether federally regulated financial institutions should be able to move into the lease market. However, pending a recommendation and a decision on that consultation, a temporary exemption was provided in the statute to allow lease companies to continue with federally regulated.

**The Chair:** We understand that the budget referred to a \$12-billion amount in relation to the Canadian Secured Credit Facility. How does that work? Does the government make that amount available to federally regulated leasing companies as soon as they agree to be federally regulated? They can then borrow this money from the public purse. How does it function?

**Ms. Pearse:** Unfortunately, it is more complicated than that.

**The Chair:** Can you make it as simple as possible for us so that we can understand?

**Mr. Lee-Sing:** I will try. The \$12-billion program will be run by BDC initially. It will provide money to federally regulated financial institutions that sponsor what is known as asset-backed

est des cartes de crédit. Il contient également des mesures laissant une plus grande marge de manœuvre au chapitre des coûts d'emprunt, ce qui améliorera la communication de renseignements relativement aux cartes de crédit.

Vous avez demandé précédemment s'il était possible pour le gouvernement d'acheter des parts dans une institution financière sous réglementation fédérale. Des articles de cette section permettent au gouvernement de le faire, sous réserve de certaines contraintes. L'opération d'achat doit viser à assurer la stabilité financière et doit avoir fait l'objet de discussions préalables avec la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières et le président de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Enfin, il y a une exemption quant à la disposition de continuation pour les sociétés de fiducie. Cette disposition a été incluse dans la Loi d'exécution du budget 2009 afin de permettre une exemption pour les sociétés de crédit-bail aux fins de la Facilité canadienne de crédit garanti. Il est indiqué dans le budget que seules les institutions financières sous réglementation fédérale peuvent bénéficier de cette facilité. Par conséquent, comme on prévoyait que certaines sociétés de crédit-bail pourraient vouloir bénéficier de la nouvelle facilité, la Loi d'exécution du budget permet le maintien de certaines de ces sociétés à titre de fiducies et de sociétés de prêt. En effet, elles n'auraient plus sans cela être considérées comme des institutions financières sous réglementation fédérale, car il est interdit pour celles-ci de se livrer à des activités de crédit-bail pour les voitures, les véhicules personnels et les biens semblables. Est-ce que c'est clair?

**Le président :** C'est interdit?

**Mme Pearse :** Les institutions financières sous réglementation fédérale ne peuvent pas se livrer à des activités de crédit-bail pour les véhicules personnels et les biens meubles. On a par ailleurs annoncé dans le budget qu'on tiendrait des consultations sur la question consistant à savoir si l'on devrait permettre aux institutions financières sous réglementation fédérale de participer à ce marché. Cependant, d'ici à ce que des recommandations soient formulées et des décisions soient prises à l'issue de ces consultations, une exemption temporaire a été accordée dans la loi pour permettre aux sociétés de crédit-bail de bénéficier d'un statut d'institution sous réglementation fédérale.

**Le président :** Le budget prévoyait un montant de 12 milliards de dollars pour la Facilité canadienne de crédit garanti. Comment est-ce que cela fonctionne? Est-ce que le gouvernement met ces sommes à la disposition des sociétés de crédit-bail sous réglementation fédérale dès qu'elles acceptent d'être considérées comme telles? Elles peuvent dès lors emprunter ces fonds publics. Quelles sont les modalités?

**Mme Pearse :** C'est malheureusement plus compliqué que cela.

**Le président :** Pourriez-vous nous l'expliquer le plus simplement possible de façon à ce que nous puissions comprendre?

**Mr. Lee-Sing :** Je vais essayer. Le programme de 12 milliards de dollars sera administré au départ par la BDC. Il fournira des fonds aux institutions financières sous réglementation fédérale qui

securities, ABS. These are securities backed by bundles of loans and leases provided by car dealers, dealers, equipment dealers, who sell these securities to a bank, and the bank sponsors the ABS. Therefore, anyone who wishes to be a sponsor could get access to this facility.

**Senator Ringuette:** Twelve billion dollars of taxpayers' money to buy asset leases. That is what you just said.

**Mr. Lee-Sing:** They are buying asset-back securities that are backed by loans and leases; that is right.

**The Chair:** Up to \$12 billion. Other questions may arise on that, but you have made it clear to us, which was your objective. Thank you.

Those, honourable senators, were the six divisions of Part 5 that we hope to deal with. If we get close to 11:30, I will ask all the other senators to get their questions on the record, and then we can get written answers back.

**Senator Callbeck:** I would like to ask Mr. Lalonde a question.

**The Chair:** I would have you ask the question and we will get him to reply to it in writing.

**Senator Callbeck:** You are expanding the definition of eligible charities for the purpose of tax deductions for donations of medical or pharmaceutical products. What added charities are to be included here?

I am wondering who has asked for that. Is it the charities or the pharmaceutical companies that have been pushing for it? What types of audits have been done on the pharmaceuticals that have been sent to developing countries? Have they been found useful? I would like to know what the follow-up is here. Who does the Finance Minister consult with before wanting to broaden this definition?

I would like to ask Mr. Halley about the tariffs and, in particular, the modification of the tariff on the treatment of milk protein substance by granting a preferred tariff treatment for most exporting countries. I would like to have a written answer on that as to how that will affect our dairy farmers.

I would also like to know from Mr. Lalonde if a gender analysis has been done on this budget.

**The Chair:** On all the provisions of the budget?

**Senator Callbeck:** Yes.

prennent en charge les TACM, soit les titres adossés à des créances mobilières. Il s'agit de titres garantis par des blocs de prêts et de baux fournis par des concessionnaires d'automobiles ou d'équipement qui les vendent à une banque, laquelle s'en porte garante. Il suffit donc de prendre en charge de tels titres pour avoir accès à la facilité de crédit.

**Le sénateur Ringuette :** Douze milliards de dollars de l'argent des contribuables pour acheter des actifs garantis par des baux. C'est ce que vous venez de nous dire.

**M. Lee-Sing :** On achète des titres qui sont garantis par des prêts et des baux; c'est exact.

**Le président :** Jusqu'à concurrence de 12 milliards de dollars. Cela pourrait soulever d'autres questions, mais vous avez clarifié les choses pour nous, comme vous deviez le faire. Nous vous en remercions.

C'était donc un aperçu, chers collègues, des six sections de la partie 5 que nous espérons pouvoir étudier. Comme nous approchons de 11 h 30, je vais demander à tous les autres sénateurs de poser leurs questions pour qu'elles soient portées au compte rendu, et que des réponses écrites nous soient fournies par la suite.

**Le sénateur Callbeck :** J'aimerais poser une question à M. Lalonde.

**Le président :** Vous allez poser votre question et il y répondra par écrit.

**Le sénateur Callbeck :** Vous élargissez la définition d'« organisme de charité admissible » aux fins des déductions fiscales liées aux dons de produits médicaux ou pharmaceutiques. Quels nouveaux organismes de bienfaisance seront ainsi inclus?

J'aimerais bien savoir qui a demandé ce changement. Est-ce que ce sont les organismes de charité ou les compagnies pharmaceutiques qui ont exercé des pressions en ce sens? À quels genres de vérifications ont été soumis les produits pharmaceutiques qui ont été expédiés dans les pays en développement? Les a-t-on jugés utiles? J'aimerais savoir quel suivi a été effectué. Qui le ministre des Finances a-t-il consulté avant de proposer un élargissement de cette définition?

J'aimerais poser à M. Halley une question concernant les droits tarifaires et, notamment, le changement qui accorde un tarif préférentiel pour le traitement des matières protéiques de lait aux plus grands pays exportateurs. Je voudrais qu'on m'indique par écrit quelles seront les répercussions de ce changement pour nos producteurs laitiers.

Je souhaiterais également que M. Lalonde me dise si une analyse comparative entre les sexes a été effectuée relativement à ce budget.

**Le président :** Pour toutes les dispositions du budget?

**Le sénateur Callbeck :** Oui.

**The Chair:** If there has been, could you produce it for this committee to see how you do that kind of gender-based analysis of the provisions and the impact on different genders?

Mr. Lalonde has indicated that he has heard the questions. I have four further names on the list. We have eight minutes, two minutes each of you to have your question on the record, and then we will ask whoever is the best person to answer it to let us know so that we can make a note that we are expecting an answer back from you. I will start with Senator Ringuette.

**Senator Ringuette:** The most lethal question is with regard to this \$12 billion to EDC to do asset-backed securities with regard to the auto industry, probably. Who will be entitled to this \$12 billion? How much would they be entitled to?

The Canada Mortgage and Housing Corporation, CMHC, came in front of us and said that they now have only 67 per cent of the market. The total mortgage exposure in Canada is \$333 billion; the minister is looking into buying \$175-billion worth of this mortgage exposure, which is roughly 60 per cent of all mortgages. CMHC, which is a Crown corporation, owns 67 per cent of the market, and a new player that came into Canada three years ago, a company by the name of AIG, already has 20 per cent of the market. Does that mean that, of the actual insured mortgages that were bought with \$53.4-billion worth of taxpayers' money, AIG got \$10 billion? Could they go up to \$35 billion in insured mortgages because of their portion of the market? I hope that you will be invited to come before this committee again, once we receive your answer, so that we can further investigate the situation.

**The Chair:** Ms. O'Brien, will you take the lead on getting us an answer on those questions?

**Ms. O'Brien:** I will certainly work with my colleagues at Finance Canada.

**The Chair:** Could you do that, and will you all agree to work together on this? I am not asking for the answer now because I am running out of time. I want to get the questions on record because it may well be that we will have to ask you back once you produce the answers to the first round of questions.

**Senator Mitchell:** First, when officials from CMHC were here, they indicated that only one third of 1 per cent of the entire portfolio of mortgages that they ensure is in distress. I find that absolutely impossible to believe in this economy. Could you please confirm it?

**Le président :** Si une analyse semblable a été effectuée, pourriez-vous en communiquer les résultats à notre comité afin que nous puissions voir comment vous avez procédé pour analyser les impacts des différentes dispositions sur les hommes et les femmes?

M. Lalonde nous indique qu'il a pris note des questions. J'ai encore quatre noms sur la liste. Comme il nous reste huit minutes, vous aurez droit à chacun deux minutes pour poser votre question aux fins du compte rendu, après quoi nous demanderons à la personne la mieux placée pour y répondre de nous le faire savoir, de telle sorte que nous puissions noter que nous attendons une réponse de sa part. Je vais commencer avec le sénateur Ringuette.

**Le sénateur Ringuette :** Ma question la plus virulente concerne ces 12 milliards de dollars confiés à EDC pour l'acquisition de titres adossés à des créances mobilières dans l'industrie automobile, fort probablement. Qui pourra bénéficier de ces 12 milliards de dollars? À combien chacun aura-t-il droit?

Les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sont venus nous dire qu'ils ne détenaient plus que 67 p. 100 du marché. Les risques totaux associés aux créances hypothécaires atteignent 333 milliards de dollars au Canada; le ministre songe à se porter acquéreur de ces créances à hauteur de 175 milliards de dollars, soit environ 60 p. 100 de l'ensemble des hypothèques. La SCHL, une société d'État, détient 67 p. 100 du marché, et un nouveau joueur qui s'est installé au Canada il y a trois ans, une entreprise du nom d'AIG, en accapare déjà 20 p. 100. Faut-il comprendre que, du total des hypothèques assurées acquises avec l'argent des contribuables pour une valeur de 53,4 milliards de dollars, AIG a obtenu 10 milliards de dollars? La part de cette entreprise pourrait-elle maintenant passer à 35 milliards de dollars en hypothèques assurées compte tenu de la portion du marché qu'elle détient? J'espère que vous serez à nouveau convoqué devant notre comité, après que nous aurons reçu votre réponse, de telle sorte que nous puissions nous pencher plus à fond sur cette question.

**Le président :** Madame O'Brien, pouvez-vous vous chargez de répondre à ces questions?

**Mme O'Brien :** Je vais le faire en collaboration avec mes collègues du ministère des Finances.

**Le président :** Êtes-vous d'accord pour travailler ensemble afin de nous fournir des réponses à ces questions? Je ne vous demande pas de répondre maintenant, car nous allons manquer de temps. Je veux que ces questions soient portées au compte rendu, car il est fort possible que nous vous convoquions de nouveau une fois que vous y aurez répondu par écrit.

**Le sénateur Mitchell :** Tout d'abord, lorsque les représentants de la SCHL ont comparu devant nous, ils ont indiqué que seulement un tiers de 1 p. 100 du portefeuille d'hypothèques qu'ils assurent est en difficulté. Je trouve ce chiffre tout à fait incroyable dans la conjoncture économique actuelle. Pourriez-vous nous le confirmer?

Second, when you talk of asset-backed securities, how is it that you confirm that they are not the equivalent of the subprime securities that were packaged with triple-A and minus triple-C or quadruple-C loan securities?

Third, now that banks are beginning to renegotiate mortgages, what is the relationship between the mortgages that they will allow to be renegotiated in total and the ultimate risk of those particular mortgages failing?

Finally, with respect to CDIC reserves, I think you indicated that there is about \$1.7 billion of reserves. Could you compare that with the total risk that you have assessed of failure in the total portfolio of bank assets against which those reserves would be compared?

**The Chair:** Do you want a clarification of the question?

**Ms. Pearce:** Yes. On question 3, when you are talking about renegotiation of mortgages, I did not understand your comparison.

**Senator Mitchell:** The banks are now allowing mortgage holders to begin to reduce the amount of payments, to not make certain payments for a period of time, possibly to actually forgive, I would think, the principle on the mortgages in order to make it easier for mortgage holders to hang on in the face of the economic difficulties that they are confronting.

**Ms. Pearce:** Did you want information on the percentage of mortgages?

**Senator Mitchell:** I want to know whether someone has made the assessment of what risk that actually indicates in the mortgages that you will be backing in that respect, and the likelihood of them failing as indicated by this rather dramatic move.

**Ms. Pearce:** Okay.

**Senator Mitchell:** It is a risk-assessment issue.

**The Chair:** Senator Di Nino is next on my list.

**Senator Di Nino:** First, I would like to ask our witnesses, when they provide the information, to provide the rationale for these provisions as well — that is, why did we undertake these changes?

My second question is for Mr. Lalonde. This is an issue of which I am not too sure. We were told that the Tax-Free Savings Accounts, TFSAs, are insured by CDIC. If they are insured by CDIC, are the investment vehicles that these funds can be placed in restricted? If so, give us a list of that. RRSPs and RRIFs are protected from creditors. Do the TFSAs have the same provision as the RRSPs and RRIFs — that is, protection from creditors in the case of bankruptcy and so on?

**Ms. O'Brien:** May I please seek clarification? When you asked for a rationale of all the measures, is that for all the elements included in Part 5?

Deuxièmement, lorsque vous parlez de titres adossés à des créances mobilières, comment pouvez-vous affirmer qu'ils ne sont pas équivalents aux titres adossés à des créances hypothécaires à risque qui étaient vendus en lots regroupant des titres triple-A et triple-C moins ou quadruple-C?

Troisièmement, maintenant que les banques commencent à renégocier les hypothèques, quel est le rapport entre le total des hypothèques dont elles vont permettre la renégociation et le risque définitif associé au non-remboursement des hypothèques en question?

Enfin, vous avez indiqué que les réserves de la SADC s'élevaient à environ 1,7 milliard de dollars. Pouvez-vous nous indiquer comment cette somme se situe par rapport aux risques totaux de manquement que vous avez évalués dans le portefeuille des actifs bancaires?

**Le président :** Voulez-vous des précisions au sujet de la question?

**Mme Pearce :** Oui. Lorsque vous parlez de la renégociation des hypothèques dans votre troisième question, je n'ai pas compris votre comparaison.

**Le sénateur Mitchell :** Les banques permettent maintenant aux titulaires d'hypothèques de commencer à réduire le montant des versements ou de ne pas faire de paiements pendant une période donnée. Je crois même qu'elles vont jusqu'à renoncer au principal des hypothèques pour faciliter la vie aux emprunteurs compte tenu des difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés.

**Mme Pearce :** Voulez-vous des chiffres sur la proportion d'hypothèques?

**Le sénateur Mitchell :** Je veux savoir si quelqu'un a évalué les risques associés à ces hypothèques que vous allez garantir et dans quelle mesure les emprunteurs risquent vraiment de ne pas pouvoir rembourser comme semble l'indiquer cette action plutôt draconienne.

**Mme Pearce :** D'accord.

**Le sénateur Mitchell :** C'est une question d'évaluation du risque.

**Le président :** Le sénateur Di Nino est le suivant sur ma liste.

**Le sénateur Di Nino :** J'aimerais d'abord demander à nos témoins qu'ils incluent dans leur réponse la justification des différentes dispositions, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles nous apportons ces changements.

Ma deuxième question s'adresse à M. Lalonde. C'est un aspect qui me laisse perplexe. On nous a dit que les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) sont assurés par la SADC. Si tel est le cas, est-ce que les instruments d'investissement pouvant être utilisés pour ces fonds sont assujettis à des restrictions? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en fournir la liste. Les REER et les FERR sont à l'abri des créanciers. Est-ce que les CELI sont également protégés de la même manière en cas de faillite, notamment?

**Mme O'Brien :** Puis-je obtenir une précision? Lorsque vous demandez une justification pour toutes les mesures, parlez-vous de toutes les dispositions incluses dans la partie 5?

**Senator Di Nino:** All of the questions that you are responding to right now. The questions that have been asked require a written answer. If you could provide the rationale as to why those changes or the provisions were put in so that we do not have to write you a letter, we would understand it better.

**Ms. O'Brien:** Fair enough. Thank you.

[Translation]

**Senator Chaput:** I would like to go back to the Société d'assurance-dépôts du Manitoba. I chaired the French-language Société d'assurance-dépôts du Manitoba for several years. What changes will there be in the way that organization operates as a result of the amendments to the act? Could you prepare a table for us that would show how the Société operated beforehand? What changes and effects will there be as a result of the amendments?

My second question goes to Mr. Halley. It deals with the reduction in customs duty on milk products and protein concentrate. I would like to have a list of the products on which customs duty will be reduced.

Third, are there financial consequences for dairy producers and manufacturers? If so, what are they?

[English]

**Senator Ringuette:** This is in regard to BDC and the increase in loan limits. You are the second group that has come before us — actually the Business Development Bank of Canada has been before us. Both of you are seeing more flexibility with respect to providing loans for small and medium-sized business.

How have you communicated that in the local offices? The feedback I have received in the last three weeks is that more restriction on loans has occurred from BDC to small and medium-sized businesses in my area. How are you communicating the need for more flexibility in the system?

**The Chair:** When you are providing us with your written answer to Senator Di Nino's question, will you tell us whether this is a two-year stimulus package initiative after which time it will go back to the status quo ante, or whether this will continue? I am speaking of initiatives such as the \$12-billion Canada Secured Credit Facility.

In the budget document, will I find these all included as part of the stimulus package? If we see, in the budget document, \$12 billion for the Canadian Secured Credit Facility, is that part of the \$64 billion, or are there initiatives in here that will expose the public purse that are not considered part of the stimulus package?

**Le sénateur Di Nino :** Toutes celles qui concernent les questions auxquelles vous allez répondre par écrit. Si vous pouviez nous indiquer les raisons pour lesquelles ces dispositions ou ces changements ont été inclus, nous pourrions mieux comprendre. Ainsi, nous n'aurons pas à vous écrire par la suite.

**Mme O'Brien :** Je vois. Merci.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** J'aimerais revenir à la Société d'assurance dépôt du Manitoba. J'ai déjà présidé à la Société d'assurance dépôt francophone du Manitoba pendant plusieurs années. Quels changements y aura-t-il aux opérations de cette société en vertu des modifications à la loi? Pourriez-vous nous préparer un tableau qui identifierait comment la société procédait avant? Suite aux modifications quels seront les changements et les impacts?

Ma deuxième question s'adresse à M. Halley. Elle a trait à la réduction des droits de douane sur les matières de lait, les matières protéiques. J'aimerais obtenir une liste des matières pour lesquelles il y aura une réduction des droits de douane.

Troisièmement, est-ce qu'il y a des conséquences financières pour les producteurs laitiers et les fabricants de produits? S'il y a des conséquences financières, quelles sont-elles?

[Traduction]

**Le sénateur Ringuette :** Ma question concerne la BDC et l'augmentation des limites de prêt. Vous êtes le deuxième groupe à comparaître devant nous — en fait, les gens de la Banque de développement du Canada vous ont précédé. Vous préconisez, tout comme eux, une flexibilité accrue quant aux prêts pouvant être consentis aux petites et moyennes entreprises.

Comment avez-vous fait part de cette prise de position aux gens des bureaux locaux? D'après ce que j'ai pu entendre au cours des trois dernières semaines, il semblerait que la BDC ait imposé davantage de restrictions sur les prêts consentis aux petites et moyennes entreprises de ma région. Comment vous y prenez-vous pour que tous les intervenants au sein du système prennent conscience de la nécessité d'une souplesse accrue à cet égard?

**Le président :** Lorsque vous nous fournirez votre réponse écrite à la question du sénateur Di Nino, pourriez-vous nous indiquer s'il s'agit d'une initiative faisant partie du plan de stimulation établi pour une période de deux ans, après quoi nous reviendrons au statu quo, ou si ces mesures se poursuivront par la suite? Je parle ici d'initiatives comme la Facilité canadienne de crédit garanti de 12 milliards de dollars.

Dans le document budgétaire, est-ce que je trouverai toutes ces initiatives inscrites dans le cadre du plan de stimulation? Est-ce que les 12 milliards de dollars qu'on peut voir dans le budget pour la Facilité canadienne de crédit garanti sont inclus dans le montant de 64 milliards de dollars, ou bien est-ce que quelques-unes des initiatives proposées ici vont nécessiter des investissements de fonds publics qui ne sont pas prévus dans l'ensemble de mesures de stimulation?

**Mr. Lee-Sing:** The \$200 billion that comprises the Extraordinary Financing Framework is laid out in the budget documents. You could add the numbers up to the \$200 billion.

Briefly, \$125 billion is for the Insured Mortgage Purchase Program; \$12 billion is for the Canadian Secured Credit Facility; and \$13 billion for BDC and EDC through additional provisions.

**The Chair:** Are you reading from the budget document?

**Mr. Lee-Sing:** Yes, this is on page 79.

**The Chair:** That is all we need. We can read it ourselves. I just want to ensure that all the items we have talked about and the increased capital for the various institutions from \$1.5 billion to \$3 billion are part of the \$200-billion stimulus package.

**Mr. Lee-Sing:** Yes, they are.

**The Chair:** We have run out of the authorized time for our committee to meet. We look forward to receiving your written replies, and we thank you for helping us to understand this complicated legislation a bit better. We look forward to perhaps meeting with you again to explore questions that may arise.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, April 1, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:33 p.m. to examine the following elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with Employment Insurance (topic: Employment Insurance); and to examine the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2010.

**Senator Joseph A. Day (Chair)** in the chair.

[*English*]

**The Chair:** I call to order the meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*Translation*]

We are continuing our study of the Budget Implementation Act, formerly Bill C-10. At the same time, we are studying the Estimates for 2009-2010.

[*English*]

Our primary focus is Part 4 of Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, which concerns amendments to the Employment Insurance Act. Last week the committee heard

**M. Lee-Sing :** Les documents budgétaires prévoient des investissements pouvant atteindre 200 milliards de dollars au moyen du Cadre de financement exceptionnel. On peut donc cumuler ces chiffres jusqu'à concurrence de 200 milliards de dollars.

Brièvement, je peux vous dire que cela inclut 125 milliards de dollars pour le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés; 12 milliards de dollars pour la Facilité canadienne de crédit garanti; et 13 milliards de dollars pour la BDC et EDC au moyen de dispositions additionnelles.

**Le président :** Êtes-vous en train de nous lire ce qu'il y a dans le document budgétaire?

**Mr. Lee-Sing :** Oui, c'est à la page 87.

**Le président :** Nous avons tout ce qu'il nous faut. Nous pourrons le lire nous-mêmes. Je veux seulement m'assurer que tous les éléments dont nous avons parlé et la hausse du plafond du capital autorisé pour les différentes institutions, qui passera de 1,5 à 3 milliards de dollars, sont inclus dans le plan de stimulation de 200 milliards de dollars.

**Mr. Lee-Sing :** Oui, ces mesures sont incluses.

**Le président :** Nous avons dépassé le temps alloué pour cette réunion de notre comité. Nous allons attendre avec impatience vos réponses écrites et nous vous remercions de nous avoir aidés à comprendre un peu mieux cette loi très complexe. Nous aurons peut-être l'occasion de vous accueillir de nouveau pour explorer les questions qui pourront être soulevées.

(La séance est levée.)

OTTAWA, mercredi le 1<sup>er</sup> avril 2009

Le comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 33 pour examiner les éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009 : parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi. (sujet : assurance-emploi); et pour examiner le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

**Le sénateur Joseph A. Day (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** La séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales est ouverte.

[*Français*]

Nous poursuivons notre étude de la Loi d'exécution du Budget de 2009, qui a été le projet de loi C-10. En même temps, nous étudions aussi le Budget des dépenses 2009-2010.

[*Traduction*]

Nous nous intéressons principalement à la partie 4 du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009, qui comporte des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi. La semaine

testimony from departmental officials on those provisions. Tonight, we will hear from those outside of government and their reaction to the proposed amendments.

Our panel consists of three members this evening.

*[Translation]*

We are pleased to welcome Michel Bédard, from the Canadian Institute of Actuaries, a member of the task force on the financing of employment insurance. If I am not mistaken, Maître Bédard, you appeared before us last year.

**Michel Bédard: Member, Task Force on the Financing of Employment Insurance, Canadian Institute of Actuaries:** I am not “maître” in the sense of being a lawyer.

**The Chair:** Mr. Bédard, then.

*[English]*

We are also joined by Mr. Erin Weir, an economist with the United Steelworkers; and Mr. Phil Benson, a lobbyist with Teamsters Canada.

**Erin Weir, Economist, United Steelworkers — USW:** Thank you, Mr. Chair, for having me back to this committee. I last appeared in May 2008 regarding the Budget Implementation Act, 2008. At that time, I raised concerns about the new financing regime for Employment Insurance. Specifically, I suggested that the reserve fund of \$2 billion was inadequate and that if unemployment increased in Canada either the financing board would have to hike premiums or the government would have to inject additional funds into Employment Insurance. Budget 2009 reveals that those concerns were valid. It allocates a further \$4.5 billion to Employment Insurance in order to freeze premiums at current levels.

I believe that questions concerning the financing of Employment Insurance remain serious. One of those questions is: What is the purpose of having an independent board to set premiums at a time when government has frozen those premiums for a period of two years.

More importantly, those financing questions have been overtaken by an even more pressing matter, which is the inadequacy of current Employment Insurance benefits for the tens of thousands of Canadians who are losing their jobs every month.

Statistics Canada's most recent labour force survey indicates that more than 100,000 Canadians joined the ranks of the officially unemployed in the month of February. That means that more than 1.4 million Canadians are officially categorized as being unemployed. That is the highest level we have had in more than a decade and the largest number since February 1997.

It is critically important for Employment Insurance to provide adequate benefits to these workers who are losing jobs through no fault of their own. It is also important for the wider economy to

dernière, le comité a entendu les témoignages des fonctionnaires du ministère sur ces dispositions. Ce soir, nous allons entendre le témoignage de personnes qui ne sont pas du gouvernement et connaître leur réaction aux modifications proposées.

Notre groupe de témoins de ce soir compte trois personnes.

*[Français]*

Nous accueillons Michel Bédard, de l'Institut canadien des actuaires, membre du Groupe de travail sur le financement de l'assurance-emploi. Si je ne m'abuse, maître Bédard, vous avez comparu devant nous l'an dernier.

**Michel Bédard, membre, Groupe de travail sur le financement de l'assurance-emploi, Institut canadien des actuaires :** Je ne suis pas maître dans le sens d'avocat.

**Le président :** Vous êtes tout de même monsieur.

*[Traduction]*

Nous accueillons également M. Erin Weir, économiste, Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique; et M. Phil Benson, lobbyiste, Teamsters Canada.

**Erin Weir, économiste, Métallurgistes unis d'Amérique — USW :** Merci, monsieur le président, de m'accueillir de nouveau devant le comité. J'ai comparu en mai 2008 concernant la Loi d'exécution du budget 2008. À ce moment-là, j'avais soulevé des préoccupations au sujet du nouveau régime de financement de l'assurance-emploi. Plus précisément, j'avais laissé entendre que le fonds de réserve de 2 milliards de dollars n'était pas approprié et que si le chômage devait augmenter au Canada, ou bien l'Office de financement devra augmenter les cotisations ou bien le gouvernement devra injecter des fonds additionnels dans l'assurance-emploi. Le budget 2009 révèle que ces préoccupations étaient fondées. Il attribue une somme additionnelle de 4,5 milliards de dollars à l'assurance-emploi pour geler les cotisations au niveau actuel.

Je crois que les questions entourant le financement de l'assurance-emploi demeurent sérieuses. L'une de ces questions est la suivante : pourquoi avoir un office indépendant pour fixer les cotisations alors que le gouvernement a gelé les cotisations pour une période de deux ans?

Plus important encore, ces questions de financement ont été supplantes par une question encore plus urgente, à savoir l'insuffisance des prestations actuelles d'assurance-emploi pour les dizaines de milliers de Canadiens qui perdent leur emploi chaque mois.

L'enquête sur la population active la plus récente de Statistique Canada révèle que plus de 100 000 Canadiens ont joint les rangs des personnes officiellement sans emploi au cours du mois de février. Cela signifie que plus de 1,4 million de Canadiens sont officiellement considérés comme étant sans emploi. C'est le niveau le plus élevé depuis plus d'une décennie et le chiffre le plus élevé depuis février 1997.

Il est extrêmement important que l'assurance-emploi verse des prestations appropriées à ces travailleurs qui, sans qu'ils en soient responsables, perdent leur emploi. Il est également important

provide a source of income to this large and growing segment of the Canadian population so that it can continue to spend and to support the rest of the Canadian economy.

In particular, there were a number of needed improvements to Employment Insurance that were absent from Budget 2009. These fall under three headings: accessibility, level and duration of benefits. All of these areas need to be ameliorated.

In terms of accessibility, the key flaw with the Employment Insurance system is that it fails to provide benefits to most unemployed workers. Only about 40 per cent of unemployed Canadians receive EI benefits. There are a few reasons for this. One is that the hours required to qualify for the program vary depending on the region of the country in which a worker resides. In regions with relatively low unemployment, including Ottawa, fully 700 hours of work are required to qualify for any benefits. This regional variation does not make sense because workers who lose their jobs, even if they happen to live in areas that have had lower rates of unemployment, are still out of a job and still in need of income support. A further barrier to accessibility is that even if workers do qualify on the basis of hours, they have to wait for two weeks before receiving benefits and they need to exhaust all of their severance pay before they collect any benefits. The improvement that we in the Canadian labour movement would propose is that any worker who has at least 360 hours of work anywhere in Canada should qualify for Employment Insurance benefits without having to wait for two weeks and without having to first exhaust severance pay.

The level of Employment Insurance benefits is currently equal to approximately 55 per cent of a worker's previous earnings, to a maximum of \$447 per week. This level of benefit is not particularly generous by international standards. For example, French President Nicholas Sarkozy, who had come in on a platform of actually cutting back French unemployment benefits, has recently decided to increase the replacement rate from 60 per cent to 75 per cent. I will not be quite that ambitious but I do think it would be very realistic to increase benefits to somewhere in the neighbourhood of 65 per cent of a worker's previous employment earnings.

Finally, there is the question of duration of benefits. This is critically important during a recession where very few jobs are available and it could take a long time for an unemployed worker to find a new position.

Budget 2009 did take some action on this front by temporarily adding an extra five weeks of benefits, creating a maximum of 50 weeks of benefits. However, it is important to note that this maximum only applies in a few regions of Canada with the

pour l'économie au sens plus large de donner une source de revenu à ce segment important et croissant de la population canadienne, de sorte qu'il puisse continuer à dépenser et à soutenir le reste de l'économie canadienne.

Plus particulièrement, il y avait un certain nombre d'améliorations nécessaires à l'assurance-emploi qui étaient absentes du budget 2009. Elles figurent sous trois rubriques : accessibilité, niveau et durée des prestations. Tous ces domaines ont besoin d'être améliorés.

En ce qui concerne l'accessibilité, la principale lacune du régime d'assurance-emploi est qu'il n'accorde pas de prestations à la majorité des travailleurs sans emploi. Seulement 40 p. 100 environ des Canadiens sans emploi reçoivent des prestations d'AE. Il y a quelques raisons qui expliquent cette situation. Une de ces raisons, c'est que le nombre d'heures de travail nécessaire pour être admissible au programme varie selon la région du Canada où le travailleur habite. Dans les régions où le chômage est relativement faible, y compris à Ottawa, il faut 700 heures pour être admissible aux prestations. Cette variation régionale est absurde, parce que les travailleurs qui perdent leur emploi, même s'ils se trouvent dans une région où le taux de chômage est plus faible, sont tout de même sans emploi et ont tout de même besoin d'un soutien du revenu. Un deuxième obstacle à l'accessibilité, c'est que même si un travailleur est admissible du point de vue des heures de travail, il doit attendre deux semaines avant de recevoir des prestations et il doit épuiser la totalité de son indemnité de départ avant de recevoir des prestations. L'amélioration que nous, dans le mouvement syndical canadien, proposerions, c'est que tout travailleur qui compte au moins 360 heures de travail n'importe où au Canada devrait être admissible aux prestations d'assurance-emploi sans avoir à attendre deux semaines et sans avoir à épuiser d'abord son indemnité de départ.

Le niveau des prestations d'assurance-emploi se situe actuellement à environ 55 p. 100 de la rémunération antérieure du travailleur, jusqu'à un maximum de 447 \$ par semaine. Ce niveau de prestation n'est pas particulièrement généreux par rapport aux normes internationales. Par exemple, le président français Nicholas Sarkozy, qui a été élu à partir d'une plate-forme qui proposait, en fait, une réduction des prestations d'assurance-emploi pour les Français, a récemment décidé d'accroître le taux de remplacement de 60 à 75 p. 100. Je ne serais pas tout à fait aussi ambitieux que lui, mais je pense qu'il serait très réaliste d'augmenter les prestations pour qu'elles représentent autour de 65 p. 100 de la rémunération que touchait antérieurement le travailleur.

Enfin, il y a la question de la durée des prestations. C'est une question d'une importance capitale en période de récession où très peu d'emplois sont disponibles et où il pourrait falloir attendre beaucoup de temps avant qu'un travailleur sans emploi se trouve un nouvel emploi.

Le budget 2009 a fait un pas dans cette direction en ajoutant, temporairement, cinq semaines de prestations additionnelles, pour un maximum de 50 semaines de prestations. Cependant, il importe de noter que ce maximum s'applique seulement dans les

highest unemployment rates. We in the United Steelworkers would like to see 50 weeks of benefits available to unemployed Canadians all across the country.

**Phil Benson, Lobbyist, Teamsters Canada:** Thank you, Mr. Chair. I am the lobbyist for Teamsters Canada. Teamsters Canada is a labour organization with more than 125,000 members. It is affiliated with the International Brotherhood of Teamsters, which has 1.4 million members across North America. We represent several industries including transport — air, truck, rail and port — retail, motion picture, brewery and soft drink, construction, dairy, rail, graphic communications, warehousing and more.

We will make comments on those portions of Bill C-10 dealing with Employment Insurance though we would entertain questions on other aspects of the bill.

There are only a few sections of Bill C-10 that deal with Employment Insurance, yet they are important.

Governments have reformed and tinkered with the unemployment insurance system over the years. In some cases, it would appear for the interests of those other than the unemployed. One area was the decision to keep premium rates artificially high in the 1990s to fill the EI Account. However, the EI revenue was diverted to general revenue and basically applied to the debt.

The new financial arrangement with the fund permits a stand-alone decision for setting premiums separate from the government. Bill C-10 sets the 2010 premium rate under the act at 1.73 per cent.

Though in conflict with the financial arrangement, this action is supportable. It is possible that the EI fund may face a deficit if unemployment rises and is prolonged. Perhaps this would require premium increases. We submit that premium increases or benefit cuts are not sound policy during a recession.

Extending EI benefits is welcome at any time. It is even more important to help offset the difficult times facing Canadian workers. Five extra weeks of benefits may seem too generous to some and too little to others, but it will be important for the unemployed who are running out of benefits.

We do, however, question why that particular extension was granted. For years, Labour and associations representing unemployed workers have pointed out that fewer workers qualify for unemployed benefits today than ever before in the plan's history. In November 2008, four in ten unemployed workers, and even fewer women, qualified for EI. Those who do qualify are eligible, on average, for only 32 weeks of benefits. Some who

quelques régions du Canada où le taux de chômage est le plus élevé. Nous, des Métallurgistes unis d'Amérique, aimerais que les 50 semaines de prestations soient accessibles aux Canadiens sans emploi partout au pays.

**Phil Benson, lobbyiste, Teamsters Canada :** Merci, monsieur le président. Je suis lobbyiste pour Teamsters Canada, organisme syndical qui compte plus de 125 000 membres. Il est affilié à la Fraternité internationale des Teamsters qui compte 1,4 million de membres en Amérique du Nord. Nous représentons plusieurs industries y compris le transport — par air, par camion, par chemin de fer et portuaire —, la vente au détail, les films, les brasseries et boissons gazeuses, la construction, l'industrie laitière, le rail, les communications graphiques, l'entreposage et davantage.

Nous allons faire des observations sur les parties du projet de loi C-10 qui traitent de l'assurance-emploi, mais nous allons accepter de répondre aux questions qui portent sur d'autres aspects de ce projet de loi.

Il n'y a que quelques articles du projet de loi C-10 qui traitent de l'assurance-emploi et pourtant, ils sont importants.

Au cours des ans, les gouvernements ont réformé et trafiqué le régime d'assurance-emploi et il semblerait, dans certains cas, dans l'intérêt de personnes autres que les sans-emploi. Un facteur a été la décision de garder les taux de cotisation artificiellement élevés au cours des années 90 pour remplir le compte d'AE. Cependant, les recettes de l'AE ont été détournées vers les recettes générales et, essentiellement, appliquées au remboursement de la dette.

Les nouvelles dispositions financières relatives au fonds autorisent une décision indépendante du gouvernement pour ce qui est de l'établissement des taux de cotisation. Le projet de loi C-10 fixe le taux de cotisation pour 2010, en vertu de la loi, à 1,73 p. 100.

Bien que cette mesure soit en conflit avec les dispositions financières, il est possible de l'appuyer. Il est possible que le fonds d'AE soit déficitaire si le chômage augmente et s'il est prolongé. Peut-être que cela nécessitera une augmentation des cotisations. Nous sommes d'avis que l'augmentation des cotisations ou la réduction des prestations ne constitue pas une politique saine au cours d'une récession.

Une prolongation de la durée des prestations d'AE est toujours une bonne nouvelle. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'aider à compenser les difficultés qu'éprouvent les travailleurs canadiens. Cinq semaines de prestations additionnelles peuvent sembler trop généreuses pour certains et pas assez pour d'autres, mais ce sera une mesure importante pour les sans-emploi qui arrivent à la fin de leur période de prestations.

Toutefois, nous nous demandons pourquoi cette prolongation particulière est accordée. Pendant des années, les syndicats et les associations représentant les travailleurs en chômage ont signalé qu'il y a moins de travailleurs qui sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi aujourd'hui qu'à n'importe quel autre moment dans l'histoire du régime. En novembre 2008, 4 chômeurs sur 10, et encore moins chez les

qualify will only receive 19 weeks under the new provisions. The maximum weekly benefit of \$447 today is more than 25 per cent less than in 1996. The average benefit now is just \$335.

Teamsters Canada joins with many in labour: We support lowering the entrance requirements so more can qualify for benefits. The CLC, the Canadian Labour Congress, has called for a lower entrance requirement of 360 hours of work.

We support provisions that would increase the length of benefits on a permanent basis. Finally eliminating the short week problem, especially in these difficult times, could lead to more work sharing and reduced unemployment rates.

Though the government did move on the maximum benefit previously, we would support a higher replacement rate of 60 per cent of insured earnings.

One important amendment of the bill provides that the cost of benefit enhancement measures taken will not be charged to the Employment Insurance Account. It is long forgotten that the previously named Unemployment Insurance was used to deliver programs either directly or funding for them because it was seen as an efficient system to do so. At that time, funding for those programs was paid from general revenue and not UI. During the recession of the late 1980s, a decision was made to stop that practice and have UI pay for those policy programs. Of course, during the 1990s, it became very easy to add programs to Employment Insurance because the EI surplus exploded. It is always easy to spend somebody else's money.

Perhaps this is a one-time-only action, and it is supportable to ensure the consistency of premiums and benefits during the recession. We hope it may generate discussion and lead to the re-examination of program funding and move towards policy change. We see this injection of cash as a payback of the \$55 billion loan paid by Canadian workers to the state's coffers. We also view it in a positive light, no matter the intention of Parliament.

Though I was intending to limit my discussions to EI, I do want to thank the government for making changes to the Wage Earner Protection Program Act to include severance pay and termination pay under the program. It is welcomed, however, it would be appropriate to increase the level of coverage under that act.

femmes, étaient admissibles à l'AE. Et ceux qui étaient admissibles ne recevaient, en moyenne, que 32 semaines de prestations. Certaines personnes qui sont admissibles ne recevront que 19 semaines de prestations en vertu des nouvelles dispositions. La prestation hebdomadaire maximale de 447 \$ accordée aujourd'hui est inférieure de plus de 25 p. 100 à celle de 1996. La prestation moyenne actuelle n'est que de 335 \$.

Teamsters Canada joint sa voix à celles de nombreux autres syndicats : nous appuyons une réduction du seuil de base de manière que plus de gens puissent être admissibles aux prestations. Le Congrès du travail du Canada, le CTC, a demandé que le seuil d'admission soit abaissé à 360 heures de travail.

Nous appuyons les dispositions qui auraient pour effet d'augmenter la période d'admissibilité aux prestations sur une base permanente. Enfin, l'élimination du problème créé par les petites semaines, surtout en cette période de difficultés économiques, pourrait entraîner plus de travail partagé et une réduction des taux de chômage.

Bien que le gouvernement soit intervenu sur la question de la prestation maximale antérieurement, nous donnerions notre appui à un taux de remplacement plus élevé, à savoir de 60 p. 100 de la rémunération assurable.

Une modification importante proposée dans le projet de loi, c'est que le coût des mesures visant l'amélioration des avantages accordés ne sera pas débité du Compte d'assurance-emploi. On a oublié depuis longtemps que le régime que l'on appelait autrefois assurance-chômage était utilisé pour offrir des programmes soit directement soit en les finançant parce qu'on considérait qu'il était efficace de le faire. À cette époque, le financement de ces programmes provenait des recettes générales et non pas de l'assurance-chômage. Durant la récession de la fin des années 1980, on a décidé de mettre fin à cette pratique et de faire en sorte que l'assurance-chômage paye pour ces programmes et politiques. Évidemment, durant les années 1990, il est devenu très facile d'ajouter des programmes à l'assurance-emploi parce que le surplus de l'AE a atteint un sommet inégalé. Il est toujours facile de dépenser l'argent des autres.

Peut-être qu'il s'agit d'une mesure unique, qu'il est possible d'appuyer pour garantir une uniformité des cotisations et des prestations durant la récession. Nous espérons qu'elle pourra susciter une discussion et mener à une révision du financement des programmes et amener des changements de politiques. Nous voyons cette injection de liquidités comme un remboursement sur le prêt de 55 milliards de dollars que les travailleurs canadiens ont consentis au trésor public. Nous voyons également cela d'un oeil favorable, quelles que soient les intentions du Parlement.

Même si que j'avais l'intention de limiter mes propos à l'assurance-emploi, je veux remercier le gouvernement d'avoir apporté des modifications à la Loi sur le Programme de protection des salariés pour inclure les indemnités de départ et les indemnités de préavis dans le programme. Cette mesure est la bienvenue; toutefois, il serait approprié d'accroître le niveau de couverture en vertu de cette loi.

We would like to thank this committee for dealing with that act in such a swift manner as was required at that time. Counter to conventional wisdom, it was proof that Parliament can work for Canadians. I will be pleased to answer any questions you have.

**The Chair:** Thank you very much and thank you for your compliments.

[*Translation*]

**Mr. Bédard:** Honourable senators, thank you for inviting us to appear before your committee. I represent the Canadian Institute of Actuaries.

In the spirit of full disclosure, I should point out first of all that I was the Chief Actuary for the Employment Insurance program from 1991 to 2003. So do not be surprised if you find that I know a thing or two about how the program works.

[*English*]

Thank you for inviting the Canadian Institute of Actuaries back to again share our views on Employment Insurance, specifically on Part 4 of Bill C-10. Our profession holds our duty to the public above all else and it is in that spirit that we are again appearing today.

[*Translation*]

When we came before this committee last May, we agreed in principle with the government's plan to create the Canada Employment Insurance Financing Board.

But the plan had several flaws, mainly because it allowed the new board to base premium rates looking forward only one year, estimating costs and revenues for the next year only, without any real reserve.

[*English*]

We still think that the creation of the Canada Employment Insurance Financing Board was and is a good idea. However, then and now, we pointed out that the mandate given to the CEIFB had significant flaws in estimating premiums and costs on a single-year basis and without providing any real reserve. Such an approach could only lead to erratic changes in EI premium rates and, even worse, to increases at times of recession, the first of which would have been required in 2010.

As it turns out, of course, the government chose instead to freeze premium rates for 2010 and to delay launching the CEIFB even though it had created a nominating committee to select the members of that board in July 2008.

Nous aimions remercier le comité d'avoir agi avec autant de célérité, comme c'était nécessaire à ce moment-là, pour traiter de cette loi. Contrairement à ce que veut la sagesse populaire, c'est une preuve que le Parlement peut travailler à l'avantage des Canadiens. Je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup et merci de vos compliments.

[*Français*]

**M. Bédard :** Honorables sénateurs, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant votre comité. Je représente l'Institut canadien des actuaires.

Dans un but de transparence, je dois d'abord indiquer que de 1991 à 2003 j'étais l'actuaire en chef pour le régime d'assurance-emploi. Donc ne soyez pas surpris de constater que je connais certains détails du fonctionnement du régime.

[*Traduction*]

Merci d'avoir invité l'Institut canadien des actuaires à revenir devant vous pour vous faire part de nos vues sur l'assurance-emploi, et plus particulièrement sur la partie 4 du projet de loi C-10. Notre profession estime que notre devoir envers le public prime sur tout le reste et c'est dans cet esprit que nous comparaissons encore une fois aujourd'hui.

[*Français*]

Lors de notre comparution devant ce comité au mois de mai dernier, la mesure que proposait le gouvernement, soit la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi, nous a semblé bonne, en principe.

Cependant, cette mesure souffrait de plusieurs défauts, principalement parce qu'elle permettait au nouvel office de ne fixer les taux de cotisation que sur la base d'une seule année, en évaluant les coûts et revenus pour la prochaine année seulement et en n'établissant aucune réserve réelle.

[*Traduction*]

Nous croyons toujours que la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada était et demeure une bonne idée. Cependant, à ce moment-là, comme nous le faisons aujourd'hui, nous signalons que le mandat donné à l'OFAEC comportait des lacunes importantes en ce qui concerne l'estimation des contributions et des coûts sur la base d'une seule année et sans fournir de réserve réelle. Une telle approche ne peut que conduire à des modifications erratiques des taux de cotisation de l'AE et, pire encore, à des augmentations en temps de récession, dont la première aurait été nécessaire en 2010.

Mais il se trouve, évidemment, que le gouvernement a plutôt choisi de geler les taux de cotisation en 2010 et de retarder le lancement de l'OFAEC même s'il a créé un comité des candidatures pour choisir les membres de cet office en juillet 2008.

This has shown that, as presently mandated, the CEIFB is not a viable approach to EI financing. In the current context, or at any similar situation in the future, it would not have any real authority and would just represent an additional layer of bureaucracy.

We would not claim to have a crystal ball, but in making our points last year, we used an illustrated unemployment rate of 8 per cent. As it turns out, we are reaching those levels today. That scenario and our insurance background led us to recommend an improved and strengthened CEIFB, which would be an independent and arm's-length body that would ensure predictable and stable financing of the EI system over a five- to seven-year time horizon with a real EI premium stabilization fund in the order of \$10 billion to \$15 billion. Those are still our recommendations, which indeed have now been strengthened by economic developments over the last year.

At the very least, the recession should give the government pause, time and reason to fine-tune the operational rules for the CEIFB and turn it into the excellent arms-length financing body it should have been in the first place.

In closing, I seek the committee's indulgence by reminding honourable members of the following observations made by this committee last year in response to the 2008 Budget Implementation Act.

I quote:

The majority of the committee agrees with several witnesses, including the Canadian Institute of Actuaries, who expressed concern that the \$2 billion Employment Insurance fund reserve is woefully inadequate. A larger reserve, in the range of \$12 billion to \$15 billion, is needed, both to permit the Financing Board to avoid dramatic fluctuations in premium rates and to ensure that the fund will be adequate to cover a sharp rise in benefit payments during any future economic downturn.

I will be happy to answer any questions.

*[Translation]*

**The Chair:** Thank you, Mr. Bédard. We will start the questioning with Senator De Bané, from Quebec.

**Senator De Bané:** I am aware that Mr. Bédard was Chief Actuary at the Department of Human Resources Development, and that he was also an actuary at the Unemployment Insurance Commission and at the Employment Insurance Commission.

As well, Mr. Bédard wrote the report of the Canadian Institute of Actuaries' task force on the financing of employment insurance and he has worked as an international expert in Argentina, Chile and Algeria.

Mr. Bédard, you are testifying before this committee as a representative of the Canadian Institute of Actuaries, are you not?

**Mr. Bédard:** Yes, I am.

Cela a démontré que, compte tenu de son mandat actuel, l'OFAEC ne constitue pas une approche viable au financement de l'AE. Dans le contexte actuel, ou dans toute situation semblable dans l'avenir, il n'aurait pas d'autorité réelle et ne ferait que représenter une couche bureaucratique additionnelle.

Nous ne prétendons pas avoir une boule de cristal, mais lorsque nous avons fait valoir notre point de vue l'année dernière, nous avons utilisé, à titre d'illustration, un taux de chômage de 8 p. 100. Il appert que nous atteignons ce niveau aujourd'hui. Ce scénario et nos antécédents en matière d'assurance nous ont amenés à recommander un OFAEC amélioré et renforcé, qui serait un organisme indépendant qui assurerait un financement prévisible et stable du régime d'AE sur un horizon de cinq à sept ans et avec un véritable fonds de stabilisation des cotisations d'AE de l'ordre de 10 à 15 milliards de dollars. Telles sont encore nos recommandations, qui se trouvent effectivement renforcées par les développements économiques de la dernière année.

À tout le moins, la récession devrait donner au gouvernement l'occasion, le temps et la motivation de parfaire les règles opérationnelles de l'OFAEC et ainsi, d'en faire l'excellent organisme de financement indépendant qu'il aurait dû être dès le départ.

En terminant, je demande l'indulgence des membres du comité en leur rappelant ce qu'ils ont dit l'an dernier en réponse à la Loi d'exécution du budget.

Je cite :

La majorité des membres du Comité est d'accord avec les nombreux témoins, dont l'Institut canadien des actuaires, qui estiment que le fonds de l'assurance-emploi, actuellement de 2 milliards de dollars, est nettement insuffisant. Il faudrait une réserve beaucoup plus généreuse, de l'ordre de 12 à 15 milliards de dollars, pour que l'Office de financement soit en mesure d'éviter toute fluctuation dramatique des taux de cotisation et pour parer à toute hausse subite des prestations en cas de ralentissement économique.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

*[Français]*

**Le président :** Merci, monsieur Bédard. Nous débutons les questions avec un sénateur du Québec, le sénateur De Bané.

**Le sénateur De Bané :** Je suis au courant que M. Bédard a été actuaire en chef au ministère du Développement des ressources humaines, qu'il a également été actuaire à la Commission de l'assurance-chômage et à la Commission de l'emploi.

De plus, M. Bédard a rédigé le rapport du Groupe de travail de l'Institut canadien des actuaires sur le financement du régime d'assurance-emploi et il a rempli des mandats en tant qu'expert international en Argentine, au Chili et en Algérie.

Monsieur Bédard, vous témoignez devant le comité en tant représentant de l'Institut canadien des actuaires, n'est-ce pas?

**M. Bédard :** Oui, effectivement.

**Senator De Bané:** As such, you are a member of the Canadian actuaries' study committee that is looking at exactly the topic we are discussing this evening. In your opinion and the opinion of the institute you represent, why do you feel that the \$2 billion reserve that the Canada Employment Insurance Financing Board has to maintain is clearly inadequate?

**Mr. Bédard:** First, because the very strict mandate of the financing board bases premium rates on one year only. The Budget Implementation Act, 2008 required the board to reset or re-establish the reserve at \$2 billion each year.

If it had a reserve of \$10 billion, it would be no more effective because the amount has to be re-established in its entirety each year; it cannot serve as a stabilization fund. As for the figure of \$2 billion, if they wanted to stabilize premium rates for a planning period of five to seven years, our studies tell us that they would need a reserve in the order of \$10 to 15 billion. This would allow premium rates to remain stable even with the need to handle extra costs that a recession would cause.

**Senator De Bané:** I would like to ask you another question, but in English this time.

[English]

**Senator De Bané:** Why is it important to you that the office be independent and not under the direction of the government?

**Mr. Bédard:** It is important because it provides a stable planning environment. It also protects the benefits under the plan. Although the current government may not have gone that way, when there is a recession governments are under pressure, and they tend to cut benefits. When there is a stable planning environment and an arm's length body to administer a real reserve, that temptation is removed.

Consider, for example, the Canada Pension Plan. It is off the books, so even though we have run into difficult times, this has no fiscal impact. We recommend that the Employment Insurance program not have this fiscal implication either, that the financing aspects be moved to an independent body. Of course the government would retain its full authority in terms of benefits and policy directions.

**Senator De Bané:** That is not your personal opinion but that of the society of actuaries in this country?

**Mr. Bédard:** Indeed; it is the opinion that is conveyed in our document of December 2007 on EI financing.

**Le sénateur De Bané :** En cette qualité, vous êtes membre du Comité d'étude des actuaires du Canada qui se penche précisément sur le sujet dont nous discutons ce soir. Pourquoi, d'après vous et l'institut que vous représentez, trouvez-vous que la réserve de deux milliards de dollars devant être confiée à l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada est nettement insuffisante?

**Mr. Bédard :** D'abord parce que le mandat très restrictif de l'Office de financement de l'assurance visait à établir les taux de cotisation sur la base d'une seule année. La Loi sur la mise en œuvre du Budget de 2008 obligeait l'Office à récupérer ou à reconstituer la réserve de deux milliards de dollars chaque année.

S'il y avait eu une réserve de dix milliards de dollars, cela n'aurait pas été plus efficace parce que, puisqu'il faut reconstituer le montant intégralement chaque année, il ne peut pas servir de fonds de stabilisation. Quant au montant de deux milliards, si on voulait stabiliser les taux de cotisation sur un horizon de planification de cinq à sept ans, d'après nos études il faudrait pourvoir une réserve de l'ordre de 10 à 15 milliards, ce qui permettrait de conserver les taux de cotisation stables tout en comblant les coûts excédentaires qu'entraînerait une récession.

**Le sénateur De Bané :** J'aimerais vous poser une autre question, mais en anglais cette fois.

[Traduction]

**Le sénateur De Bané :** Pourquoi est-il si important pour vous que l'office soit indépendant et non pas dans le giron du gouvernement?

**Mr. Bédard :** C'est important parce que cela fournit un environnement de planification stable. Cela protège également les prestations en vertu du régime. Bien que le gouvernement actuel n'ait pas emprunté cette voie, en temps de récession, les gouvernements subissent des pressions, et ils ont tendance à réduire les prestations. Lorsqu'il y a un environnement de planification stable et un organisme indépendant pour administrer une réserve réelle, cette tentation n'existe plus.

Prenons l'exemple du Régime de pensions du Canada. Il ne figure pas dans les livres, alors même si nous vivons des temps difficiles, cela n'a pas de répercussions fiscales. Nous recommandons que le programme d'assurance-emploi n'ait pas de répercussions fiscales non plus, que les aspects liés au financement soient confiés à un organisme indépendant. Évidemment, le gouvernement conserverait la pleine autorité pour ce qui est de l'orientation à suivre en matière de prestations et de politique.

**Le sénateur De Bané :** Ce n'est pas votre opinion personnelle, mais celle de la société des actuaires au pays?

**Mr. Bédard :** Effectivement; c'est l'opinion qui est communiquée dans notre document de décembre 2007 sur le financement de l'AE.

*[Translation]*

**Senator De Bané:** What do you think about the suggestions to abolish the two-week waiting period and to reduce the entrance requirement to 360 hours?

**Mr. Bédard:** I cannot speak for the Canadian Institute of Actuaries because the Institute has not yet taken a position on the matter.

**Senator De Bané:** What is your personal opinion, then?

**Mr. Bédard:** Speaking personally, and bearing in mind my work with the International Labour Organization, there is an international standard that stipulates that the waiting period should not be longer than seven days. It is in the International Labour Organization's Convention C-168, which Canada has never ratified.

In my opinion, going from a two-week waiting period to one week is justified. If we eliminated the waiting period entirely, we would have to deal with very short periods of unemployment.

It can be compared to the deductible in car insurance. If someone is involved in a minor accident that costs only a hundred dollars or so, the assumption is that the person will have some responsibility for his actions and for what happened.

That said, two weeks can certainly appear to be outside the international standards.

With the reduction to 360 hours, my fear is that a full-time worker working 40 hours per week would need only nine weeks of work. That takes us back to the 1970s, when we saw that it resulted in some less-than-desirable conduct.

The problem is that, since 1996, entrance requirements have been expressed in hours, not in weeks. And when you convert weeks to hours, you multiply by 35, meaning that part-time workers find it much more difficult to meet the new requirements. So my suggestion is to go back to the system based on weeks.

**Senator De Bané:** This witness has a great deal of credibility, given that he was chief actuary in the Department of Human Resources and Skills Development, an actuary at the Unemployment Insurance Commission and at Employment Insurance, and is now the person preparing the actuarial profession's position on the matter.

*[English]*

**Senator Mitchell:** Thank you, gentlemen. I am going to the convention in Canmore next week. Will you be there?

**Mr. Benson:** No, but you will enjoy it. I have been there before, sir.

*[Français]*

**Le sénateur De Bané :** Que pensez-vous des propositions d'abolir le délai de carence de deux semaines et de diminuer la norme d'admissibilité à 360 heures?

**M. Bédard :** Je ne peux pas me prononcer au nom de l'Institut canadien des actuaires puisque l'institut n'a pas encore pris position sur cette question.

**Le sénateur De Bané :** Quelle est votre opinion personnelle, alors?

**M. Bédard :** À titre personnel, et considérant le travail que j'ai fait pour le Bureau international du travail, il existe une norme internationale selon laquelle le délai de carence ne devrait pas excéder sept jours. Le Canada n'a jamais entériné cette convention, soit la convention C-168 du Bureau international du travail.

À mon avis, passer d'un délai de carence de deux semaines à une semaine me semble une mesure défendable. Si on éliminait le délai de carence, il faudrait alors combler des périodes de chômage de très courte durée.

On peut comparer cela au principe de la franchise sur une assurance automobile. Si quelqu'un est victime d'un petit accident qui ne coûte qu'une centaine de dollars, on s'attend à ce qu'il assume une certaine responsabilité à l'égard de ses gestes et de ce qui lui arrive.

Cela dit, deux semaines peuvent paraître au-delà des normes internationales.

Ce que je crains avec la diminution de la norme à 360 heures, c'est que pour les travailleurs à temps plein, il ne suffirait que de neuf semaines à 40 heures de travail par semaine. Cela nous ramène au début des années 1970, période durant laquelle on remarquait que cela pouvait entraîner des comportements moins que souhaitables.

Le problème c'est que depuis 1996, on établit les normes d'admissibilité en termes d'heures, et non plus en termes de semaines. Et lorsqu'on a fait la conversion de semaines à heures, on a multiplié par 35, ce qui fait que les travailleurs à temps partiel ont beaucoup plus de difficulté à rencontrer les nouvelles normes. Je suggère donc que l'on revienne au système basé sur les semaines.

**Le sénateur De Bané :** Le fait que le témoin ait été actuaire en chef du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, actuaire à la Commission de l'assurance-chômage, actuaire à la Commission d'emploi et maintenant rédacteur de la position des actuaires sur cette question, cela lui donne énormément de crédibilité.

*[Traduction]*

**Le sénateur Mitchell :** Merci, messieurs. Je me rends à la convention de Canmore la semaine prochaine. Y serez-vous?

**M. Benson :** Non, mais vous allez aimer cela. J'y suis allé avant, monsieur.

**Senator Mitchell:** I have some technical questions. First, in Alberta the benefit is limited to 36 weeks in some cases, so there is a weekly difference.

**Mr. Benson:** Yes, right across the country. It is based on the unemployment rate in a particular region. If you are in a very low unemployment area, which the province of Alberta has been and we hope will be again soon, the entry requirement is different as is the length of time you receive benefits.

The issue with that, of course, is that although the area may have a low unemployment rate, if the industry you are in has a high unemployment rate, there is no way of changing that. For example, the steel, auto and trucking industries, due to the downturn, have very high unemployment rates. However, if you are stuck in a 5 per cent or 6 per cent unemployed area, you have to meet those requirements.

**Senator Mitchell:** I think Mr. Weir made the point, if you are unemployed, you are unemployed. It is disproportionately applied to Alberta probably because of our employment situation.

If 36 weeks is relevant, you do not need to specify it because people will get a job after 36 weeks and they will not go over it. It seems redundant; if high employment dictates that 36 weeks is all that is necessary, then high employment will make sure you will not go over 36 weeks without getting a job. Are you arguing that we should level it across the country?

**Mr. Weir:** To answer your question about the parameters of the program in Alberta, in Calgary and Edmonton the requirement is 700 hours, which is the highest threshold of any region in the country. The minimum duration of benefits is 19 weeks and the maximum is 41 weeks, including the extra five weeks introduced in Budget 2009.

The rural areas of Alberta are a little bit more generous, but still not very generous. I endorse the point that you are making that if a person is unemployed and happens to be in a region with low unemployment and finds a job relatively quickly, that is good. However, that is no justification for making the program more stringent in these areas.

Certainly, there are mass layoffs taking place in Alberta and Saskatchewan and other parts of the country that historically have had low unemployment rates.

**Senator Mitchell:** Do you accept the argument that there is an eligibility disadvantage for women, given the different nature of their work? If so, what would you do to that fix that?

**Le sénateur Mitchell :** J'ai quelques questions techniques. Premièrement, en Alberta, les prestations sont limitées à 36 semaines dans certains cas, alors il y a une différence hebdomadaire.

**M. Benson :** Oui, d'un bout à l'autre du pays. C'est fondé sur le taux de chômage dans une région particulière. Si vous vivez dans une région où le chômage est très faible, ce qui était le cas de l'Alberta et qui, nous l'espérons, le redeviendra prochainement, le seuil d'admissibilité est différent de même que la période pendant laquelle vous allez recevoir des prestations.

Le problème dans ce cas, c'est qu'évidemment même si la région peut avoir un taux de chômage faible, si l'industrie dans laquelle vous travaillez présente un taux de chômage élevé, il n'y a aucune façon de changer cela. Par exemple, l'industrie de l'acier, de l'automobile et du camionnage, à cause du ralentissement économique, ont des taux de chômage très élevés. Cependant, si vous avez le malheur de vivre dans une région où le taux de chômage est de 5 ou 6 p. 100, vous devrez satisfaire à ces exigences.

**Le sénateur Mitchell :** Je pense que M. Weir a bien fait ressortir ce point : si vous êtes sans emploi, vous êtes sans emploi. Cela est appliqué de manière disproportionnée en Alberta, probablement à cause de notre situation en matière d'emploi.

Si 36 semaines sont pertinentes, vous n'avez pas besoin de le préciser parce que les gens vont trouver un emploi après 36 semaines et ne dépasseront pas ce délai. Cela semble redondant; si un taux d'emploi élevé signifie que tout ce qui est nécessaire, c'est 36 semaines, alors, le haut taux d'emploi fera en sorte que vous ne passerez pas plus de 36 semaines sans trouver un emploi. Est-ce que vous dites que nous devrions uniformiser cela partout au pays?

**M. Weir :** Pour répondre à votre question au sujet des paramètres du programme en Alberta, à Calgary et à Edmonton, l'exigence est de 700 heures, ce qui est le seuil le plus élevé de toutes les régions au pays. La durée minimale des prestations est de 19 semaines et le maximum est de 41 semaines, incluant les cinq semaines additionnelles incluses dans le budget 2009.

Dans les régions rurales de l'Alberta, on est un peu plus généreux, mais ce n'est pas encore très généreux. Je suis d'accord avec vous, à savoir que si une personne est sans emploi et qu'il arrive qu'elle vive dans une région où le chômage est faible et qu'elle trouve un emploi assez rapidement, c'est bien. Cependant, rien ne justifie que le programme soit plus rigoureux dans ces régions.

Il est certain qu'il y a des licenciements massifs qui se produisent en Alberta et en Saskatchewan et dans d'autres parties du pays qui, historiquement, avaient un taux de chômage faible.

**Le sénateur Mitchell :** Êtes-vous d'accord avec l'argument selon lequel les femmes sont désavantagées en matière d'admissibilité, à cause de la nature différente de leur travail? Si oui, que feriez-vous pour corriger cela?

**Mr. Benson:** It is clear from the statistics that I mentioned, partly because — again, from the actuary — if you are working in retail or in a particular field where you are trying to balance home life and other things, taking part-time work, you can never actually qualify for Employment Insurance.

There are ways to resolve that; especially with the hourly system, they could resolve it. It has been there since 1995 since they have resolved it — and I am sure from before.

**Senator Mitchell:** On the clawback issue, I think over \$56,000 or \$58,000, you begin to pay it back. Is that not a double premium? If I get insurance from an insurance company, I do not think that I have to pay it back ever. In this case, is it not a double premium?

**Mr. Benson:** The clawback was initially much worse. We worked diligently on changing it. It is much better now than when it was first introduced.

These are legitimate questions for insurance purposes. If people are paying EI premiums from the first hour they work, why are they not receiving some kind of benefit, and why do we punish people who are fortunate enough to be making a good amount of money? As we know, the tax system has many different ways of ensuring that people with higher income pay money back.

**Mr. Weir:** The other clawback I might highlight is the clawback of severance pay through Employment Insurance. That affects anyone who gets any severance at all, both high- or low-income earners.

**Mr. Benson:** Also vacation pay.

**Senator Nancy Ruth:** Let me continue on what Senator Mitchell was talking about in terms of unemployed women. Would you say that the government's new policy for self-employed people — which often includes a great many women because they are working from their homes or otherwise — giving them benefits to maternity, parenting and EI, would help the situation to some degree? Would you agree with that?

**Mr. Weir:** I have to acknowledge, senator, I am not entirely clear what the government's policy is on that issue. I know the Conservative Party proposed it in the last election campaign and the government has indicated that it will study the possibility.

It could be a very constructive initiative, but the question is how would these Employment Insurance benefits be made available to self-employed workers? It is worth trying but it is not something that has been enacted.

**M. Benson :** C'est clair à partir des données statistiques que j'ai données, en partie à cause — encore, du point de vue actuariel — du fait que si vous travaillez dans le commerce de détail ou dans un domaine particulier où vous essayez de concilier la vie familiale avec autre chose, que vous prenez un travail à temps partiel, vous ne pouvez jamais dans les faits être admissible à l'assurance-emploi.

Il y a des façons de résoudre ce problème; surtout avec le système horaire, on pourrait régler cela. C'est là depuis 1995 depuis qu'ils l'ont réglé — mais, je suis certain que c'était là avant cela.

**Le sénateur Mitchell :** En ce qui concerne la question de la récupération, je pense qu'à partir de 56 000 ou 58 000 \$, vous commencez à rembourser. Ne s'agit-il pas d'une double cotisation? Si je reçois de l'assurance d'une compagnie d'assurances, je ne pense pas que je doive jamais la rembourser. Dans ce cas, ne s'agit-il pas d'une double cotisation?

**M. Benson :** À l'origine, la disposition de récupération était bien pire. Nous avons travaillé diligemment pour faire changer cela. C'est beaucoup mieux maintenant que lorsqu'elle a été utilisée la première fois.

Ce sont des questions légitimes à des fins d'assurance. Si les gens paient des cotisations d'AE dès la première heure qu'ils travaillent, pourquoi ne reçoivent-ils pas une certaine forme de prestations, et pourquoi punissons-nous les gens qui ont la chance de gagner un peu plus d'argent? Comme vous le savez, le régime fiscal comporte de nombreux moyens différents pour s'assurer que les gens qui ont un revenu plus élevé contribuent plus que les autres.

**M. Weir :** L'autre disposition de récupération que je pourrais souligner, c'est la récupération de l'indemnité de départ par le biais de l'assurance-emploi. Cela touche n'importe qui reçoit une indemnité de départ, aussi bien les gens à revenu élevé qu'à revenu faible.

**M. Benson :** La paye de vacances également.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Permettez-moi de continuer dans la même veine que le sénateur Mitchell concernant les femmes sans emploi. Diriez-vous que la nouvelle politique du gouvernement concernant les travailleurs indépendants — qui sont souvent des femmes parce qu'elles travaillent à la maison ou autrement —, leur offrant des prestations de maternité, des prestations parentales et d'AE, aide à améliorer la situation dans une certaine mesure? Pensez-vous que ce soit le cas?

**M. Weir :** Je dois reconnaître, madame le sénateur, que je ne sais pas clairement quelle est la politique du gouvernement sur cette question. Je sais que le Parti conservateur a proposé cela au cours de la dernière campagne électorale et que le gouvernement a laissé savoir qu'il allait étudier la possibilité.

Il pourrait s'agir d'une initiative très constructive, mais la question est de savoir comment on rendrait ces prestations d'assurance-emploi disponibles aux travailleurs indépendants. Il vaut la peine de l'essayer, mais ce n'est pas quelque chose qui a été édicté.

**Mr. Benson:** In insurance, you are covering or insuring people for a known outcome. An employee is never able to choose his or her layoff time. In fact, if the employee does choose his or her layoff time, except for one exception, he or she is not eligible for benefits.

One of the problems for self-employed people — and this is something I would like to see — is how do we ensure that people who are self-employed are not choosing their own layoff time? The only way you could ensure the self-employed person is not unemployed of their own choosing is falling under the Montreal locomotive test — in fact, being an employee.

Intellectually, I support helping people, but I am not sure how you bring them into EI, as we raised or discussed it. Governments used to pay for these extra programs. Perhaps this is one where the general revenue should be paying for that program rather than Employment Insurance.

**Senator Nancy Ruth:** We will wait and see when the government introduces the legislation.

**Mr. Benson:** We will be very excited to look at it.

**Mr. Bédard:** On the maternity parental benefits, in the province of Quebec, since January 1, 2006, they have been entitled to those benefits. From an administrative perspective, it seems feasible and from a financial perspective also. In terms of regular EI benefits, I would express grave reservations.

**Senator Nancy Ruth:** Mr. Benson, you said that it was possible that EI premiums would be increased. My understanding from the government's policy is that the premiums fixed at least for two years; that the government will pay the costs and they are frozen until 2010, at \$1.73 per \$100. What do you know that I do not?

**Mr. Benson:** I congratulate the government for doing those two things. I have been studying EI for over 20 years, and if one looks back to 1989, 1991-92, the deficit position was \$6.8 billion — it might have been \$8 billion.

When you were faced with the situation at that time, it was a loan. The Employment Insurance system had to repay that loan to the government. The problem we got into was an Auditor General's report that thought Prime Minister Mulroney was hiding money on the books and he had to bring it forward. That led to it going into the general revenue from a consolidated revenue account, which is identical to the CPP, by the way. They both sit in a consolidated revenue account. It was by accident.

If we are stuck with a \$2-billion mandate — that you must maintain \$2 billion — with an unemployment rate of 7 per cent, 8 per cent, or 9 per cent, from my historical analysis, looking at the \$6 billion or \$8 billion deficit, only one of two things can happen: premiums must go up or benefits must be cut. However, the government is not doing that and I am very pleased.

**M. Benson :** Dans le domaine des assurances, vous assurez des gens en fonction d'un résultat donné. Un employé n'est jamais en mesure de choisir le moment où il est mis à pied. En fait, si l'employé choisit le moment où il est mis à pied, sauf une exception, il n'est pas admissible aux prestations.

Un des problèmes dans le cas des travailleurs indépendants — et c'est quelque chose que j'aimerais voir —, c'est comment nous assurer que les gens qui sont des travailleurs autonomes ne choisissent pas le moment où ils sont mis à pied. La seule façon que vous pouvez vous assurer qu'un travailleur indépendant n'est pas sans emploi de son propre choix, c'est de satisfaire au critère établi dans l'affaire *Montreal Locomotive* — en fait, être un employé.

Intellectuellement, j'appuie l'idée d'aider les gens, mais je ne suis pas certain de la façon de les intégrer à l'AE, comme nous en avons discuté. Les gouvernements avaient l'habitude de payer pour ces programmes additionnels. Peut-être s'agit-il d'un cas où les recettes générales devraient payer, plutôt que l'AE.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Nous allons attendre que le gouvernement présente une loi.

**Mr. Benson :** Nous l'examinerons avec beaucoup d'intérêt.

**Mr. Bédard :** En ce qui concerne les prestations de maternité et les prestations parentales, les habitants du Québec ont droit à ces prestations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Du point de vue administratif, cela semble faisable et du point de vue financier également. En ce qui concerne les prestations régulières d'AE, j'aurais de sérieuses réserves.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Monsieur Benson, vous avez dit qu'il était possible que les cotisations d'AE soient augmentées. D'après ce que je comprends de la politique du gouvernement, c'est que les cotisations sont fixées pour au moins deux ans, que le gouvernement paiera les coûts et qu'elles sont gelées jusqu'en 2010, à 1,73 \$ par 100 \$. Que savez-vous que je ne sais pas?

**Mr. Benson :** Je félicite le gouvernement de faire ces deux choses. J'étudie la question de l'AE depuis plus de 20 ans et si on regarde en 1989, 1991-1992, le déficit était de 6,8 milliards de dollar — c'était peut-être 8 milliards de dollars.

Lorsque vous étiez devant cette situation à l'époque, c'était un prêt. Le régime d'assurance-emploi à dû rembourser le prêt au gouvernement. Le problème que cela a créé, c'est qu'un rapport du vérificateur général accusait le premier ministre Mulroney de cacher de l'argent et il a dû en faire état. C'est ce qui a amené le gouvernement à placer cet argent dans les recettes générales à partir d'un compte de revenus consolidés qui, soit dit en passant, est identique à celui du RPC. Ils sont tous les deux dans un compte de recettes consolidées. C'était par accident.

Si nous gardons le mandat de 2 milliards de dollars — que vous devez maintenir une réserve de 2 milliards de dollars — et si nous faisons face à un taux de chômage de 7, 8 ou 9 p. 100, ce qui équivaut, d'après mon analyse historique, à un déficit de 6 ou 8 milliards de dollars, une des deux choses suivantes peut survenir : les cotisations doivent augmenter ou les prestations doivent diminuer. Toutefois, le gouvernement ne fait pas cela et j'en suis très heureux.

**Senator Nancy Ruth:** That is right; they are not doing it at least for a couple of years.

This is a general question for both of you. EI relates to those who get EI, and then there is that 50 per cent of the population that is not eligible for EI. You men have a number of resources that can figure out economic models. What would it cost the EI system if everyone including part-time non-unionized employees could get EI?

**Mr. Weir:** That is a question better directed to the actuary on the panel, but given that a minority of workers qualify for Employment Insurance benefits right now, it would clearly be relatively expensive to enlarge the eligible proportion of workers. I suppose that cost would have to be balanced against the fact that the Government of Canada, over the years, accumulated a surplus of some \$54 billion.

**Senator Nancy Ruth:** It is a fictional surplus.

**Mr. Weir:** The money was there and was used for certain purposes. There is no reason that the government should not be obliged to put money—

**Senator Nancy Ruth:** As a Conservative, I am happy to have you comment on that against the Liberals.

**Mr. Weir:** I am not suggesting that it was a Conservative government. I am saying that the Government of Canada, as an institution, withdrew billions of dollars from the Employment Insurance program. Now that tens of thousands of Canadians are losing their jobs every month through no fault of their own, it seems to me that the money should be put back —

**Senator Nancy Ruth:** I am just curious, Mr. Bédard, what you think the cost is of employing people.

**The Chair:** Senator Nancy Ruth, let Mr. Weir finish answering the question.

Have you finished Mr. Weir?

**Senator Nancy Ruth:** He is not answering the question. I would like Mr. Bédard to answer the question.

**Mr. Weir:** I am finished, thanks.

**The Chair:** I apologize.

**Mr. Benson:** To answer the question, if we look at it a different way, the majority of people working, who cannot seem to qualify for benefits, are all required to pay Employment Insurance premiums from the first dollar they earn. I do not know about you, but if I were paying for insurance and my good hands person went like this — I would not be pleased. We have to look at this rationally and reasonably. We have to examine it and ask ourselves why women are having a harder time getting Employment Insurance and why certain other workers are not.

**Le sénateur Nancy Ruth :** C'est exact; il ne le fera pas, du moins au cours des quelques années.

C'est une question générale qui s'adresse à tous les deux. L'AE concerne les gens qui reçoivent de l'AE et ensuite, il y a ces 50 p. 100 de la population qui ne sont pas admissibles à l'AE. Vous avez certaines ressources qui peuvent comprendre les modèles économiques. Qu'est-ce que cela coûterait au régime d'AE si tout le monde, y compris les employés non syndiqués à temps partiel, pouvait recevoir de l'AE?

**M. Weir :** C'est une question qu'il serait préférable d'adresser à l'actuaire qui siège dans ce groupe, mais étant donné que c'est une minorité de travailleurs qui est admissible aux prestations d'assurance-emploi à l'heure actuelle, il est clair qu'il serait relativement coûteux d'élargir la proportion des travailleurs admissibles. Je suppose qu'il faudra alors tenir compte du fait qu'au cours des ans, le gouvernement du Canada a accumulé un excédent de quelque 54 milliards de dollars.

**Le sénateur Nancy Ruth :** C'est un excédent fictif.

**M. Weir :** L'argent était là et il a été utilisé à certaines fins. Rien ne justifie que le gouvernement ne soit pas tenu de remettre l'argent...

**Le sénateur Nancy Ruth :** En tant que conservatrice, je suis heureuse d'avoir vos observations sur cette question, contre les libéraux.

**M. Weir :** Je ne veux pas laisser entendre qu'il s'agissait du gouvernement conservateur. Je dis que le gouvernement du Canada, en tant qu'institution, a retiré des milliards de dollars du programme d'assurance-emploi. Maintenant que des dizaines de milliers de Canadiens perdent leur emploi chaque mois sans qu'ils en soient responsables, il me semble que l'argent devrait être remis...

**Le sénateur Nancy Ruth :** Par curiosité, monsieur Bédard, combien pensez-vous qu'il en coûte pour employer des gens?

**Le président :** Sénateur Nancy Ruth, laissez M. Weir finir de répondre à la question.

Avez-vous terminé, monsieur Weir?

**Le sénateur Nancy Ruth :** Il ne répond pas à la question. J'aimerais que M. Bédard réponde à la question.

**M. Weir :** J'ai terminé, merci.

**Le président :** Mes excuses.

**M. Benson :** Pour répondre à la question, si nous regardons la question d'une manière différente, la majorité des gens qui travaillent et qui ne semblent pas être admissibles à des prestations, sont tenus de payer des cotisations d'assurance-emploi à partir du premier dollar gagné. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais si je payais pour de l'assurance et que la personne qui veille sur moi faisait cela, je ne serais pas très content. Nous devons examiner cette question de manière rationnelle et raisonnable. Nous devons l'examiner et nous demander pourquoi les femmes ont plus de difficulté à toucher des prestations d'assurance-emploi et pourquoi ce n'est pas le cas de certains autres travailleurs.

We have to look seriously at what we can do about it. There are all sorts of policies and procedures and ideas to come forward to deal with it. Will it cost money? Certainly it will cost money. Then again, for whatever period of time, it was not your government but it was the Liberal government that allowed the Employment Insurance Account to accumulate. By the way, the \$10-billion or \$15-billion figure was the number we had determined as being an appropriate amount to have in there; it is gone. It is spilled milk.

When we take money from people, in the form of premiums, and then tell them we will not cover them when they become unemployed, there is something wrong. We have to examine this as a pure fairness and justice issue, in particular for women and youth. We have to look at that seriously.

**Senator Nancy Ruth:** I understand your argument but I am curious about what a number would be.

**Mr. Bédard:** I do not know what the number would be. In all fairness, if you talk to 100 working people on the street, you will find most of them will qualify for EI. When you compare the number of unemployed with the number of people receiving benefits, the ratio is about 40 per cent. About 80 per cent to 85 per cent of people would qualify initially and then some would fall off benefits after a while. Other people never worked in a premium-paying position previously or others still just came into the labour force. There are a number of reasons that some people do not collect EI. You could reduce the eligibility requirement to 360 hours but you would probably not increase the ratio of EI beneficiaries to unemployed beyond 55 per cent. I am venturing a number and this is a wild guess but that is not the problem. The problem is that many people were not covered by EI to begin with; they were self-employed or not in the labour force.

**The Chair:** Thank you, Senator Nancy Ruth.

[Translation]

**Senator Rivard:** My first question goes to Mr. Bédard. First, as a representative of the Canadian Institute of Actuaries, you are suggesting that the reserve should be \$10 billion to \$15 billion, whereas it is presently only \$2 billion.

As I recall, unemployment statistics are announced on the first Friday of the month. If memory serves, the unemployment rate had risen to 7.7 per cent at the beginning of March.

What percentage could we handle and for how long if your \$10 billion to \$15 billion proposal was in place and the rate went up to 8.5 per cent?

Would the reserve be enough to last two or three years?

Nous devons examiner sérieusement ce que nous pouvons faire à ce sujet. Il y a toutes sortes de politiques, de procédures et d'idées pour résoudre cette question. Est-ce que cela coûtera de l'argent? Certainement. Mais encore une fois, pour une certaine période de temps, ce n'était pas votre gouvernement, mais c'était le gouvernement libéral qui a permis que le compte de l'assurance-emploi accumule de l'argent. En passant, le chiffre de 10 ou 15 milliards de dollars était le chiffre que nous avions déterminé comme la somme appropriée à avoir dans ce compte; il a disparu. C'est du gaspillage.

Lorsque nous prenons l'argent des gens, sous forme de cotisations, et qu'ensuite, nous leur disons que nous n'allons pas les aider lorsqu'ils perdent leur emploi, quelque chose ne tourne pas rond. Nous devons examiner cette question purement du point de vue de l'équité et de la justice. En particulier pour les femmes et les jeunes. Nous devons examiner cela sérieusement.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je comprends votre argument, mais je suis curieuse de savoir quel serait le chiffre.

**M. Bédard :** J'ignore quel serait le chiffre. En toute justice, si vous parlez à 100 travailleurs sur la rue, vous allez constater que la plupart d'entre eux sont admissibles à l'AE. Lorsque vous comparez le nombre de sans-emploi au nombre de personnes qui reçoivent des prestations, le rapport est d'environ 40 p. 100. Environ 80 à 85 p. 100 des gens seraient admissibles initialement et ensuite, certains perdraient leurs prestations après un temps. D'autres personnes n'ont jamais occupé un emploi où ils payaient des cotisations auparavant et d'autres encore ne font qu'arriver sur le marché du travail. Il y a différentes raisons pour lesquelles certaines personnes ne touchent pas de prestations d'AE. Vous pourriez réduire les exigences d'admissibilité à 360 heures, mais vous n'augmenteriez probablement pas le rapport des bénéficiaires de l'AE aux sans-emploi au-delà de 55 p. 100. Je donne un chiffre et il s'agit d'une évaluation très grossière, mais là n'est pas le problème. Le problème, c'est que beaucoup de personnes ne sont pas couvertes par l'assurance-emploi dès le départ; elles sont des travailleurs indépendants ou ne font pas partie de la main-d'œuvre active.

**Le président :** Merci, sénateur Nancy Ruth.

[Français]

**Le sénateur Rivard :** Ma question s'adresse à M. Bédard. Tout d'abord, en tant que représentant de l'Institut canadien des actuaires, vous suggérez que la réserve atteigne 10 à 15 milliards, alors qu'actuellement elle n'est que de deux milliards.

Si je me souviens bien, les statistiques sur le chômage sont rendues publiques le premier vendredi du mois. Et si ma mémoire est bonne, au début mars le taux de chômage s'élevait à 7,7 p. 100.

Quel pourcentage pourrait-on endurer et pour combien de temps dans le cas où votre proposition de 10 à 15 milliards était en place et que le taux de chômage atteignait 8,5 p. 100?

Est-ce qu'on aurait assez de réserve pour deux ou trois ans?

**Mr. Bédard:** The problem with the \$2 billion is not just the amount, but also the mechanism established in the act. You can have a reserve of \$10 billion if you like, but it would have no stabilizing effect because the act requires the amount to be re-established each year in its entirety.

It is wrong to call it a reserve. Do not ask me what it really does. It is a bank account that comes with a lot of complicated accounting. It is an exchange of transactions between the employment insurance account and the financing board. The \$2 billion is not a reserve.

In terms of the amount needed to stabilize the premium rates with a financing system in place over a five- to seven-year period, it is somewhere in the neighbourhood of \$10 to \$15 billion. The current premium rate of \$1.73 was based on an unemployment rate of 6.5 per cent. Every unemployment point costs approximately \$1.6 billion a year. If the unemployment rate rose this year to an average of 8.5 per cent, without the government's amendments, the cost of the plan would increase by more than \$3 billion. Therefore, the sum of \$2 billion, even if it were a real reserve, would clearly be inadequate.

**Senator Rivard:** I would like to ask the actuary and former senior official a question. Back when an extra \$40 to \$45 billion was sitting in the employment insurance fund and the governments of the day used that money to pay for other expenses, surely you reported the surplus to those in charge? Do you feel frustrated at all because your profession told you that the reserve was much too high?

**Mr. Bédard:** In my opinion, it is not appropriate to say how I felt back then. One thing is certain: at that time, my job was to produce reports on what was desirable.

**Senator Rivard:** But as a senior public servant and actuary, did you still make the government aware of the fact that the reserve was much too high?

**Mr. Bédard:** I was given a mandate, and yes, every year, I said that the premium rates were too high and that the growing reserve was too high. That is obvious.

**Senator Rivard:** We can draw a comparison with car insurance or home insurance because the rate is tied to the value of the insured property and to the amount of the deductible.

As far as employment insurance is concerned, the plan sets out a two-week deductible, which equates to \$1.73 a week. If the government were to decide to compensate unemployed workers starting on the first day of their unemployment, the premium rate might not be adequate to finance the system. It would increase to perhaps \$1.85 or \$1.88.

There is no free lunch. The income and the expenditures all come out of the same pot. I think we need to make adjustments accordingly. Do you agree?

**M. Bédard :** Le problème avec le deux milliards, ce n'est pas seulement le montant, c'est aussi le mécanisme prévu dans la loi. On aurait beau avoir une réserve de 10 milliards, cela ne produirait aucun effet de stabilisation puisque en ce moment la loi prévoit que la réserve doit être reconstituée intégralement à chaque année.

On appelle cela faussement une réserve. Ne me demandez pas ce que ce montant représente. Il s'agit d'un compte en banque auquel est associée toute une comptabilité compliquée. C'est un échange de transactions entre le compte d'assurance-emploi et le Office de financement. Le deux milliards n'est pas une réserve.

Quant au montant nécessaire pour stabiliser les taux de cotisation avec en place un système de financement sur cinq à sept ans, il est de l'ordre de 10 à 15 milliards. Le taux de cotisation actuel de 1,73 \$ a été établi en fonction d'un taux de chômage de 6,5 p. 100. Chaque point de chômage coûte environ 1,6 milliard par année. Si le taux de chômage cette année montait en moyenne à 8,5 p. 100, sans les amendements du gouvernement, les coûts du régime augmenteraient de plus de trois milliards. Donc la somme de deux milliards, même si elle servait de véritable réserve, serait nettement insuffisante.

**Le sénateur Rivard :** Je m'adresse maintenant à l'actuaire et à l'ancien haut fonctionnaire. À l'époque où il y avait 40 à 45 milliards excédentaires dans la caisse d'assurance-emploi et que les gouvernements de l'époque s'en servaient pour payer d'autres dépenses, vous avez certainement dû signaler l'excédent aux dirigeants responsables? Sentiez-vous une certaine frustration parce que votre profession vous indiquait que la réserve était beaucoup trop élevée?

**M. Bédard :** À mon avis, il n'est pas approprié de dire comment je me sentais à cette époque. Une chose est certaine, à ce moment-là ma tâche c'était de produire des rapports sur ce qui était souhaitable.

**Le sénateur Rivard :** Mais à titre de haut fonctionnaire et d'actuaire, avez-vous quand même sensibilisé le gouvernement au fait que la réserve était beaucoup trop élevée?

**M. Bédard :** On m'avait confié un mandat et oui, chaque année je disais que les taux de cotisation étaient trop élevés et que la réserve qui s'accumulait était trop élevée. C'est évident.

**Le sénateur Rivard :** On peut faire une comparaison avec l'assurance-automobile ou l'assurance-habitation parce que le taux est relié à la valeur du bien assuré et à la hauteur de la franchise.

Pour ce qui est de l'assurance emploi, il y a une franchise de deux semaines qui équivaut à 1,73 \$ par semaine. Si le gouvernement décidait d'indemniser les chômeurs à partir de la première journée, le taux de cotisation ne serait peut-être pas suffisant pour financer le système. Il augmenterait peut-être à 1,85 \$ ou 1,88 \$.

On n'a rien sans rien. C'est le jeu des vases communicants entre les revenus et les dépenses. Je crois qu'il s'agit d'ajuster en conséquence. Est-ce que vous êtes d'accord avec mon point de vue?

**Mr. Bédard:** Given that Service Canada is having trouble handling all of the benefit claims, requiring them to process a lot of very short-term claims will make it very difficult to manage the claims of those who remain unemployed longer and who need the benefits more. It will have an administrative impact.

**Senator Rivard:** You answered my last question about the administrative impact. Thank you very much.

[English]

**Mr. Weir:** May I add a point on this notion of the analogy to insurance and the deductible versus the waiting period? We have public health insurance in Canada that includes first dollar coverage. We do not ask Canadians to pay a deductible on their health care expenses before they can avail themselves of the public program. There is room to distinguish between private insurance on the one hand and social insurance on the other hand.

**Senator Rivard:** The costs are established by the government.

**Mr. Weir:** It is a point well taken. There are tradeoffs involved, and certainly if this committee were to recommend a waiting period of one week as opposed to two, as Mr. Bédard suggested, we would regard that as a huge improvement over the status quo.

**Senator Rivard:** If you have health insurance for medicine, if we have to pay 20 per cent of the premium it goes with 80 per cent. If we wish to add 100 per cent, the premium will be higher. It is the same for Employment Insurance.

**Senator Ringuette:** In your example, with EI you get only 50 per cent, instead of your example with medication, which is 80 per cent. One must take that premise into consideration.

**Mr. Benson:** We spent a lot of time looking at first-hour coverage. I agree with Mr. Bédard that the payments could be smaller. In other words, if someone has fewer hours as a ratio of what is required, their benefit would either be smaller or of a shorter duration. However, if you have employment that is not paying a lot of money, a little cheque is better than no cheque, and some cheque is better than nothing.

It goes back to that first hour, as we said — back in 1995 when we were talking about it — if we are going to pay premiums from the first hour, we are smart enough to get coverage without breaking the bank. We must be reasonable, but there should be a way to get a cheque into somebody's hands.

**Senator Rivard:** Then it is possible, but you have to pay for it.

**Mr. Benson:** We have to pay for it.

**M. Bédard :** Au moment où Services Canada a du trouble à faire face à toutes les demandes de prestation, le fait de leur imposer le traitement de beaucoup de demandes de prestation qui ne durerait qu'une très courte période, rendrait très difficile de gérer les demandes de prestation de ceux qui demeure en chômage pour plus longtemps et qui en ont davantage besoin. Il y aurait un impact administratif.

**Le sénateur Rivard :** Vous avez répondu à ma dernière question qui concernait l'impact administratif. Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

**M. Weir :** Puis-je ajouter un point concernant cette analogie entre l'assurance et la franchise par rapport au délai carence? Nous avons une assurance en matière de santé publique au Canada qui intervient dès le premier dollar. Nous ne demandons pas aux Canadiens de payer une franchise sur leurs dépenses de soins de santé avant qu'ils puissent se prévaloir du programme public. Il y a de la place pour faire une distinction entre l'assurance privée, d'une part, et l'assurance sociale, d'autre part.

**Le sénateur Rivard :** Les coûts sont établis par le gouvernement.

**Mr. Weir :** C'est un bon point. Il y a des compromis et il est certain que si le comité recommandait un délai de carence d'une semaine, plutôt que de deux semaines, comme l'a suggéré M. Bédard, nous considérerions cela comme une grande amélioration par rapport à la situation actuelle.

**Le sénateur Rivard :** Si vous avez une assurance-santé pour les médicaments, si vous devez payer 20 p. 100 de la prime, cela correspond à 80 p. 100 de protection. Si vous voulez augmenter à 100 p. 100, la prime sera plus élevée. C'est la même chose pour l'assurance-emploi.

**Le sénateur Ringuette :** Dans votre exemple, avec l'AE, vous n'obtenez que 50 p. 100, plutôt que dans votre exemple sur les médicaments, où c'est de 80 p. 100. Il faut prendre cela en considération.

**M. Benson :** Nous consacrons beaucoup de temps à examiner la couverture dès la première heure. Je suis d'accord avec M. Bédard pour dire que les versements pourraient être plus petits. En d'autres mots, si quelqu'un a un peu moins d'heures que le rapport qui est nécessaire, ses prestations seraient plus petites ou d'une durée plus courte. Cependant, si vous avez un emploi qui ne rapporte pas beaucoup d'argent, il est préférable d'avoir un petit chèque que de ne pas en avoir du tout et un chèque quelconque, c'est mieux que rien.

Cela remonte à cette première heure, comme nous l'avons dit — en 1995, lorsque nous en discutions —, si nous allons payer des cotisations dès la première heure, nous sommes suffisamment intelligents pour obtenir une couverture sans faire sauter la banque. Nous devons être raisonnables, mais il devrait y avoir un moyen de mettre un chèque entre les mains de quelqu'un.

**Le sénateur Rivard :** Alors, c'est possible, mais vous devez payer pour cela.

**M. Benson :** Nous devons payer pour cela.

**Senator Callbeck:** Mr. Benson, you mentioned changes you would like to see, like 360 hours, 60 per cent earnings, and you said more work sharing. I would like to know more about the work-sharing program. I know it pays a certain per cent of the wages. Is it always same per cent?

**Mr. Benson:** I raised it because I know the government has moved on work sharing, and it is a good thing. One of the problems with work sharing is it is a formal agreement. In other words you must enter into an agreement, do this and then Employment Insurance.

When times are tough many people will not enter into a formal agreement. Let us imagine a situation where you are asked to work shorter hours this week and you will be kept on, and if you do that for five weeks and get laid off, your benefits drop and the duration of your claim drops.

The work-sharing program itself is excellent, and they are working on rolling out improvements, which is great. However, there are many people who are not aware of it and do not know how it works, they get caught and they get punished for trying to save their job and their employer's job. This goes back to the creation of the program dealing with the short-week issue.

**Senator Callbeck:** What percentage of the wage is paid?

**Mr. Benson:** I am not 100 per cent sure.

**Mr. Weir:** The United Steelworkers represents a number of workplaces where work sharing is currently in effect. There is some flexibility, but the most common arrangement is that workers would go in for four — as opposed to five — days a week and they would receive Employment Insurance benefits for the fifth day. At most that would be 55 per cent of the money that they otherwise would have earned working on that day.

**Senator Callbeck:** Is it hard for a company to qualify for this program?

**Mr. Weir:** I believe one of the things the government has announced recently is to relax the reporting requirements somewhat for work sharing. I believe that an effort is being made to make it more widely available.

**Senator Callbeck:** It is not really that widely known?

**Mr. Benson:** From my experience, no. Other than for larger employers, unionized, steel workers, UAW, we have a lot of small companies, and they tend to lay off their employees. They do not tend to go into work-sharing agreements. If you have to expend money to make a plan to do all of this, you have to be a large company that wants to maintain the pool of talent they have and do not want it to go anywhere.

**Le sénateur Callbeck :** Monsieur Benson, vous avez parlé de changements que vous aimeriez voir, comme les 360 heures, 60 p. 100 de la rémunération et vous avez dit qu'il y aurait davantage de travail partagé. J'aimerais en savoir davantage sur le programme de travail partagé. Je sais que cela paye un certain pourcentage du salaire. Est-ce toujours le même pourcentage?

**M. Benson :** J'ai soulevé la question parce que je sais que le gouvernement a bougé sur la question du travail partagé, et c'est une bonne chose. Un des problèmes avec le travail partagé, c'est qu'il s'agit d'une entente formelle. En d'autres mots, vous devez participer à une entente, de faire cela et ensuite, l'assurance-emploi intervient.

Lorsque les temps sont difficiles, beaucoup de gens ne participeront pas à une entente formelle. Imaginons une situation où on vous demande de travailler moins d'heures cette semaine et que vous garderez votre emploi, et si vous faites cela pendant cinq semaines et que vous êtes mis à pied, vos prestations diminueront de même que la durée pendant laquelle vous les recevrez.

Le programme de travail partagé est excellent en soi, et on travaille à l'améliorer, ce qui est très bien. Cependant, il y a beaucoup de gens qui n'en connaissent pas l'existence et qui ignorent comment il fonctionne; ils se font prendre, ils se font punir pour avoir essayé de sauver leur emploi et l'emploi de leur employeur. Cela remonte à la création du programme pour régler la question des petites semaines.

**Le sénateur Callbeck :** Quel pourcentage du salaire est payé?

**M. Benson :** Je n'en suis pas certain.

**M. Weir :** Les Métallurgistes unis d'Amérique représentent un certain nombre de lieux de travail où le travail partagé est en vigueur à l'heure actuelle. Il y a une certaine flexibilité, mais la formule la plus courante, c'est que les travailleurs se présentent au travail pendant quatre jours par semaine, au lieu de cinq, et ils reçoivent des prestations d'assurance-emploi pour le cinquième jour. Au plus, cela correspondrait à 55 p. 100 de ce qu'ils gagneraient s'ils travaillaient ce jour-là.

**Le sénateur Callbeck :** Est-il difficile pour une entreprise d'être admissible à ce programme?

**M. Weir :** Je pense qu'une des choses que le gouvernement a annoncées récemment, c'est la réduction des exigences relatives à la présentation de rapports pour le travail partagé. Je crois que c'est un effort destiné à rendre le programme plus largement accessible.

**Le sénateur Callbeck :** Il n'est pas vraiment très connu?

**M. Benson :** D'après mon expérience, non. À part les grands employeurs, les entreprises syndiquées, les travailleurs de l'acier, les TUA, nous avons beaucoup de petites entreprises, et ces dernières ont tendance à mettre leurs employés à pied. Elles n'ont pas tendance à recourir à des ententes de travail partagé. Si vous devez dépenser de l'argent pour faire un plan à cet effet, vous devez être une entreprise de plus grande taille qui veut maintenir son bassin de talents et qui ne veut pas le voir partir ailleurs.

**Senator Callbeck:** Have you heard complaints about waiting times? It is supposed to be 28 days to get a cheque.

**Mr. Benson:** I am laughing. How many people have collected Employment Insurance? Put up our hands.

I have not collected in probably — being blessed — 25 years or 30 years. It has never been 20 days or 28 days in the history of the program. It has always been longer. Part of the reason for that two-week hold-up could be vacation pay, severance pay, processing time; for some reason there has always been a delay. It is not new. It is nothing I blame this government for, it has been there under Prime Minister Mulroney and Prime Minister Chrétien; it does not matter. It takes a long time for all the paperwork to get together.

I know the staff is working hard. I have full confidence that the people are trying their best. It just takes a long time to get a cheque into somebody's hands.

**Senator Callbeck:** With the number of claims going up it will take a lot more workers to process the claims. I have heard many complaints in my own province.

**Mr. Benson:** To be fair, policy decisions always come back to bite you. How many times has the government — all governments and the state — reorganized where workers are? We do not need workers here or there. To be honest, if you talked to HRSDC four years ago planning forward to have the claimants and the people sitting there — under the excellent service now with the storefront — I am sure they did not plan for a recession caused by bankers in the United States.

I am not saying bad guys at all; you said it. That is just a fact of life. I am sure they made planning decisions, as every company has done, and they are caught in the crunch and bearing the political problems. Absolutely there will be delays.

**Mr. Weir:** I would like to elaborate on the number of claims. There is a tendency to focus on the unemployment rate as a percentage, which is higher than it should be and is rising. More striking is the absolute number of workers who are unemployed. It is above 1.4 million, which is the highest level in well over a decade.

It stands to reason that there are far more people claiming Employment Insurance benefits now and that there is a real strain on the system. That probably explains why people are having real problems getting their claims processed in a timely fashion.

**Le sénateur Callbeck :** Avez-vous entendu des plaintes au sujet du délai de carence? Il est censé prendre 28 jours pour obtenir un chèque.

**M. Benson :** Ça me fait rire. Combien de personnes ont touché des prestations d'assurance-emploi? Levez la main.

J'ai de la chance car je n'en ai pas touché probablement en 25 ou 30 ans. Le délai n'a jamais été de 20 ou 28 jours; on a toujours dû attendre plus longtemps, et c'est le cas depuis le début du programme. S'il y a une période de carence de deux semaines, c'est peut-être en partie à cause de la paye de vacances, de l'indemnité de départ, du délai de traitement; bref, pour une raison ou pour une autre, il y a toujours eu un délai. Ce n'est pas nouveau. Je n'en blâme aucunement le gouvernement actuel; ce délai existait à l'époque des premiers ministres Mulroney et Chrétien. De toute façon, ce n'est pas ce qui importe. Il faut mettre beaucoup de temps pour préparer toute la paperasse.

Je sais que le personnel travaille fort. Je suis persuadé que les gens font de leur mieux. Il faut juste beaucoup de temps pour remettre un chèque entre les mains de quelqu'un.

**Le sénateur Callbeck :** Étant donné que le nombre de demandes est à la hausse, il faudra beaucoup plus d'employés pour les traiter. Beaucoup de gens dans ma province se sont plaints à ce sujet.

**M. Benson :** Disons que les décisions en matière de politiques reviennent toujours vous hanter. Combien de fois le gouvernement — et par là, j'entends tous les gouvernements et l'État — a-t-il réorganisé la structure du service sous prétexte qu'on n'avait pas besoin de travailleurs dans tel ou tel secteur? Honnêtement, si vous aviez parlé à RHDCC il y a quatre ans au sujet de la planification pour ce qui est du nombre de prestataires et de préposés qui les desservent — maintenant sous l'égide d'une excellente initiative, à savoir les vitrines électroniques —, je suis sûr que le ministère n'aurait pas prévu qu'on sombrerait dans une récession provoquée par les banquiers américains.

Je ne dis pas qu'il y a des méchants; vous l'avez dit. C'est une réalité de la vie. Je suis sûr que les responsables du ministère ont pris des décisions en matière de planification, comme n'importe quelle entreprise, et qu'ils sont pris dans un état, aux prises avec les problèmes politiques. Des délais, il y en aura à coup sûr.

**M. Weir :** J'aimerais parler plus longuement sur certains points qui ont été soulevés. On a tendance à se concentrer sur le taux de chômage en pourcentage, qui est supérieur à la norme et qui est en hausse. Le plus frappant, c'est le nombre absolu de travailleurs qui se retrouvent sans emploi. On compte plus de 1,4 million de chômeurs — le nombre le plus élevé depuis bien plus de dix ans.

Force est de constater qu'il y a maintenant beaucoup plus de gens qui réclament des prestations d'assurance-emploi, ce qui exerce de véritables pressions sur le régime. C'est ce qui explique probablement pourquoi les gens ont du mal à ce que leurs demandes soient traitées en temps opportun.

**Senator Callbeck:** Mr. Bédard, I want to clarify one thing. The rate has been set for two years. When the board takes over, they are to set that rate at a break-even point. You talked about huge fluctuations, but does the act not limit how much the rates can be increased?

**Mr. Bédard:** You are correct. They can only be increased by 0.15 per cent each year. However, the way the legislation was designed last year, there is a cut-off date of December 31, 2008. Therefore, the board would have to make up excess costs incurred beginning on January 1, 2009 due to high unemployment. They would get some credit from the provision in the 2009 Budget Implementation Act, where the government says it will credit an amount to the EI Account as of August 1, 2010.

Nevertheless, the board would be faced with a situation where they would have to raise premium rates in 2011, 2012 and probably for the foreseeable future, for four, five or six years. Even in 2011, does one think the recession will be over by then, and would that be the appropriate time to raise premium rates?

I suspect the board will not be launched next year. The fact that the government is holding back on it probably demonstrates that — as we suggested last year — the way it has been designed is not the right way.

As of March 31, 2008, the EI Account posted a \$57-billion surplus. The surplus as of March 31, 2006 was \$51 billion, so even over the last two years the surplus grown by \$6 billion.

**The Chair:** We have a briefing note from the Government of Canada that indicates that the board can increase the rate by a maximum of 15 cents.

**Mr. Bédard:** That is correct; it is 0.15 per cent.

**The Chair:** Not per cent, cents.

**Mr. Bédard:** That is cents per hundred dollars of insurable earnings. The premium rate is currently 1.73 per cent, so the maximum it could increase from that rate would be to 1.88 per cent, then to 2.03 per cent, then to 2.18 per cent. It would have to enter on to such a track in order to recover costs that have been incurred since January 1, 2009.

I would like to point to an incongruity in the Budget Implementation Act, 2009. In Part 4, concerning the Employment Insurance Act, section 73.1 presumes that the board will come into force some time, because otherwise it makes no sense, of course. The government is saying that it will credit some amount to the EI Account, which is currently in surplus by \$57 billion. It sounds incongruous to credit such an amount to a fund that is in such a large surplus.

In addition, section 73.1 was clearly written by people who did not grasp what they were doing. It says in here that the estimated costs that will be covered in this credit are \$2.9 billion, yet these

**Le sénateur Callbeck :** Monsieur Bédard, j'aimerais préciser une chose. Le taux a été fixé pour deux ans. Lorsque l'office prendra la relève, il est censé établir ce taux au point d'équilibre. Vous avez parlé d'importantes fluctuations, mais le projet de loi ne fixe-t-il pas des limites à cet égard?

**M. Bédard :** Vous avez raison. Le taux ne peut être augmenté que de 0,15 p. 100 chaque année. Toutefois, si l'on se fie à la façon dont elle a été formulée l'année dernière, la loi prévoit une date limite, à savoir le 31 décembre 2008. Par conséquent, l'office devra compenser les coûts excédentaires engagés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 en raison du taux de chômage élevé. Il obtiendra des crédits en vertu de la Loi sur l'exécution du budget 2009 qui contient une disposition permettant au gouvernement de créditer le compte d'assurance-emploi d'une certaine somme à partir du 1<sup>er</sup> août 2010.

Quoiqu'il en soit, l'office se trouvera devant une situation où il devra augmenter les taux de cotisation en 2011, en 2012 et probablement dans l'avenir immédiat, c'est-à-dire au cours des quatre, cinq ou six prochaines années. Même en 2011, s'imagine-t-on vraiment que la récession prendra fin d'ici là et que ce sera le bon moment pour hausser les taux de cotisation?

Je doute que l'office soit créé l'année prochaine. En tout cas, le gouvernement tarde à le mettre sur pied, et c'est peut-être signe — comme nous l'avons dit l'année dernière — que ce n'est pas la bonne façon de concevoir un tel organisme.

Le 31 mars 2008, le compte d'assurance-emploi a affiché un excédent de 57 milliards de dollars. L'excédent au 31 mars 2006 s'élevait à 51 milliards de dollars; ainsi, même au cours des deux dernières années, l'excédent a augmenté de 6 milliards de dollars.

**Le président :** D'après ce qu'on peut lire dans une note de service du gouvernement du Canada, l'office peut augmenter le taux d'un maximum de 15 cents.

**M. Bédard :** C'est exact; cela équivaut à 0,15 p. 100.

**Le président :** On ne parle pas de pourcentage, mais de cents.

**M. Bédard :** Il s'agit de cents par tranche de 100 \$ de gains assurables. Le taux de cotisation s'élève actuellement à 1,73 p. 100; donc, si l'on se base sur ce taux, la hausse maximale serait de 1,88 p. 100, puis de 2,03 p. 100, puis de 2,18 p. 100. Il faudrait procéder de cette manière afin de recouvrir les coûts engagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

J'aimerais souligner une incongruité dans la Loi d'exécution du budget 2009. Dans la partie 4 concernant la Loi sur l'assurance-emploi, l'article 73.1 repose sur l'hypothèse que l'office entrera en vigueur à un moment donné parce qu'autrement, cela ne tiendrait pas debout, bien entendu. Le gouvernement affirme que le compte d'assurance-emploi, qui enregistre actuellement un excédent de 57 milliards de dollars, sera crédité d'une certaine somme. Il ne semble pas logique de porter une telle somme au crédit d'un fonds qui affiche un excédent si important.

De plus, il est clair que l'article 73.1 a été rédigé par des gens qui ne comprenaient pas ce qu'ils faisaient. Aux termes de cet article, les coûts estimatifs qui seront couverts dans ce crédit

costs are to address the measures in the act. The only measure addressed in the act is the five-week extension. All the rest is being done either according to regulatory powers or by increasing the spending under Part 2 of the legislation, which is already authorized.

The only impact of this legislation is the five weeks, and that costs \$1.15 billion, so I do not know what the \$2.9 billion expressed in this provision is doing there. The only amount that the government could credit under this, as it is worded, is \$1.15 billion, if the estimates are correct.

This provision is strange in its wording, and in the amount.

**The Chair:** I understand what you are saying. It says in section 73.1, "... the cost is estimated to be..." which is very unusual wording in legislation.

**Mr. Bédard:** In the budget documents, you can see the \$2.9 billion. The cost of the extra five weeks of EI benefits is \$1.15 billion; Employment Insurance for long-tenured workers is \$500 million. There are other items as well, and they all add up to \$2.9 billion, but the only item covered by the legislation is the first item that I indicated, the extra five weeks of benefits for \$1.15 billion.

**The Chair:** My point is that the \$2.9 billion is estimated. It does not say that it cannot be more or less.

**Mr. Bédard:** I agree, but the \$2.9 billion itself was an error, because the other measures are not in the legislation.

**The Chair:** I take your point. It is very strange wording for a law.

**Mr. Bédard:** I understand that the government lawyer was under pressure when writing this provision.

**The Chair:** A lawyer did not write this section.

**Mr. Bédard:** I do not know.

**The Chair:** I can tell you that. I am glad you brought that up because I was going to ask that question.

**Mr. Bédard:** This provision would temper what the CEIFB would have to do in terms of raising premium rates. However, it does not deal with the additional regular benefit cost due to rising unemployment, which is the larger part of the additional cost.

**The Chair:** Was there not a figure estimated by the government of \$4.5 billion for the next two years to keep the rate fixed?

**Mr. Bédard:** I think so.

s'élèvent à 2,9 milliards de dollars; pourtant, leur but est de donner suite aux mesures prévues par la loi. La seule mesure dont tient compte le projet de loi, c'est l'ajout de cinq semaines. Tout le reste repose sur des pouvoirs réglementaires et sur la partie 2 de la loi, qui autorise déjà une augmentation des dépenses.

Le seul impact de ce projet de loi, c'est la période de cinq semaines dont le coût se chiffre à 1,15 milliards de dollars. Je ne comprends donc pas ce que viennent faire les 2,9 milliards de dollars dans cette disposition. Le seul montant que le gouvernement pourrait verser à crédit, en vertu de cette disposition, c'est 1,15 milliards de dollars, si les estimations sont exactes.

Il y a quelque chose qui cloche avec cette disposition, du point de vue de son libellé et du montant prévu.

**Le président:** Je comprends ce que vous voulez dire. À l'article 73.1, il est indiqué « ... lequel coût est estimé à »; voilà une expression très inhabituelle dans un texte législatif.

**M. Bédard :** Dans les documents relatifs au budget, on peut voir la somme de 2,9 milliards de dollars. Les cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi représentent un coût de 1,15 milliard de dollars; les prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs de longue date se chiffrent à 500 millions de dollars. Il y a d'autres éléments, et si l'on additionne le tout, on obtient 2,9 milliards de dollars; toutefois, le seul élément couvert par le projet de loi, c'est ce que j'ai mentionné en premier, c'est-à-dire les cinq semaines supplémentaires de prestations au coût de 1,15 milliards de dollars.

**Le président :** Là où je veux en venir, c'est que le montant de 2,9 milliards de dollars est estimatif. Rien n'empêche qu'il soit supérieur ou inférieur.

**M. Bédard :** Je suis d'accord, mais le montant de 2,9 milliards de dollars en soi est une erreur parce que les autres mesures ne figurent pas dans le projet de loi.

**Le président :** J'en prends note. Il s'agit d'un libellé très étrange pour une loi.

**M. Bédard :** Je crois que l'avocat du gouvernement travaillait sous pression au moment de rédiger cette disposition.

**Le président :** Ce n'est pas un avocat qui a rédigé cet article.

**M. Bédard :** Je ne sais pas.

**Le président :** Je peux vous l'assurer. Je suis content que vous ayez soulevé cette question parce que j'allais justement la poser.

**M. Bédard :** Cette disposition pourrait faire contrepoids aux mesures que l'OFAEC devrait prendre pour augmenter les taux de cotisation. Toutefois, elle ne tient pas compte du coût supplémentaire lié aux prestations régulières causé par un taux de chômage à la hausse, qui représente le plus grand facteur.

**Le président :** Le gouvernement n'avait-il pas donné un chiffre estimatif de 4,5 milliards de dollars pour les deux prochaines années afin de geler le taux?

**M. Bédard :** Je pense que oui.

**The Chair:** That is obviously not included in here.

**Mr. Bédard:** No, it is not.

**The Chair:** Thank you for bringing that to our attention.

[Translation]

**Senator Ringuette:** My first question is for Mr. Bédard. Based on your experience as the former actuary and on your organization's report, can you tell us how much it costs to administer the employment insurance program?

**Mr. Bédard:** I do not have those figures handy. I believe it is in the neighbourhood of \$1.5 or \$1.6 billion a year. That includes not only the cost of administering the program but also the cost of Part 2, which represents a significant portion. The cost of administering benefits is less than half of that \$1.5 or \$1.6 billion figure. The most expensive thing to administer is Part 2, the training and the agreements with the provinces.

**Senator Ringuette:** That leads me to my second question.

[English]

Mr. Benson and Mr. Weir, how many of your members are currently unemployed?

**Mr. Benson:** I am sorry; I do not have that number. I know that layoffs started in the fall in transportation. There was a slowdown in transportation. I will not know the absolute numbers until June or July.

**Mr. Weir:** Roughly speaking, I would say that our union has lost about 15 per cent of its dues-paying membership, in both Canada and the United States, since the economic crisis began. Of course, the situation continues to worsen every day.

It is interesting that Statistics Canada's labour force survey only asks about unionization if they say they are employed. It does not ask unemployed workers whether they are a member of a union.

**Senator Ringuette:** That is true.

**Mr. Weir:** National statistics do not address the point you have raised.

**Senator Ringuette:** So you can determine that based on union dues.

**Mr. Weir:** Yes, we can speak to our own membership, but it is impossible to say for the entire country because there is no attempt to survey unemployed workers on whether they are or were union members.

**Senator Ringuette:** That is true.

I have a question with regard to training for the unemployed. There has been a switch from it being a federal responsibility to it being a provincial responsibility with some federal financial help. We lost 216,000 jobs in January and February. If one half of these people are entitled to unemployment, that is 108,000 people in

**Le président :** De toute évidence, ce n'est pas inclus ici.

**M. Bédard :** Non, en effet.

**Le président :** Merci d'avoir soulevé ce point.

[Français]

**Le sénateur Ringuette :** Ma première question s'adresse à M. Bédard. Selon votre expérience comme ancien actuaire et d'après le rapport de votre association, pourriez-vous nous indiquer combien il en coûte d'administrer le programme d'assurance-emploi?

**M. Bédard :** Je n'ai pas ces chiffres sous la main. Je crois que le montant est de l'ordre de 1,5 ou 1,6 milliards de dollars par année. Ce chiffre comprend non seulement ce qu'il en coûte d'administrer le programme mais également la partie 2, qui constitue une portion importante. Les coûts reliés à l'administration des prestations représentent moins de la moitié du montant de 1,5 ou 1,6 milliards. L'item le plus dispendieux à administrer est la partie 2, soit la formation et les ententes avec les provinces.

**Le sénateur Ringuette :** Cela m'amène à ma deuxième question.

[Traduction]

Messieurs Benson et Weir, combien avez-vous de membres sans emploi?

**M. Benson :** Je regrette, mais je n'ai pas ce chiffre. Je sais que les mises à pied ont commencé à l'automne dans le secteur des transports où on a connu un ralentissement. Je ne connaîtrai les chiffres réels qu'à partir de juin ou juillet.

**M. Weir :** Je dirais que notre syndicat a perdu, grossièrement, 15 p. 100 de membres cotisants, tant au Canada qu'aux États-Unis, depuis le début de la crise économique. Bien entendu, la situation continue de s'aggraver de jour en jour.

Il est intéressant de noter que dans l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, on pose des questions sur la syndicalisation uniquement aux participants qui disent avoir un emploi. On ne cherche pas à savoir si ceux qui sont sans emploi font partie d'un syndicat.

**Le sénateur Ringuette :** C'est vrai.

**M. Weir :** Les statistiques nationales ne tiennent pas compte de ce que vous venez de soulever.

**Le sénateur Ringuette :** Alors, vous déterminez ce chiffre en fonction des cotisations syndicales.

**M. Weir :** Oui, nous pouvons parler de la situation concernant nos membres, mais il est impossible de dire ce qu'il en est pour l'ensemble du pays parce qu'aucun sondage ne tente de savoir si les chômeurs sont syndiqués ou s'ils l'étaient.

**Le sénateur Ringuette :** C'est vrai.

J'ai une question sur la formation offerte aux chômeurs. Autrefois du ressort fédéral, cette formation relève maintenant des provinces, qui bénéficient d'une certaine aide financière fédérale. Nous avons perdu 216 000 emplois en janvier et en février. Si la moitié de ces gens ont droit à des prestations

two months. However, there is only funding to train an additional 10,000 unemployed. An additional 10,000 does not even cover 10 per cent of the unemployed in one month. What recommendations can we make to the government on compensation? After the five additional weeks, these unemployed workers will be on provincial social assistance.

How can we ensure that more Canadians have access to training? They will need it. Also, how can you be helpful in your involvement in sector councils?

**Mr. Weir:** I would not purport to say that there is a “silver bullet” solution to that massive problem. Certainly, our union is strongly in favour of greater investments in training, both within and without the Employment Insurance program.

I am glad you mentioned sector councils. Although they are outside the ambit of Employment Insurance, they are something that we are very involved in and that are tremendously useful in providing training and adjustment for unemployed workers.

One of the things conspicuous by its absence in Budget 2009 was sector councils. There simply was not any new money for sector councils in the budget, even though, as I think your question suggests, sector councils are a logical part of the solution to this crisis.

**Mr. Benson:** Training is always an interesting topic. We have to ask, training for what? An awful lot of people unemployed on this round are people who have a lot of skills. People who work in factories are losing their jobs. Therefore, again, training for what?

The problem with the training, to go back to the 1988 to 1991 and through the 1993, 1994 and 1995 amendments, was that the decision was made for example, that there were far too many trades; they were all unemployed and clogging up the system and costing too much. They did two things. First, they wanted to get them out of the trades and, second, they convinced them to become self-employed so they would never turn to EI again. At the time, I remember begging it not to happen because, if the tar sands and nuclear power plants go, we will not have enough people. We will have to import them and look what happened.

That is one of the problems. When you look at the issue, it is a matter of “training for what?” I think quite often training is short-term. It is based upon the principle of getting somebody off of Employment Insurance and is not always about getting them a career or job that will last for a long time.

The question being: Do people actually require university and college degrees to hold a meaningful job? I do not agree with that, being a tradesman, as well.

**Senator Ringuette:** Nor do I.

d’assurance-emploi, cela fait 108 000 personnes en l’espace de deux mois. Toutefois, le financement ne suffit que pour former 10 000 chômeurs. Même si on ajoutait 10 000 \$, on ne couvrirait même pas 10 p. 100 des chômeurs en un mois. Quelles recommandations pouvons-nous faire au gouvernement sur l’indemnité? Au bout des cinq semaines supplémentaires, ces chômeurs devront recourir à l’aide sociale provinciale.

Comment pouvons-nous être sûrs qu’un plus grand nombre de Canadiens ont accès à de la formation? Ils en auront besoin. Par ailleurs, comment pouvez-vous leur venir en aide par l’entremise des conseils sectoriels?

**Mr. Weir :** Je ne vais pas prétendre qu’il existe une « solution magique » à ce problème de taille. Certes, notre syndicat est très en faveur d’une plus grande injection de fonds dans la formation, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du programme d’assurance-emploi.

Je suis heureux que vous ayez mentionné les conseils sectoriels. Même s’ils dépassent la portée de l’assurance-emploi, nous y participons activement parce qu’ils sont très utiles pour ce qui est de la formation offerte aux chômeurs.

Le budget de 2009 ne fait aucune mention des conseils sectoriels, entre autres choses. Il ne prévoit tout simplement aucun nouveau fonds pour les conseils sectoriels, même si ceux-ci représentent — d’après ce que je déduis de votre question — un élément logique de la solution pour remédier à cette crise.

**M. Benson :** La formation est toujours un sujet intéressant. Mais on doit se demander à quoi elle servira. Bon nombre de ces chômeurs possèdent une foule de compétences. Les ouvriers qui travaillent dans des usines se retrouvent sans emploi. Alors, encore une fois, à quoi servira la formation?

Faisons un retour en arrière à la période de 1988 à 1991 et aux modifications apportées en 1993, 1994 et 1995 car c'est de là que découle le problème lié à la formation. On a décidé, par exemple, qu'il y avait trop de gens de métiers; ils étaient tous sans emploi, ils bloquaient le système et ils coûtaient trop cher. On a donc pris deux mesures. Premièrement, on a voulu les sortir du secteur des métiers et, deuxièmement, on les a convaincus de travailler à leur compte pour qu'ils ne puissent plus recourir à l'assurance-emploi. À l'époque, je me souviens d'avoir supplié pour qu'on ne le fasse pas en invoquant l'argument que, si jamais on donnait l'aval aux sables bitumineux et aux centrales nucléaires, on manquerait de main-d'œuvre. Il faudra alors l'importer, et on a bien vu ce qui s'est passé.

C'est l'un des problèmes. Lorsqu'on examine la question, on doit se demander à quoi servira la formation. Je crois que la formation est, bien souvent, à court terme. Elle repose sur le principe qu'il faut sortir la personne du régime d'assurance-emploi, sans nécessairement l'aider à se lancer dans une carrière ou à décrocher un emploi à long terme.

La question suivante se pose : a-t-on vraiment besoin de diplômes universitaires et collégiaux pour occuper un bon emploi? En tant qu'homme de métier, je ne suis pas d'accord.

**Le sénateur Ringuette :** Moi non plus.

**Mr. Benson:** I have both. Perhaps we should be looking at things like how we help students go to school and how we help people go back to school. For somebody who is qualified for EI, can part of the training be going to a community college to become a nurse assistant or dental assistant? There are lots of things we can look at. Again, there are costs. Whether it is short-term pain for long-term gain, I am not sure.

I would like to see the analysis, though, of exactly who is laid off.

**Senator Ringuette:** You bring up two issues. One issue deals with temporary foreign workers; the issue that, in 2007, 201,000 temporary worker visas were given for people to come to Canada, many of them with skills that are part of the skill sets of the 216,000 that were laid off in the last three months.

**Mr. Benson:** Correct.

**Senator Ringuette:** You do not have any funding for the sector councils, so I guess it they do not exist anymore?

**Mr. Benson:** No, we have sector councils.

**Senator Ringuette:** I am sorry, I did not hear that.

**Mr. Benson:** We participate in sector councils. They are fine.

**Mr. Weir:** There is no new funding for sector councils but they have their existing budgets.

**Senator Ringuette:** Okay, so you can still function. Will you look at the labour market and the shift that will have to be done in the short-, medium- and long-term with regards to fulfilling job opportunities in the Canadian market for Canadians? Will that be part of your mandate?

**Mr. Benson:** To be blunt about it, at the behest of the department, sector councils were looking at ways to make it easier for people to come in to fill vacancies and temporary jobs. That was certainly over our objection.

Senator Ringuette, I appreciate the question because when times are tough like these, we have to ask those questions.

**Senator Ringuette:** Yes.

**Mr. Benson:** There are times when we need temporary workers to come in to the country, but an awful lot of them were simply brought in because it was cheaper, easier and we did not want to train people.

I remember education budgets. Do we really become a society that believes that and invests money in it or do we just continue to pay lip service to it? In all seriousness, these are very important policy questions.

**M. Benson :** Pour ma part, j'ai un diplôme universitaire et collégial. On devrait plutôt examiner des questions comme celles de déterminer comment aider les étudiants à ne pas décrocher et comment aider les gens à retourner aux études. Dans le cadre de cette formation, une personne admissible aux prestations d'assurance-emploi a-t-elle la possibilité de suivre des cours à un collège communautaire pour devenir un infirmier auxiliaire ou un aide-dentiste? On peut se pencher sur une multitude d'options. Là encore, il y a des coûts. Quant à savoir si ce sacrifice à court terme en vaudra la peine à long terme, je n'en suis pas sûr.

Toutefois, j'aimerais bien voir les résultats de l'analyse pour établir le profil de ceux qui sont mis à pied.

**Le sénateur Ringuette :** Vous soulevez deux questions. L'une concerne les travailleurs étrangers temporaires; l'autre, c'est le fait qu'en 2007, 201 000 visas de travailleur temporaire ont été accordés à des gens pour venir travailler au Canada et que bon nombre de ceux-ci étaient dotés de compétences qui correspondent justement à celles des 216 000 travailleurs qui ont été mis à pied ces trois derniers mois.

**M. Benson :** C'est exact.

**Le sénateur Ringuette :** Vous n'avez pas de financement pour les conseils sectoriels, alors je suppose qu'ils n'existent plus, n'est-ce pas?

**M. Benson :** Non, les conseils sectoriels existent toujours.

**Le sénateur Ringuette :** Pardon, je n'ai pas bien entendu.

**M. Benson :** Nous participons aux conseils sectoriels. Ils sont toujours là.

**M. Weir :** Les conseils sectoriels ne recevront pas de nouveau financement, mais ils maintiennent leurs budgets actuels.

**Le sénateur Ringuette :** D'accord, donc vous pouvez quand même fonctionner. Allez-vous examiner le marché du travail et déterminer quel virage il faudra prendre à court, à moyen et à long termes pour permettre aux Canadiens de saisir les possibilités d'emploi sur le marché canadien? Est-ce qu'un tel examen fera partie de votre mandat?

**M. Benson :** À parler bien franchement, le ministère avait confié aux conseils sectoriels la tâche d'étudier des moyens de faciliter l'entrée au pays de personnes pour combler les postes vacants et occuper des emplois temporaires. C'est quelque chose auquel nous nous sommes objectés.

Sénateur Ringuette, j'apprécie la question parce que, quand les temps sont durs comme en ce moment, on se doit de poser ces questions.

**Le sénateur Ringuette :** Oui.

**M. Benson :** Il arrive parfois qu'on ait besoin de travailleurs temporaires au pays, mais on a fait entrer bon nombre d'entre eux simplement parce qu'ils coûtaient moins cher, parce que c'était plus facile et parce qu'on ne voulait pas former des gens.

Je me souviens des budgets d'éducation. Sommes-nous vraiment une société qui croit en l'éducation et qui y investit, ou faisons-nous tout simplement mine de nous y intéresser? Sérieusement, ce sont là des questions de principe très importantes.

**Senator Ringuette:** I agree. I think this is a chaotic time. You need a time of chaos to look at the big picture and figure out where you want to be in 10 years or 20 years, and review all of this.

This brings me to the self-employed; all these women that pay into the system on an hourly rate but do not have access to Employment Insurance for different reasons. There are other people that do not qualify. They then have access to the provincial social funding program.

All in all, I have counted 26 different income supporting programs in Canada, either federal or provincial. All 26 have their very nice bureaucracy to administer the cheques being sent to EI recipients, CPP and all that. There are 26 different programs with 26 different administrations. That is why I asked you that question Mr. Bédard.

That represents a lot of money. Maybe it is time in our broader look not only at labour market requirements and future EI requirements to also question how we can be more efficient in ensuring that no one falls through the cracks because there is a program for every crack, or there should be.

Maybe it is time that we look at the entire system. Mr. Bédard, have you looked at that from your standpoint?

[Translation]

**Mr. Bédard:** That is a very broad question. Should we reform the entire social security and welfare system?

**Senator Ringuette:** We are going to reform the entire automobile industry. We could do the same for social programs.

[English]

**Senator Neufeld:** The work sharing program, although not perfect, went over quite well in the province I represent. I am speaking mostly about the forest industry which was hit tremendously hard. I know it was taken over.

Companies worked on it; unions worked on it; and, to my knowledge — although there would have been some problems, I am sure — I think it worked pretty well. I appreciate what you said about work sharing, Mr. Benson.

The other thing that has come forward is that rates are frozen for two years at \$1.73. I appreciate and respect Mr. Bédard's opinion, as an actuary, about what kind of money you would need to actually move forward over the years. However, what has also come into the discussion is the fact that we are talking speculatively, correct?

The board has not been formed, to my knowledge; at least, that is what they told us here the other night and from discussion that you had, you are not sure that will happen.

**Le sénateur Ringuette :** Je suis d'accord. Je pense que nous traversons une période chaotique. C'est ce qui nous pousse à adopter une vue d'ensemble et à essayer de savoir où nous voulons être dans 10 ou 20 ans.

Cela m'amène à la question des travailleurs autonomes et des femmes qui versent des cotisations au régime en fonction d'un taux horaire, mais qui n'ont pas accès aux prestations d'assurance-emploi pour différentes raisons. D'autres gens n'y ont pas droit non plus. Ils ont alors recours au programme d'aide sociale de leur province.

En tout, j'ai compté 26 différents programmes de soutien du revenu au Canada, tant à l'échelle fédérale que provinciale. Chacun de ces programmes a ses propres formalités pour administrer les chèques envoyés aux bénéficiaires de l'assurance-emploi, du RPC et de tout le reste. Il y a 26 différents programmes dotés de 26 différentes administrations. Voilà pourquoi je vous pose cette question, monsieur Bédard.

C'est donc beaucoup d'argent. Il est peut-être grand temps non seulement d'examiner les exigences du marché du travail et les exigences futures du régime d'assurance-emploi, mais aussi de déterminer comment accroître notre efficacité pour ne rien laisser passer entre les mailles du filet parce qu'il y a un programme pour chaque besoin ou parce qu'il devrait y en avoir un.

Il est peut-être temps d'examiner le système au complet. Monsieur Bédard, avez-vous pensé à la question sous cet angle?

[Français]

**M. Bédard :** La question est très large. Devrait-on réformer tout le régime de sécurité sociale et de bien-être?

**Le sénateur Ringuette :** On va réformer toute l'industrie automobile. On pourrait en faire de même pour les programmes sociaux.

[Traduction]

**Le sénateur Neufeld :** Le programme de travail partagé, même s'il n'est pas parfait, a été fort bien accueilli dans la province que je représente. Je parle surtout de l'industrie forestière qui a été durement touchée. Je sais que ce programme a été adopté.

Les entreprises se sont attelées à la tâche, de même que les syndicats; et à ma connaissance — bien qu'il y ait eu certains problèmes, j'en suis sûr —, je pense que tout s'est bien déroulé. J'ai bien aimé vos commentaires sur le travail partagé, monsieur Benson.

L'autre point qui a été mis en évidence, c'est que les taux sont gelés pendant deux ans à 1,73 \$. Je comprends et je respecte l'opinion de M. Bédard, en sa qualité d'actuaire, lorsqu'il parle du montant d'argent dont on aurait réellement besoin au cours des prochaines années. Toutefois, ce qui ressort également de la discussion, c'est le fait que nous parlons de façon hypothétique, n'est-ce pas?

L'office n'a pas été constitué, à ma connaissance; du moins, c'est ce qu'on nous a dit ici l'autre soir et, d'après vos entretiens, vous n'êtes pas sûr qu'il le sera.

The matter is statutory and if the unemployment rate rises, more funding will need to be put into Employment Insurance and the government will have to do so out of general revenue.

We can speculate about that all we want and come up with a ghost behind every tree. However, there are more serious things that we have to look at in the future, so we have some tough times coming. We have to be vigilant to ensure that workers are looked after. The government is attempting to do this in the best way that it can. I get that from your discussion and from you, Mr. Benson. I appreciate that.

Mr. Weir, you said that only 40 per cent of the unemployed receive EI. I want to put on the record that Mr. Bédard laid some of the reasons out clearly. There are many reasons. When officials from the agency testified before the committee, they laid out many of the same reasons that Mr. Bédard mentioned. It is not as though only 40 per cent of them can receive benefits although they are paying into it. There are some reasons for it.

Mr. Weir, you said that you would like the hours of eligibility dropped to 360 hours across Canada with waiting period. If someone has paid EI premiums and is receiving severance for six months, using the numbers that Mr. Bédard gave us, about \$10 billion to \$15 billion would have to be in the Canada Employment Insurance fund if they were to make things work over the next five to seven years. Have you costed that out? Do you know what those costs would be either to the federal treasury or to those workers to have that kind of extended benefits? It is easy to say this or that should happen. I appreciate that you are advocating on behalf of the people you represent, but there is a cost to it.

We are experiencing some big economic difficulties in Canada and around the world. We have to be vigilant about how we can look after as many people as possible without making the revenue available to those people way up here.

Can you tell me what that cost would be?

**Mr. Weir:** No, I cannot give you the cost. My reason is the same as the reason that Mr. Bédard gave to a similar question: There are massive fluctuations, to which you alluded as well, in terms of the number of workers who are unemployed. However, you are correct to note that there would be a significant cost to enhancing Employment Insurance benefits. We are of the view that the government should be willing to pay that cost in the short term to ensure that people who lose jobs through no fault of their own are able to live with dignity. It would also help to stimulate the economy because people would have income to spend, thereby mitigating the effects of these economic problems.

There is no doubt that Employment Insurance is a large program and that to expand it significantly would entail a significant cost.

La question est prescrite par la loi, et si le taux de chômage augmente, le gouvernement devra injecter plus de fonds dans le programme d'assurance-emploi et ce, à même les recettes générales.

On peut émettre des hypothèses à n'en plus finir et trouver quelque chose qui cloche à la moindre occasion. Toutefois, il y a des questions plus sérieuses à l'horizon qui méritent notre attention parce que les temps seront durs. Nous devons faire preuve de vigilance pour nous assurer que les travailleurs ne sont pas laissés pour compte. Le gouvernement s'est attelé à la tâche du mieux qu'il peut. C'est ce que j'ai retenu dans votre déclaration et vos propos, monsieur Benson. Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Weir, vous avez dit que seulement 40 p. 100 des chômeurs touchent des prestations d'assurance-emploi. Je veux signaler que M. Bédard a clairement étalé certaines des raisons, qui sont nombreuses. Lorsque les représentants du programme ont témoigné devant le comité, ils ont évoqué bon nombre des mêmes raisons que celles mentionnées par M. Bédard. Il ne faut pas penser que seulement 40 p. 100 d'entre eux peuvent recevoir des prestations même s'ils cotisent au régime. Diverses raisons expliquent cette situation.

Monsieur Weir, vous vous êtes prononcé en faveur de la diminution du nombre d'heures ouvrant droit à l'admissibilité, c'est-à-dire 360 heures partout au Canada, ainsi qu'une période d'attente. Supposons qu'une personne a payé ses cotisations d'assurance-emploi et qu'elle touche des indemnités pendant six mois; selon les chiffres que M. Bédard nous a donnés, il faudrait entre 10 à 15 milliards de dollars dans le fonds de l'assurance-emploi pour que tout se déroule bien au cours des cinq à sept prochaines années. Avez-vous déterminé les coûts qui s'y rattachent? Savez-vous ce qu'il en coûtera au Trésor public ou aux travailleurs s'ils ont droit à une telle prolongation de la période de prestations? Il est facile de dire qu'il faut procéder de telle ou telle façon. Je comprends que vous défendez la cause des gens que vous représentez, mais il y a un prix à payer.

Nous sommes aux prises avec d'énormes difficultés économiques, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Nous devons faire preuve de vigilance de façon à ce que nous puissions venir en aide au plus grand nombre possible de gens, tout en évitant que l'argent soit l'apanage des haut placés.

Pouvez-vous me dire ce qu'il en coûtera?

**M. Weir :** Non, je ne le peux pas pour la même raison que celle évoquée par M. Bédard en réponse à une question semblable : il y a beaucoup trop de fluctuations dans le nombre de chômeurs, et vous y avez également fait allusion. Toutefois, vous avez raison de noter qu'il y aurait un coût important associé à la bonification des prestations d'assurance-emploi. Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait être disposé à payer ce coût à court terme pour s'assurer que les gens qui perdent leur emploi, pour des raisons indépendantes de leur volonté, soient en mesure de vivre en toute dignité. Une telle approche aiderait également à stimuler l'économie parce que les gens auraient un revenu à dépenser, atténuant ainsi les effets de ces problèmes économiques.

Il ne fait aucun doute que l'assurance-emploi est un programme de grande envergure et que, pour en étendre la portée de façon considérable, il faut payer un coût considérable.

**Senator Neufeld:** Do I understand then that rates should not increase but the government — the people — should fund those new benefits. Is that what we should be looking at?

**Mr. Weir:** Yes, my vision of how the Employment Insurance system would work is that in good times, when employment is increasing and unemployment is decreasing, the fund would run a surplus. Government would be able to use those dollars to run deficits at times when unemployment is increasing and people are losing their jobs. That is the conception of the program as an automatic stabilizer.

In fact, the program did accumulate vast surpluses. We have just received an updated number from Mr. Bédard of \$57 billion, I believe. During the years when employment was increasing and unemployment was decreasing, the Government of Canada was all too happy to collect more money in premiums than it was paying out in benefits. Now, the shoe is on the other foot; people are losing their jobs, and it is reasonable to expect the Government of Canada to pay out more in benefits than it is collecting in premiums.

**Senator Neufeld:** I do not specifically disagree with part of what you said. It is not just what the government says because this is statutory — it has to be paid. If the government has to run a deficit to look after Employment Insurance, it will do so. That is a matter of fact.

I was referring to the cost of better benefits, which you did not cost out, for the unemployed. I appreciate that you have not costed that out and that it is something that you say you would like.

Is the union that you represent in Canada and in the U.S.?

**Mr. Weir:** The number of dues-paying members lost being in the neighbourhood of 15 per cent would apply on both sides of the border. That is true of our Canadian membership and it is approximately the same figure for our American membership.

**Senator Neufeld:** Do all of those people working in the union that you represent pay into EI. Can you tell me what percentage of those people that are unemployed are receiving benefits? Is it 40 per cent or is it higher?

**Mr. Weir:** In terms of our union members receiving Employment Insurance, I do not have a figure. My suspicion is that the percentage would be much higher than 40 per cent because we are talking about full-time workers in permanent jobs who would accumulate the requisite number of hours. Of course, one of the issues with Employment Insurance is that the workers who are most likely to be unemployed, some of whom are in our union, are part-time workers in contingent positions. That group of people would experience the most difficulty in accumulating the requisite number of hours to qualify.

**Le sénateur Neufeld :** Dois-je alors comprendre que les taux ne devraient pas augmenter, mais que le gouvernement — la population — devrait financer ces nouvelles prestations? Est-ce une option que nous devrions envisager?

**M. Weir :** Oui. Voici comment le régime d'assurance-emploi devrait fonctionner, à mon avis : quand tout va bien, c'est-à-dire quand l'emploi est à la hausse et le chômage est à la baisse, le fonds enregistrerait un excédent. Le gouvernement serait en mesure d'utiliser ces dollars pour contrer les déficits durant les périodes où le taux de chômage augmenterait et que les gens perdraient leur emploi. Le programme joue donc un rôle de stabilisateur automatique.

En réalité, le programme a accumulé d'énormes excédents. M. Bédard vient de nous donner un chiffre mis à jour, à savoir 57 milliards de dollars, si je ne me trompe pas. Durant les années où l'emploi était à la hausse et le chômage à la baisse, le gouvernement du Canada était fort heureux d'empocher plus d'argent sous forme de cotisations que d'en verser sous forme de prestations. Maintenant, c'est l'inverse : les gens perdent leur emploi, et il est raisonnable de s'attendre à ce que le gouvernement du Canada verse plus d'argent en prestations qu'il n'en recueille en cotisations.

**Le sénateur Neufeld :** J'appuie une partie de ce que vous dites. Il ne s'agit pas uniquement de ce que le gouvernement affirme parce que c'est prescrit par la loi — il faut payer des prestations. Même si le gouvernement accumule un déficit à cause de l'assurance-emploi, il n'a pas le choix. C'est un fait.

Je faisais plutôt allusion au coût que représentent les prestations bonifiées pour les chômeurs parce que vous ne l'avez pas indiqué. Je crois comprendre que c'est une mesure dont vous êtes en faveur, mais vous n'avez pas établi son coût.

Le syndicat que vous représentez a-t-il des membres au Canada et aux États-Unis?

**M. Weir :** Le pourcentage de cotisants ayant perdu leur emploi s'élève à environ 15 p. 100 des deux côtés de la frontière. C'est le cas pour nos membres canadiens et c'est à peu près le même taux pour nos membres américains.

**Le sénateur Neufeld :** Tous les membres du syndicat que vous représentez cotisent-ils au régime d'assurance-emploi? Pouvez-vous me dire quel pourcentage des syndiqués en chômage touchent des prestations? Est-ce 40 p. 100 ou plus?

**M. Weir :** En ce qui concerne le nombre des membres de notre syndicat qui touchent des prestations d'assurance-emploi, je n'ai pas de chiffres. Je présume que le pourcentage serait beaucoup plus élevé que 40 p. 100 parce qu'il s'agit de travailleurs à temps plein qui occupent des postes permanents et qui ont accumulé le nombre requis d'heures. Bien entendu, un des problèmes avec l'assurance-emploi, c'est que les travailleurs qui sont les plus susceptibles de se retrouver au chômage, certains desquels sont membres de notre syndicat, sont justement des travailleurs à temps partiel qui occupent des postes occasionnels. C'est ce groupe de travailleurs qui auraient le plus de mal à accumuler le nombre requis d'heures ouvrant droit à l'admissibilité.

**Senator Neufeld:** You would agree with me that the percentage of unemployed union members receiving Employment Insurance is high, compared to the 40 per cent because they pay into the program for one thing and probably because of good representation on behalf of you or others.

I agree with Mr. Benson — training for what? We have to be careful about training dollars. We have to ensure that we put dollars into training for jobs that will be there. I will speak about British Columbia. We had a very low unemployment rate, in fact, the lowest it has ever been in the history of the province. It is climbing up now. People were coming in on visas from other countries to fill jobs that British Columbians and Canadians would not take, in many cases. I am not saying that it was 100 per cent, but in many cases.

In the town where I come from, we pay \$14 an hour to work at Tim Hortons plus numerous benefits but we still could not get anybody to work at that facility. We could not get people to work in the fruit-growing industry or the wine industry — anywhere that entailed some form of manual labour. The unemployment rate was so low.

I would suggest that even today with the unemployment rate going up, people that have worked in industries that were making \$35 per hour to \$40 per hour will not work at Tim Hortons. We have to be careful when we talk about all these lost jobs. I understand that but many of them are jobs that people, unfortunately for whatever reason, do not fill. We need to find a way to bring people in to work those jobs so that those services can continue. I know that the vacancies are dropping off dramatically so some people must be taking those jobs.

**Mr. Benson:** That is a great point. I talked about all the things that Teamsters Canada does. We are also in the winery business and in food processing. I am proud to say we also represent migrant Mexican farm workers.

There is certainly a case for it. After long thought, our position was that there is probably, one might say, a flaw in the immigration provisions for Canada; we always want the brightest and the best.

There was a human rights complaint in British Columbia. I can send you the case explaining the complaints about the abuses that some of these workers face. We gave the case serious consideration, and came to the conclusion that if people are good enough to come here to work, whether at Tim Hortons, in a hotel or those 5,000 Chinese workers working in the tar sands in Alberta, they are probably good enough to let them immigrate.

**Le sénateur Neufeld :** Vous seriez d'accord avec moi pour dire que si le pourcentage de syndiqués en chômage qui touchent des prestations d'assurance-emploi est élevé, comparativement au taux de 40 p. 100, c'est à priori parce qu'ils cotisent au régime et peut-être parce que leurs intérêts sont bien représentés par vous ou par d'autres.

Je suis d'accord avec M. Benson — à quoi servira la formation? Nous devons faire attention aux fonds consacrés à la formation. Il faut s'assurer de les investir dans des possibilités de formation qui mènent à des postes concrets. Je vais vous donner l'exemple de la Colombie-Britannique. Nous avons un très faible taux de chômage — en fait, le plus bas de toute l'histoire de la province. Il est maintenant à la hausse. On a accordé des visas à des gens d'autres pays pour qu'ils viennent combler des postes qui n'intéressaient aucunement les Britannico-Colombiens ni les Canadiens. Je ne dis pas que c'était 100 p. 100 des cas, mais disons dans bien des cas.

Dans ma ville, les employés de Tim Hortons gagnent 14 \$ l'heure, sans compter les nombreux avantages sociaux; malgré cela, il était quand même difficile de trouver des gens pour combler des postes dans cette chaîne. C'était le même problème dans l'industrie d'exploitation fruitière ou dans l'industrie vinicole — bref, n'importe quel secteur qui comporte une certaine forme de travail manuel. Le taux de chômage était si bas.

Je dirais que même aujourd'hui, avec la hausse du taux de chômage, les gens qui gagnaient 35 à 40 \$ l'heure ne travailleront pas chez Tim Hortons. Nous devons faire attention quand nous parlons de tous ces emplois perdus. Je comprends cet argument, mais bon nombre de ces emplois sont des postes que les gens ne veulent malheureusement pas occuper, pour une raison ou pour une autre. Nous devons trouver une façon d'attirer les gens vers ces emplois pour que ces services puissent continuer. Je sais que le nombre de postes vacants diminue considérablement; il y a donc lieu de croire que certaines personnes finissent par les combler.

**M. Benson :** C'est un bon argument. J'ai parlé de tous les secteurs où intervient Teamsters Canada. Nous participons également à l'industrie vinicole et à l'industrie de la transformation des aliments. Je suis fier de dire que nous représentons également les travailleurs agricoles mexicains migrants.

Il y a certainement des arguments favorables. Après mûre réflexion, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il existe probablement une faille, pour ainsi dire, dans les dispositions en matière d'immigration au Canada; on veut toujours attirer les esprits les plus brillants et les meilleurs.

Il y a eu une plainte relative aux droits de la personne en Colombie-Britannique. Je peux vous faire parvenir le dossier expliquant les plaintes à propos des mauvais traitements que subissent certains des travailleurs. Après avoir sérieusement examiné l'affaire, nous en sommes venus à la conclusion que si des gens sont assez bons pour venir travailler ici, que ce soit chez Tim Hortons, dans un hôtel ou dans les sables bitumineux en Alberta, comme c'est le cas de ces 5 000 travailleurs chinois, ils sont probablement assez bons pour y immigrer.

There is something abusive about the Temporary Foreign Worker Program, not just in Canada but also in similar programs throughout the world. An international labour organization talks about this subject. We claim that we are a society of immigrants, but just the right kind. If there is a mesh there with the employers and workers, our position is, why not give them immigration status?

There are two reasons for that. One is self-serving; when they are immigrants we can sign them up as union members, represent them and hopefully get them a good life. Also, if they are going to contribute to our country, they should be able to contribute fully to our country as citizens. That is another aspect of this temporary workers program that should be looked at. The idea is if they are good enough to work here they should be good enough to stay here. I would be proud to have most of them as Canadians.

**Senator Ringuette:** I agree with you. The temporary foreign workers go back to their home country and take the rewards of their labour with them. However, with permanent immigration in Canada, they buy homes, groceries, cars and they make major investments in our country. There is a major difference. I applaud you for having put that policy forward.

**Senator Di Nino:** Since the issue was brought up, let me introduce my own thoughts on it. I do not disagree with the general philosophy that the temporary worker should be granted some privileges about staying. I do not think it is quite the same as saying because they are working, let us give them citizenship. I am sure you feel the same way.

I have been in some places in the world where these temporary workers come from; they are a great source of revenue for their own regions. We have to consider that from a humanitarian standpoint. If they stay here, they might have extra money to send home, but not as much as in the position of a temporary worker. I do not think the foreign remittances, which are huge and bring huge revenue for the governments, would reduce — if not stop completely — from these workers. It is a much more complex issue. That is an issue that I have seen first-hand and I know the value on the other side.

All governments have to struggle with this issue between fairness, need and costs. It is very simple to say let us give everyone everything, but somebody has to pay. The people who must to pay are those who are working. I have some difficulty with some of the suggestions without associating some value to it.

The previous government — I am not saying this to be overly critical, although I have in the past, but just in general — were not of the same political stripe and changed the Employment Insurance and reduced it in a number of ways that you would be critical of. They had to govern. Leadership is about making tough decisions, and they had to make their decisions based on what they thought was in the best interest of the vast majority of people. I am not being critical this time when I talk about the

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires a un je-ne-sais-quoi d'abusif, et c'est le cas non seulement au Canada mais aussi dans des programmes semblables partout au monde. L'Organisation internationale du travail se penche d'ailleurs sur le sujet. On se targue d'être une société d'immigrants, mais à condition qu'il s'agisse de la bonne sorte. S'il y a un lien entre les employeurs et les travailleurs, alors la question qu'on se pose, c'est : pourquoi ne pas leur donner un statut d'immigrant?

Notre position repose sur deux arguments. Le premier est lié à nos propres intérêts : grâce à un statut d'immigrant, ces travailleurs peuvent adhérer à un syndicat, se représenter et, on l'espère, vivre une bonne vie. De plus, s'ils vont contribuer à notre pays, ils devraient être en mesure de le faire pleinement en tant que citoyens. Voilà un autre aspect du programme des travailleurs temporaires qui mérite un examen. L'idée est que, s'ils sont assez bons pour travailler ici, ils devraient être assez bons pour rester ici. Je serais fier d'avoir la plupart d'entre eux comme mes concitoyens.

**Le sénateur Ringuette :** Je suis d'accord avec vous. Les travailleurs étrangers temporaires retournent dans leur pays d'origine et ramènent chez eux le fruit de leur labeur. Toutefois, dans le cadre d'une immigration permanente au Canada, ils achètent des maisons, ils font l'épicerie, ils achètent des voitures et ils investissent largement dans notre pays. C'est une grande différence. Je vous félicite d'avoir mis de l'avant cette politique.

**Le sénateur Di Nino :** Comme on vient de soulever la question, permettez-moi de vous faire part de ce que j'en pense. Je ne suis pas contre la philosophie générale selon laquelle le travailleur temporaire devrait obtenir certains priviléges relativement à son séjour. Par contre, de là à dire qu'on devrait leur donner la citoyenneté puisqu'ils travaillent ici, ce n'est pas exactement la même chose. Je suis sûr que vous êtes du même avis.

J'ai visité certains des pays d'où proviennent ces travailleurs temporaires; ils constituent une grande source de revenu pour leurs régions. Nous devons considérer la question du point de vue humanitaire. S'ils restent ici, ils pourraient envoyer chez eux de l'argent supplémentaire, mais pas autant qu'ils pourraient le faire en tant que travailleurs temporaires. Je ne pense pas que les envois de fonds à l'étranger, qui sont énormes et qui rapportent beaucoup aux gouvernements, n'en seraient pas pour autant réduits, voire éliminés. Il s'agit d'une question beaucoup plus complexe. C'est une réalité que j'ai vue de près, et je connais l'importance que revêt cette question à l'étranger.

Tous les gouvernements doivent jongler entre l'équité, le besoin et les coûts. Il est très simple de dire que nous devons donner tout à tout le monde, mais quelqu'un doit payer. Les gens qui doivent payer sont ceux qui travaillent. J'ai un peu de mal avec certaines des propositions, sans y attacher de valeur.

Je ne veux pas me montrer trop critique en disant cela, même si je l'ai déjà été dans le passé, mais les membres du gouvernement précédent, qui appartenaient à une autre allégeance politique, ont apporté des changements à l'assurance-emploi et l'ont réduit de nombreuses manières condamnables. Ils devaient gouverner. Le leadership repose sur la prise de décisions difficiles, et ils devaient prendre leurs décisions selon ce qu'ils croyaient être dans le meilleur intérêt de la grande majorité des gens. Ce n'est pas pour

reduction in the Employment Insurance file that they had to make, for the reasons they felt were appropriate. They did not get up in the morning and wonder how to screw the people of the country. They did not do that. That is not the kind of country we have. We must be sure that the information we are dealing with is correct.

**Mr. Benson:** Agreed.

**Senator Di Nino:** It is important to repeat that when we talk about a reserve. Mr. Benson, Mr. Weir and Mr. Bédard, you all touched on it; \$2 billion is not enough. There is always the guarantee of the Government of Canada that whatever is needed will be paid. It is important that we emphasize that as well. We do not want people to think this is a bad bunch of people who will go out there and not do what is important on behalf of those people.

The 40-per-cent accessibility, Mr. Bédard, I think you said of those who are currently in the system is about 85 per cent. Is that correct?

**Mr. Bédard:** As Mr. Weir suggested, most people do get benefits initially.

**Senator Di Nino:** That is important as well.

The other issue I would like clarification on is the first-hour type of payment and the clawbacks and the reduced waiting period. We do not have, and we should not have, a means test for collecting Employment Insurance. You lose your job, you apply and you get paid.

There are people who could be getting a lengthy allowance from their employer for three, four or five months. Some get nothing and there are some others who have other resources who will not be affected in the same way as others.

I fundamentally believe that when you try to apply that fairness and need versus cost test, you have to have some balance. This is what all governments have struggled to do throughout time. I have some disagreement with the position that Mr. Weir and Mr. Benson have taken, which is we should increase the number of weeks that we pay; we should increase the amount of money we pay; we should decrease the entry period; and we should pay them from day one without any clawbacks or any other fairness-balancing procedure.

**Mr. Benson:** I want to thank you, because I addressed the significance and importance of the government putting in the \$2.9 billion. I addressed it and thanked the government for doing it. I would like to see more. There is no insult about that. I am supportive.

As to the other point, we have the Consolidated Revenue Fund and it must stay in existence. We will not get into why. Over a period of a dozen years, Canadian workers — not the fact that employers contribute; it is all wages — contributed \$57 billion to the welfare of the country. The \$57 billion, along with the

critiquer que je parle de la réduction dans le dossier de l'assurance-emploi qu'ils ont dû effectuer pour les raisons qu'ils jugeaient indiquées. Ils ne se sont pas levés un matin en se demandant comment ils allaient extorquer les habitants du pays. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ce n'est pas le genre de pays dans lequel nous vivons. Nous devons être certains que l'information dont nous disposons est exacte.

**M. Benson :** Je suis d'accord.

**Le sénateur Di Nino :** Il importait de répéter ce discours quand nous parlons d'une réserve. MM. Benson, Weir et Bédard l'ont tous mentionné; deux milliards de dollars, ça ne suffit pas. Il y a toujours la garantie que le gouvernement du Canada paiera ce qu'il faudra. Nous ne voulons pas que les gens pensent que ce sont des personnes de mauvaise foi qui les représenteront et qu'elles ne feront pas ce qui est important pour eux.

Je pense que vous avez dit, monsieur Bédard, que des 85 p. 100 environ qui sont actuellement dans le système, 40 p. 100 ont accès à l'assurance-emploi, n'est-ce pas?

**M. Bédard :** Comme M. Weir l'a dit, la plupart des gens obtiennent initialement des prestations.

**Le sénateur Di Nino :** C'est important, ça aussi.

J'aimerais aussi avoir des précisions concernant le type de paiement à partir de la première heure, les réductions et la période d'attente réduite. Il n'y a pas et il ne devrait pas y avoir d'examen des moyens pour pouvoir toucher des prestations d'assurance-emploi. On perd son emploi, on fait une demande d'assurance-emploi et on est payé.

Des gens pourraient recevoir une indemnité de la part de leur employeur pendant une longue période, pendant trois, quatre ou cinq mois. Certains n'obtiennent rien et ceux qui disposent d'autres ressources ne seront pas touchés comme d'autres le seront.

Je crois fondamentalement que lorsqu'on essaie de faire preuve d'une telle équité et d'examiner les besoins et les coûts, il faut établir un certain équilibre. C'est ce que les gouvernements se sont efforcés de faire au fil du temps. Je ne partage pas la position que MM. Weir et Benson ont adoptée, à savoir que nous devrions accroître le nombre de semaines de prestations, augmenter les sommes que nous remettons, réduire la période d'admissibilité et verser des prestations dès le premier jour sans aucune réduction ou toute autre procédure d'équité ou d'équilibre.

**M. Benson :** Je veux vous remercier, car j'ai parlé de la valeur et de l'importance que le gouvernement injecte 2,9 milliards de dollars. J'ai remercié le gouvernement de l'avoir fait. J'aimerais que le financement soit plus élevé. Ce que je dis n'a rien d'insultant. Je suis en faveur de ce qu'il fait.

Par ailleurs, nous avons le Trésor et il doit continuer d'exister. Nous n'allons pas commencer à expliquer pourquoi. En une dizaine d'années, les cotisations des travailleurs canadiens — sans compter celles des employeurs; il est question ici des cotisations des employés rémunérés — se sont élevées à 57 milliards de dollars

\$35 billion taken from the federal pension plan, is the money that has paid off the debt, which all Canadians enjoyed; lower interest rates, benefits and everything.

We must go back. Today, the maximum weekly benefit is 25 per cent less than in 1996. I can remember talking about whether we should go from 60 per cent to 70 per cent coverage. The government is giving money back. When I talked about the Auditor General's report, it was because Prime Minister Mulroney was hiding money on the books and you had to take the Consolidated Revenue Fund money as a deficit. Quite rightly he argued it was a loan; you have to pay it back with interest. Workers have done that. They got \$57 billion.

If you look at it, senators, there is blue sky and one has to have a beginning "ask" regarding what we would like to see. Canadian workers have paid and paid so that every Canadian has benefitted.

**Senator Di Nino:** We do not disagree. It is their money.

**Mr. Benson:** Now we are turning around and simply stating, if you think 40 per cent is okay, say that. Should it be 46 per cent or 48 per cent? Should we address the issue of why women are not getting the same coverage? If that is an issue, should we look at and ask, "Should we pay it?"

I agree. There is a limit. Even with the \$57 billion — fiction or real; it is in the Consolidated Revenue Fund — I know the money has been put elsewhere, but it is important the government is putting money back in. If we do not ask those questions, what kind of society do we have? They are valuable questions to ask.

Sitting around these tables as I did, we were having discussing about how to increase coverage and promote various aspects of justice and various things we would like to see in our society.

The 1995 reforms were based on the tough times — the recession — we went through in 1991, 1992 and 1993. At the same time, it was supposed to be kept at \$10 billion to \$15 billion and ended up at \$57 billion.

That is the issue. Should we just say, "That is the way it is" or should we say, "There is some injustice; there are some things we question and are worried about — are they worth looking at?"

From the teamsters' position, we are putting it forward as a statement: Here are some things we think are wrong and here are some possibilities for changes. We do not have the expectation that we will receive all we are asking for, but it is worth the discussion.

**Senator Di Nino:** We are talking about restricting this to the discussion on Bill C-10. If you look through the record, you will find comments I have made that are supportive of your position in the past 10 years, from the cuts made by the previous

pour l'aide sociale du pays. Ces 57 milliards, de même que les 35 milliards de dollars provenant du régime de pension fédéral, ont permis de rembourser la dette, et les Canadiens en ont tous tiré parti : faibles taux d'intérêt, retombées et tout le reste.

Nous devons tenter de revenir à cela. De nos jours, la valeur maximale des prestations hebdomadaires est 25 p. 100 moins élevée qu'en 1996. Je me rappelle avoir demandé si nous devrions faire passer la couverture de 60 à 70 p. 100. Le gouvernement redistribue l'argent. Quand j'ai parlé du rapport du vérificateur général, c'était parce que le premier ministre Mulroney dissimulait de l'argent inscrit dans les livres et il a fallu mettre le Trésor en déficit. Il a avancé, avec raison, qu'il s'agissait d'un prêt, qu'il fallait rembourser avec intérêts. Les travailleurs l'on fait. Il s'agissait de 57 milliards de dollars.

Sénateurs, tout n'est pas sombre à l'horizon, on doit commencer à demander les mesures que nous souhaiterions voir. Les travailleurs canadiens ont payé sans cesse pour que toute la population en bénéfiecie.

**Le sénateur Di Nino :** On n'en disconvient pas. C'est leur argent.

**M. Benson :** Maintenant, nous faisons volte-face et nous disons simplement que si vous croyez que 40 p. 100, c'est suffisant, alors dites-le. Est-ce que ça devrait être 46 ou 48 p. 100? Devrions-nous nous pencher sur les raisons qui expliquent pourquoi les femmes n'obtiennent pas la même couverture que les hommes? Si c'est un problème, ne devrions-nous pas nous y attarder et nous demander si nous devrions payer pour le corriger?

Je suis d'accord. Il y a une limite. Même avec les 57 milliards de dollars — fictifs ou réels; ils se trouvent dans le Trésor —, je sais que les fonds ont été injectés ailleurs, mais il est important que le gouvernement y remette de l'argent. Si nous ne posons pas ces questions, dans quel genre de société vivons-nous? Ce sont de bonnes questions à poser.

À ces réunions, nous avons discuté de la façon d'accroître la couverture et de promouvoir divers aspects de la justice et différentes mesures que nous voudrions voir dans notre société.

Les réformes de 1995 étaient fondées sur les temps difficiles — la récession — que nous avons connus en 1991, 1992 et 1993. Par ailleurs, les cotisations devaient être maintenues dans la fourchette de 10 à 15 milliards de dollars, mais on a fini par obtenir 57 milliards.

C'est le problème. Que devrait-on dire : que c'est ainsi que le système fonctionne ou qu'il y a des injustices? Il y a certaines choses que nous remettons en question qui nous préoccupent. Valent-elles la peine que nous les examinions?

Du point de vue de Teamsters Canada, il y a certains points pouvant être améliorés et des changements possibles pouvant être apportés. Nous ne nous attendons pas de recevoir tout ce que nous demandons, mais ça vaut la peine d'en discuter.

**Le sénateur Di Nino :** Nous parlons de nous en tenir à la discussion sur le projet de loi C-10. Si vous regardez les comptes rendus antérieurs, vous constaterez que j'ai fait des commentaires en faveur de votre position au cours des dix dernières années, sur

governments, and that is fine. That is a dialogue and a discussion that we should have continuously. As it relates to this document, there has to be recognition that fairness and a balance is what is being attempted. I think that is the only point.

**Mr. Benson:** In my comments, I congratulated the government for doing that.

**Mr. Weir:** I emphasize that I think the Government of Canada did the right thing by freezing Employment Insurance premiums at current levels and indicating that it would financially back-stop that. One point I noted is that it seems to contradict the essence of the regime proposed in Budget 2008, but, ultimately, the government is doing the right thing by putting more money into the system.

In terms of the question of fairness, which is a crucially important one, I agree that Employment Insurance is not means tested or targeted in the same way as provincial social assistance programs, for example. However, I do not think that makes it less fair. It is serving a different purpose. The goal of Employment Insurance is not necessarily to redistribute income to the absolute poorest members of society. Rather, it is to stabilize earnings for a broad range of workers and we need both types of public policies in this country. The one is not a substitute for the other.

On the question of costs, which of course is also very important, the perspective from which I would approach is that the Government of Canada is running large deficits with a view to trying to stimulate the Canadian economy. A particularly effective way of stimulating the economy is to put funds in the hands of the people who have been directly harmed by the recession and are certain to go into the economy and spend those dollars if they receive them.

Therefore, I would argue that, given that money is being spent, Employment Insurance should perhaps be a slightly higher priority for the allocation of that money.

**Senator Di Nino:** We do not disagree with the principle. I will say that when you are leading and have to make decisions, you make the best decisions you can always for the benefit of all the people. There are many other components of this.

Let me ask about the current difficulty that people are having — the famous 28 days, which has not been something that any government has been able to achieve, probably throughout history. This government has admitted it and is attempting to deal with it. You cannot succeed in the first week. Hopefully, they will succeed in the twelfth week or ninth week, or some week. I believe there was a \$60-million number that was put into the kitty to hire more people, to expand the services, et cetera.

Is that something that you want to comment on or agree with?

**Mr. Benson:** We made a comment about the stand-alone nature of the EI Account. The government is making positive steps. Certainly, putting more money in to help alleviate it is wise.

les réductions faites par les gouvernements antérieurs, et c'est correct. C'est un dialogue et une discussion que nous devrions avoir continuellement. En ce qui concerne le présent document, il faut reconnaître qu'on tente d'atteindre l'équité et un équilibre. C'est tout ce que je voulais dire.

**M. Benson :** Dans mes remarques, j'ai félicité le gouvernement d'avoir fait cela.

**M. Weir :** Je tiens à souligner que le gouvernement du Canada a fait ce qu'il fallait, à mon avis, en gelant les cotisations d'assurance-emploi aux niveaux actuels et en indiquant que ce serait un filet de sécurité financier. J'ai remarqué que cette approche semble aller à l'encontre de l'essence du régime proposé dans le budget de 2008 mais, au bout du compte, le gouvernement fait ce qui s'impose en injectant plus d'argent dans le système.

Pour ce qui est de la question de l'équité, qui est d'une importance cruciale, je conviens que le programme d'assurance-emploi n'accorde pas des prestations en fonction des moyens ou n'est pas ciblé comme le sont les programmes provinciaux d'aide sociale, par exemple. Je ne pense pas que ça le rende moins équitable pour autant. Il sert à une fin différente. Le but de l'assurance-emploi n'est pas nécessairement de redistribuer les revenus aux membres les plus démunis de la société. Elle vise plutôt à stabiliser les revenus pour un vaste éventail de travailleurs, et nous avons besoin des deux types de politiques publiques au pays. L'une ne peut pas remplacer l'autre.

En ce qui concerne la question des coûts, qui est bien entendu très importante également, je dirais que le gouvernement du Canada accumule de lourds déficits en vue d'essayer de stimuler l'économie canadienne. Une façon particulièrement efficace de le faire, c'est de remettre des fonds à ceux qui ont été directement touchés par la récession. Cet argent retournera dans l'économie puisqu'ils iront certainement le dépenser s'ils le reçoivent.

Par conséquent, puisque l'argent est dépensé, l'assurance-emploi devrait peut-être figurer un peu plus haut sur la liste des priorités dans l'allocation de cet argent.

**Le sénateur Di Nino :** Nous ne sommes pas contre le principe. Lorsqu'on dirige et qu'on doit prendre des décisions, on prend les meilleures décisions possibles et ce, toujours dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Il y a bien d'autres aspects à cela.

Permettez-moi de vous poser des questions au sujet des difficultés que les gens éprouvent actuellement — le fameux délai de 28 jours, qu'aucun gouvernement n'a réussi à atteindre, probablement depuis toujours. Le gouvernement actuel a reconnu ce problème et essaie d'y remédier. On ne peut pas réussir la première semaine. On espère qu'il réussira à la neuvième ou à la douzième semaine, un moment donné. Si je ne me trompe pas, 60 millions de dollars ont été injectés pour embaucher plus de gens, élargir les services, et cetera.

Avez-vous quelque chose à dire à cet égard?

**M. Benson :** Nous avons fait un commentaire sur la nature distincte du compte d'AE. Le gouvernement prend des mesures positives. De toute évidence, il est judicieux d'injecter plus

I said earlier that it is not this government's problem; from my experience, it is one that has been occurring since the 1970s, so it is nothing new.

Believe it or not, sometimes those little steps are what really count. We can talk about the interest, all the levels and talk intellectually about 360 hours or 700 hours. However, what really counts to people is that, if I am laid off this Friday, I have a cheque three or four weeks down the road. Therefore, yes, it is a positive step.

**Senator Di Nino:** A little humour if I may, Mr. Chair. I am from an Italian background. It is shocking, I know. Grey hair is a blessing. There is an Italian saying which I will paraphrase: Old age is awful, but the alternative is worse. So thank God for grey hair.

**Mr. Benson:** I am Scottish and we have the same expression.

**Senator Gerstein:** The economic plan contains investments in infrastructure, building and transportation. Would I be correct in assuming this will have a great impact on your unions and, if so, — I know it is difficult to quantify without knowing the specific projects — could you give us some idea as to how it might affect employment in your respective unions?

**Mr. Benson:** Thank you. That is a fabulous question, senator.

I remember during the discussions around the budget, there was a great to-do about where projects were. I will pick on Mr. Abbott's riding and Revelstoke. There were complaints about it. All that part of the Pacific Gateway is critical to our membership — air, rail and ports. We supported that project and did not know why there was such a kerfuffle. To be blunt, some of the border crossing issues they were talking about, such as the Blue Water Bridge and getting the Windsor Bridge and tunnel going — and whatever else we can get — was good news.

There are two types of infrastructure coming out of that industry. People talk about "shovel ready" and pot holes and they are great for creating jobs today and they are needed. However, some of the other infrastructure projects they are talking about through the Revelstoke pass and the Pacific Gateway are needed investments that will mean jobs today, tomorrow and in the future. People do not understand and would be shocked to find out that 70 per cent to 80 per cent of trade of Canada-America crosses the Ambassador Bridge, which is Teamster Canada, by the way.

That is the point: People do not understand that quite often these projects can pay dividends along the line. One of the big issues for the auto sector, of course, is how do we get the parts around? Every delay at the border is the potential of losing a plant in Ontario. We fight with the provincial government over some of the things they are trying to do because they do not understand

d'argent pour contribuer à alléger les difficultés. J'ai dit tout à l'heure que ce n'est pas un problème propre au gouvernement actuel; d'après mon expérience, il existe depuis les années 1970. Il ne date donc pas d'hier.

Croyez-le ou non, ce sont parfois ces petits pas qui comptent vraiment. Nous pouvons parler de l'intérêt et de tous les niveaux et avoir une discussion intelligente sur le nombre d'heures assurables, à savoir 360 ou 700. Toutefois, ce qui importe vraiment aux yeux des gens, c'est de savoir que s'ils sont mis à pied vendredi, ils recevront un chèque trois ou quatre semaines plus tard. C'est donc une mesure positive.

**Le sénateur Di Nino :** Permettez-moi de faire un peu d'humour, monsieur le président. Je suis d'origine italienne. C'est étonnant, je sais. Les cheveux gris sont une bénédiction. Je veux paraphraser un dicton italien : La vieillesse est atroce, mais l'autre option est encore pire. Remercions donc le ciel pour les cheveux gris.

**M. Benson :** Je suis Écossais, et nous avons la même expression.

**Le sénateur Gerstein :** Le plan économique prévoit des investissements dans l'infrastructure, la construction immobilière et le transport. Ai-je raison de présumer que ces investissements auront une incidence considérable sur vos syndicats et, le cas échéant, — je sais que c'est difficile à quantifier si on ne connaît pas les projets précis —, mais pourriez-vous nous donner un aperçu des répercussions éventuelles sur l'emploi dans vos syndicats respectifs?

**M. Benson :** Merci. C'est une excellente question, sénateur.

Dans le cadre des discussions portant sur le budget, je me rappelle qu'on a beaucoup parlé des projets. Je vais prendre l'exemple de la circonscription de M. Abbott et de Revelstoke. Il y a eu de nombreuses plaintes. Toute cette partie de la porte d'entrée du Pacifique est essentielle à nos membres — que ce soit par voie aérienne, ferroviaire ou portuaire. Nous avons appuyé ce projet et nous ne savons pas pourquoi il a provoqué tout un tohu-bohu. Pour être franc, certains des projets liés au passage frontalier qui ont fait l'objet de discussions, comme le pont Blue Water et le pont et le tunnel Windsor — et tout autre projet que nous pouvons avoir —, étaient de bonnes nouvelles.

Il y a deux types d'infrastructure provenant de cette industrie. Les gens parlent de projets « prêts à démarrer ». Ils sont excellents pour créer des emplois à l'heure actuelle, et nous en avons besoin. Toutefois, d'autres projets d'infrastructure dont ils parlent par l'entremise du pont de Revelstoke et de la porte d'entrée du Pacifique, sont des investissements requis qui se traduiront par la création d'emplois maintenant et plus tard. Les gens ne comprennent pas, et ils seraient étonnés d'apprendre qu'entre 70 et 80 p. 100 des produits d'échange entre le Canada et les États-Unis sont transportés en passant par le pont Ambassador, grâce aux employés syndiqués par Teamsters Canada, soit dit en passant.

C'est l'argument que je voulais faire valoir : bien souvent, les gens ne comprennent pas que ces projets peuvent rapporter des dividendes en bout de ligne. L'un des gros problèmes pour le secteur de l'automobile, c'est bien entendu la manière de transporter les pièces d'un endroit à l'autre. Chaque retard à la frontière pourrait causer la fermeture d'une usine en Ontario. Nous

the implications they could have on our manufacturing sector. We are addressing it from transportation; we are not in that sector at all. Some of these things — the long-run projects — are exciting and will pay dividends in the future.

**Mr. Weir:** Like Mr. Benson, I applaud infrastructure spending. Perhaps the only question I raise is whether enough is being undertaken. I echo Mr. Benson that these infrastructure projects can make a major contribution to productivity in the long term.

In the short-term, most of the employment they create is in the construction sector, which is important because there have been major job losses in that area. You asked about my union specifically. The United Steelworkers do not represent construction workers so that would not have a direct effect on our members. We do represent a great many workers in manufacturing. I suppose there is a real question as to whether these infrastructure projects will create demand for products manufactured in Canada. Part of that question hinges on whether the Government of Canada is prepared to use procurement policy to ensure there is a link between public dollars being invested in infrastructure and the purchase of goods produced here in Canada.

Certainly, we and the Canadian Auto Workers and other components of the Canadian labour movement have proposed a buy-Canadian policy to achieve that outcome. That infrastructure definitely will create jobs in the construction sector and it could create jobs in the manufacturing sector if the government is prepared to institute appropriate procurement policies.

**Mr. Benson:** People miss the link. For example, from the Teamsters the link with the Steelworkers is we look after the docks that offload the ingots and take them over to the plant. It goes from there to the rolling plant and crosses the border 16 times and something happens. We also represent construction. I will make that declaration; of course it will help us. It is that link.

When governments of all levels make decisions on expenditures, quite often they are done for political reasons. Those links are important. It is critical for the federal, provincial and municipal governments to work together to get some of these projects through. We know the NIMBY factor that exists, but sometimes for the good of the economy we have to overlook that and get stuff done. It is worthwhile and some of the projects are just excellent.

**Senator Neufeld:** Many jobs will be created, including long-term jobs. In British Columbia, some of the money that the province has spent is for long-term projects.

croisons le fer avec le gouvernement provincial sur certaines des initiatives qu'il essaie de mener parce qu'il ne comprend pas les répercussions qu'elles pourraient avoir sur notre secteur manufacturier. Pour notre part, nous abordons la question du point du vue du transport; nous ne sommes aucunement présents dans ce secteur. Certaines de ces initiatives — les projets à long terme — sont intéressantes et rapporteront des dividendes ultérieurement.

**M. Weir :** Comme M. Benson, j'applaudis les dépenses au titre des projets d'infrastructure. La seule question que j'ai, c'est si on mène suffisamment de projets. Comme M. Benson l'a dit, ces projets d'infrastructure peuvent grandement contribuer à la productivité à long terme.

À court terme, la plupart des emplois que ces projets créent sont dans le secteur de la construction, ce qui est important car il y a eu énormément de pertes d'emplois dans ce secteur. Vous voulez savoir quelles sont les répercussions sur mon syndicat plus particulièrement. Comme le syndicat des métallurgistes ne représente pas les travailleurs de la construction, cette création d'emplois n'aura pas d'effet direct sur nos membres. Nous représentons un grand nombre de travailleurs dans le secteur manufacturier. J'imagine que la vraie question, c'est si ces projets d'infrastructure créeront une demande pour des produits fabriqués au Canada. Cela dépend en partie si le gouvernement du Canada est préparé à recourir à une politique d'achat pour veiller à ce qu'il y ait un lien entre les fonds publics investis dans des projets d'infrastructure et l'achat de biens produits ici au Canada.

Certes, les Travailleurs canadiens de l'automobile, d'autres entités du mouvement syndical canadien et notre organisation ont proposé une politique d'achat au Canada pour atteindre ce résultat. Cette infrastructure créera sans aucun doute des emplois dans le secteur de la construction et pourra en créer dans le secteur manufacturier si le gouvernement est prêt à instaurer des politiques d'achat appropriées.

**M. Benson :** Les gens ne voient pas le lien. Par exemple, le lien entre Teamsters Canada et le syndicat des métallurgistes, c'est que nous nous occupons des quais où l'on décharge les lingots pour les acheminer à l'usine. Ils sont transportés à l'usine et ils traversent la frontière 16 fois. Nous représentons aussi les travailleurs du secteur de la construction. Je dirais que cela nous aidera, bien entendu. C'est le lien.

Quand les gouvernements de tous les paliers prennent des décisions concernant les dépenses, il arrive souvent qu'elles sont prises pour des raisons politiques. Ces liens sont importants. Il est essentiel que les administrations municipales, les gouvernements provinciaux et le fédéral collaborent pour réaliser certains de ces projets. Nous savons qu'il y a le syndrome « d'accord, mais pas dans ma cour », mais pour le bien de l'économie, nous devons parfois en faire abstraction et accomplir des choses. Ça en vaut la peine et certains des projets sont tout simplement excellents.

**Le sénateur Neufeld :** De nombreux emplois seront créés, y compris des emplois à long terme. En Colombie-Britannique, une partie des fonds dépensés par la province sont pour des projets à long terme.

I do not have a problem with maintaining and trying to get the material from Canada but we have to be careful about protectionism. I remember not long ago when the U.S. administration said it was going to use only American steel. At that time, I heard all kinds of people from Canadian unions saying that the U.S. could not do that. The Canadian unions had mills that they wanted to keep operating.

I believe we should endeavour to do everything we can to create that employment in Canada and the ancillary services we need to make those things happen, but we have to be careful not to fall into a protectionist area that could harm us in the end.

**Senator Eggleton:** Gentlemen, I would like to explore some ideas as to what to do about the people who have fallen into the cracks.

Of the people who qualify for Employment Insurance, I understand over 80 per cent of them get it. That sounds good, although I think there are some problems on what they get. First, there is the two-week waiting period, not to mention the processing period of longer than 28 days in many cases. The government has — congratulations to them — added five weeks at the end. That is good but we are still only talking about a maximum of 55 per cent of their earnings which helps but it is still leaves them in a challenging situation. It also depends in which part of the country you are unemployed as to your qualification period. A lot fewer people in Toronto qualify than people in some other parts of the country. If you are unemployed, you are unemployed and I think these inequities should be removed.

Over 80 per cent of those who qualify for EI get it but of the unemployed only talking about 40 per cent will actually receive EI. That means many unemployed people are not going to get it.

What do we do about that? I heard you talk a little bit about, well, first hour, or getting rid of the two weeks, which might help. However, there are still many people that do not get it. There are women. You, Mr. Benson, talked a couple of times about women or part-time employees, and there are self-employed people. That subject needs examination. There is a large body of people — 60 per cent — who do not get it now.

What will happen? What can we do about them? We could say they will fall back to the social assistance programs in the provinces, but certainly in Ontario you have to be destitute and give up all your assets. That does not really relate to people who are looking to retrain or do whatever they can to get another job.

We have a growing body of people out there who are not going to be able to get Employment Insurance under the rules as they are today. What do we do about them? They are falling into the cracks. What are your ideas to help them?

Je n'ai rien contre le fait d'essayer d'obtenir les matériaux du Canada, mais nous devons nous méfier du protectionnisme. Il n'y a pas si longtemps, je me rappelle que l'administration américaine a dit qu'elle allait utiliser seulement de l'acier provenant des États-Unis. J'ai entendu divers membres de syndicats canadiens dire que les États-Unis ne pouvaient pas faire cela. Les syndicats canadiens avaient des usines qu'ils voulaient continuer d'exploiter.

Je crois que nous devrions tenter de faire tout en notre pouvoir pour créer ces emplois au Canada et mettre en place les services auxiliaires dont nous avons besoin pour réaliser ces projets, mais nous devons faire attention de ne pas tomber dans un protectionnisme qui pourrait nous causer du tort en bout de ligne.

**Le sénateur Eggleton :** Messieurs, j'aimerais explorer certaines idées sur ce que nous devons faire à propos de ceux qui sont victimes des lacunes du système.

Si j'ai bien compris, parmi ceux qui sont admissibles à l'assurance-emploi, plus de 80 p. 100 y ont accès. Cela semble bien, même si je pense qu'il y a des problèmes concernant ce qu'ils obtiennent. Tout d'abord, il y a la période d'attente de deux semaines, sans parler de la période de traitement des demandes qui dépasse 28 jours bien souvent. Le gouvernement a ajouté cinq semaines à la fin de la période de prestations, et je le félicite de l'avoir fait. C'est bien, mais les chômeurs ne reçoivent que 55 p. 100 de leurs revenus, au maximum, ce qui aide, mais ils se trouvent quand même dans une situation difficile. La période d'admissibilité dépend aussi de la région du pays où le chômeur habite. Beaucoup moins de gens sont admissibles à Toronto que dans d'autres régions du pays. Si vous êtes sans emploi, vous êtes sans emploi, et ces iniquités devraient être éliminées, à mon avis.

Plus de 80 p. 100 des gens qui sont admissibles à l'AE l'obtiennent, mais seulement 40 p. 100 des personnes sans emploi reçoivent des prestations. Cela veut dire qu'un grand nombre de personnes sans emploi ne toucheront pas des prestations.

Que pouvons-nous faire à ce sujet? Vous en avez parlé brièvement. Vous avez dit qu'avoir accès aux prestations immédiatement ou éliminer la période d'attente de deux semaines pourraient aider. Il y a toutefois encore bien des gens qui n'obtiennent pas l'AE. Il y a des femmes. Vous avez évoqué à quelques reprises, monsieur Benson, les femmes, les employés à temps partiel et les travailleurs autonomes. Ce sujet doit être examiné. Il y a un groupe important de personnes — 60 p. 100 — qui n'ont pas accès à l'assurance-emploi à l'heure actuelle.

Qu'arrivera-t-il? Que pouvons-nous faire? Nous pourrions dire qu'ils devront recourir aux programmes d'assistance sociale des provinces, mais en Ontario, il faut être démunie et renoncer à tous ses avoirs pour avoir droit à ces prestations. Cette solution ne s'applique pas vraiment aux gens qui cherchent à se recycler ou qui font tout en leur pouvoir pour trouver un autre emploi.

De plus en plus de gens ne pourront pas avoir accès à l'assurance-emploi conformément aux règles actuelles. Que pouvons-nous faire? Ils sont victimes des lacunes du système. Avez-vous des idées sur la façon dont nous pouvons les aider?

**Mr. Weir:** You put your finger on one idea, which is the notion that provincial social assistance programs require people to dispose of their assets before they can qualify. In a serious recession, provincial governments could reasonably say, "We are going to make social assistance available to people who do have some assets." I do not think that social assistance is a very good substitute for Employment Insurance, but that would make it available to a broader range of people on more reasonable terms.

The reforms to Employment Insurance that Mr. Benson and I have proposed would increase that fraction of unemployed workers who qualify. It would not increase it to 100 per cent, admittedly, but I think we should aim for a target that is somewhat higher than the 40 per cent that we have today. It is a combination of improving the accessibility of Employment Insurance, and then enhancing other programs for workers who still could not qualify for enhanced Employment Insurance.

**Mr. Benson:** I discussed before that if we do not ask the questions then we are satisfied with the solutions. However, if we can all agree there are some inequities, problems and issues, it is certainly worthy of examining and asking ourselves whether that is what we want, or do we want something else.

I am one of the few people who have had the misfortune of actually reading the three major studies going back to 1948. You can see the difference in discussion but no one was talking about having 40 per cent of people covered and the limitations that we have put on. I do agree. I was participating in a rolling draft during the 1995 reforms. All of labour recognized we were in tough times. Things had to bend a bit and change. We were hopeful there were more improvements as money rolled in. It did not happen. No slam to your government or this government. That is a fact of life. Those things happen.

Perhaps it is a bigger question than this committee is able to deal with today, but it is one of the important questions to ask, because it deals with the fundamental issues. If women are not covered as much, is it because they are working in a particular kind of job? Do women particularly need more training to obtain better jobs? What do we have to do to give them a hand-up instead of a handout?

There are many things we have to ask. We talked about things like reducing waiting periods. We talked about changing the hours and restructuring how you pay people that would get more people in. It depends on how you set your goal and how you set the debate to find the solutions.

Trust me; there are many people working on those issues that will show up with pages and pages of hopes and expectations.

**M. Weir :** Vous avez mis le doigt sur une idée, à savoir que les programmes provinciaux d'assistance sociale exigent que les gens se départissent de leurs avoirs avant de pouvoir être admissibles. Dans une grave récession, les gouvernements provinciaux pourraient raisonnablement dire, « Nous allons mettre l'assistance sociale à la disposition de ceux qui ont des avoirs ». Je ne pense pas que l'assistance sociale soit une très bonne solution de remplacement pour l'assurance-emploi, mais je la mettrai à la disposition d'un plus grand nombre de personnes à des conditions plus raisonnables.

Les réformes du régime d'assurance-emploi que M. Benson et moi-même avons proposé augmenteraient le nombre de travailleurs sans emploi qui sont admissibles. Je reconnais qu'elles ne permettraient pas de faire passer le taux à 100 p. 100, mais je pense que nous devrions viser plus haut que les 40 p. 100 que nous avons à l'heure actuelle. Il faut à la fois améliorer l'accès à l'assurance-emploi et les autres programmes pour les travailleurs qui ne seraient quand même pas admissibles malgré le régime d'assurance-emploi offrant un accès amélioré.

**M. Benson :** J'ai dit tout à l'heure que si nous ne posons pas les questions, nous sommes alors satisfaits des solutions. Toutefois, si nous convenons tous qu'il existe des iniquités et des problèmes, il est certes utile de nous demander si c'est ce que nous voulons ou si nous voulons autre chose.

Je suis l'une des rares personnes qui ont eu le malheur de lire les trois grandes études qui remontent à 1948. On peut voir la différence dans les discussions, mais personne n'a parlé d'un régime qui couvre 40 p. 100 des gens et des restrictions que nous avons mises en place. Je suis d'accord. J'ai participé à la préparation d'une ébauche progressive lors des réformes de 1995. Tous les syndicats ont reconnu que nous vivions une période difficile. La situation devait changer un peu. Nous espérions que plus d'améliorations seraient apportées à mesure que des fonds étaient injectés. Ce ne fut pas le cas. Inutile de critiquer votre gouvernement ou le gouvernement actuel. C'est une réalité. Ce sont des choses qui arrivent.

La question est peut-être trop vaste pour que le comité puisse l'examiner aujourd'hui, mais c'est l'une des questions importantes à poser, car elle traite des sujets fondamentaux. Si les femmes sont moins couvertes que les hommes, est-ce parce qu'elles occupent des types d'emplois particuliers? Ont-elles besoin de plus de formation pour obtenir de meilleurs emplois? Que faut-il faire pour leur donner un coup de main au lieu de faire l'aumône?

Il y a de nombreuses questions que nous devons poser. Nous avons parlé notamment de réduire les périodes d'attente. Nous avons parlé de changer les heures et de restructurer la manière de distribuer les prestations pour qu'un plus grand nombre de personnes y aient accès. Cela dépend de la façon de fixer son objectif et de donner le ton au débat pour trouver des solutions.

Croyez-moi; il y a beaucoup de personnes qui travaillent à régler ces problèmes et qui se présenteront avec des pages et des pages d'espoirs et d'attentes.

**Mr. Bédard:** There are no magic solutions. I would look at the individual groups that are having difficulties and see how you can help them. I agree that there is a problem with part-time workers, most of whom are women. I think the hour-based system introduced in 1996 did not favour this particular group.

On self-employed workers, I am not aware of any country in the world that insures self-employed workers. I believe South Korea is now covering self-employed business owners, but I do not know how they are doing it.

I can see that when a business closes down, there is a discrete event; you can figure that the owner is indeed losing his or her livelihood. However, for someone who is self-employed and going from contract to contract, how would you determine when that person is out of work, and ensure that it would not be so discretionary that it would be unmanageable?

You have to look at the different situations and see what you can do about them. As for the 55 per cent benefit rate, no one gets rich on 55 per cent with a ceiling as it is now, so there might be some room for improvement there. There are different things that one could look at.

I totally disagree with the clawback from an insurance perspective. It is quite arbitrary, and it is especially arbitrary in its application because it is applied on the calendar year basis. Depending on how one's pattern of earnings develops, two people having the same earning stream but just having the timing different over the different months of the year would be affected very differently. Again, since someone paid their premiums, why should they have to pay something back? I just do not get that.

**Senator Eggleton:** Chair, maybe this committee could study EI and what it does, and what it does not do, and how it could be improved. Maybe we could help the government along.

**The Chair:** In the second round, Senator Neufeld posed a very important point with respect to protectionist measures. However, before we go to the second round, I would like to have two or three points of clarification.

First, are you familiar with the pilot project that has been in place, which provided for up to 50 weeks — the extra five weeks — for regions with greater than 10 per cent unemployment? Were you familiar with that project?

**Mr. Weir:** I am familiar with the fact that there was such a pilot project. I would not purport to be an expert on its results.

**The Chair:** I want to bring to your attention that it took this legislation to cancel that particular project.

Did all regions with over 10 per cent unemployment have the extra five weeks in this pilot project? That is what we are cancelling.

**M. Bédard :** Il n'y a pas de solutions magiques. J'examinerai tous les groupes qui éprouvent des difficultés pour voir comment on peut les aider. Je conviens qu'il y a un problème avec les travailleurs à temps partiel, dont la plupart sont des femmes. Je pense que le système basé sur les heures mis en œuvre en 1996 n'a pas favorisé ce groupe particulier.

À ma connaissance, aucun pays dans le monde ne garantit un revenu aux travailleurs autonomes en cas de perte d'emploi. Je pense que la Corée du Sud le fait maintenant pour les propriétaires d'entreprises à leur compte, mais je ne sais pas comment il s'y prend.

Lorsqu'une entreprise ferme ses portes, on sait clairement que le propriétaire perdra son moyen de subsistance. Toutefois, pour un travailleur à son compte et à contrat, comment peut-on déterminer quand il n'a pas de travail et veiller à ce que la situation ne soit pas discrétionnaire au point d'être ingérable?

On doit examiner les différentes situations et voir ce qu'on peut y faire. Pour ce qui est du taux de prestation de 55 p. 100, personne ne s'enrichit en recevant au maximum 55 p. 100 de son salaire. Il y a donc peut-être place à l'amélioration ici. On peut examiner différents aspects.

Je suis tout à fait contre la réduction sur le plan de l'assurance. Elle est très arbitraire, et surtout dans son application car elle est effectuée en fonction de l'année civile. Selon leur modèle de rémunération, deux personnes qui gagnent le même salaire seront touchées très différemment si leurs revenus sont répartis sur des mois différents durant l'année. Là encore, si quelqu'un a payé ses cotisations, pourquoi devrait-il le refaire? Je ne comprends tout simplement pas.

**Le sénateur Eggleton :** Ce comité pourrait peut-être étudier le régime d'AE, ce qu'il fait et ne fait pas et comment il pourrait être amélioré, monsieur le président. Nous pourrions peut-être aider le gouvernement en cours de route.

**Le président :** Au deuxième tour, le sénateur Neufeld a soulevé un excellent point concernant les mesures protectionnistes. Toutefois, avant de passer au prochain tour, j'aimerais obtenir quelques éclaircissements.

Tout d'abord, vous connaissez le projet pilote qui offrait jusqu'à 50 semaines de prestations — avec les cinq semaines supplémentaires — dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100? Connaissiez-vous ce projet?

**Mr. Weir :** Je sais qu'un tel projet pilote existait. Je ne prétends pas connaître parfaitement les résultats qu'il a donnés.

**Le président :** Je veux vous signaler qu'il a fallu cette mesure législative pour annuler ce projet particulier.

Est-ce que toutes les régions où le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100 ont les cinq semaines supplémentaires dans le cadre de ce projet pilote? C'est ce que nous sommes en train d'annuler.

**Mr. Weir:** My understanding is that the addition of the five weeks of benefits in all regions would offset the removal of the pilot project in high unemployment regions.

We used to have up to 50 weeks of benefits, in certain regions, for the pilot project. Now we have up to 50 weeks of benefits in those same high unemployment regions through the additional five weeks.

**The Chair:** This act cancelled the pilot project that provided for an extra five weeks for all regions with over 10 per cent unemployment. Then, if you look at the schedules, you will see that this act gives them back again, but only for a period of 15 months, to September 2010.

You were talking to Senator Mitchell about schedules. The two schedules at the back have very strange wording. At page 224, there is a schedule 1 that is introduced in section 224(1); and then section 224(2) introduces another schedule. If you flip over and see coming into force, you will see that one of these schedules is for a period of 15 months and the other schedule comes into effect after that, in September 2010. The old schedule is being brought back. You are quite right, Mr. Bédard, if you look at the Employment Insurance Act, you will see that.

For a period of 15 months, a new schedule is being brought in and then it is dropping back. The new schedule that is being brought in for that period of 15 months affects the lower unemployment areas. The unemployment areas of 10 per cent or more, which more and more regions are moving into, are not impacted because it just changes it from a pilot project to a project that runs for 15 months. Do you agree?

**Mr. Bédard:** Yes.

**The Chair:** I looked and looked at this, and I kept saying this is not quite as profound as it looks. You have just confirmed my observations.

Mr. Bédard, would you look at that famous section 73.1 on page 224 for me one more time and help me — what is the Employment Insurance Account that will be reimbursed?

**Mr. Bédard:** The Employment Insurance Account exists and will continue to exist. It is the account that is charged with the cost of EI benefits and is credited with premium revenues. All of this money transits, of course, through the Consolidated Revenue Fund.

**The Chair:** Is it a notional account within the Consolidated Revenue Fund?

**Mr. Bédard:** Is it a notional account? It is in the account where EI transactions are posted. There is no money in the bank, of course. What this has represented is an IOU by the government. The government has decided to tear up the IOU, which is another problem.

**The Chair:** Even though there is no money in the account, this is the account where you could determine that there was \$57 million surplus build-up; is that correct.

**M. Weir :** D'après ce que je comprends, l'ajout des cinq semaines de prestations dans toutes les régions donnerait lieu à l'abolition du projet pilote dans les régions où le taux de chômage est élevé.

Nous avions autrefois jusqu'à 50 semaines de prestations dans certaines régions pour le projet pilote. Nous en avons maintenant le même nombre dans ces mêmes régions où le taux de chômage est élevé grâce aux cinq semaines supplémentaires.

**Le président :** Cette loi a annulé le projet pilote qui offrait cinq semaines supplémentaires pour toutes les régions où le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100. Si on regarde les annexes, on verra que ces semaines sont de nouveau prévues dans la loi, mais seulement pour 15 mois, soit jusqu'en septembre 2010.

Vous avez parlé au sénateur Mitchell au sujet des annexes. Le libellé des deux annexes au verso est très étrange. Il est question de l'annexe 1 au paragraphe 224(1) et d'une autre annexe au paragraphe 224(2). Si vous regardez au verso et vérifiez la date d'entrée en vigueur, vous verrez que l'une de ces annexes est pour une période de 15 mois et l'autre prendra effet après, en septembre 2010. On rétablit l'ancienne annexe. Vous avez tout à fait raison, monsieur Bédard, lorsque vous dites qu'on verra cela dans la Loi sur l'assurance-emploi.

Une nouvelle annexe est en vigueur pour une période de 15 mois, puis on la mettra de côté. La nouvelle annexe qui est en place pendant ces 15 mois a une incidence sur les régions où le taux de chômage est faible. Les régions où le taux de chômage s'élève à 10 p. 100 ou plus — et elles sont de plus en plus nombreuses — ne sont pas touchées parce qu'elles passent seulement d'un projet pilote à un projet qui sera mené pendant 15 mois. Êtes-vous d'accord?

**M. Bédard :** Oui.

**Le président :** J'ai examiné plusieurs fois la question, et je répétais sans cesse qu'elle n'est pas aussi importante qu'elle le paraît. Vous venez de confirmer mes observations.

Monsieur Bédard, pourriez-vous réexaminer ce fameux article 73.1 pour moi et me dire quel est le Compte d'assurance-emploi qu'il faudra rembourser?

**M. Bédard :** Le Compte d'assurance-emploi existe et continuera d'exister. Il s'agit du compte auquel on débite le coût des prestations d'AE et où l'on dépose les cotisations. Toutes ces transactions sont bien entendu effectuées par l'entremise du Trésor.

**Le président :** Est-ce un compte fictif intégré au Trésor?

**M. Bédard :** Vous demandez si c'est un compte fictif? C'est un compte où les transactions relatives à l'AE sont faites. Il n'y a pas d'argent à la banque, bien entendu. Ça s'est traduit par la reconnaissance de la dette par le gouvernement. Mais celui-ci a décidé de ne pas reconnaître la dette, ce qui est un autre problème.

**Le président :** Même s'il ne contient pas d'argent, c'est un compte où l'on peut déterminer qu'il y avait un excédent de 57 milliards de dollars, n'est-ce pas?

**Mr. Bédard:** Yes.

**Mr. Benson:** As to the notional aspect, one has to look at what the consolidated revenue account is. It can only be used for the purposes set out under the act, which is Employment Insurance — that is gone. I will point out when that account was \$6.8 billion, which is the number that comes to my mind — it might be \$8 billion — that was not notional at all. Employment Insurance and workers had to pay that back with interest.

It is kind of funny that when workers owed the money, it was not notional. We had no discussion about the notionality of the money; but when it was a surplus, we are talking about a notional account.

Again, it is a new government and an old government —we will share the blame around a bit. At least the Conservatives, as I say, have been honest about it, but that is the point. Quite bluntly, it is funny that when we owed the money, it was not notional and when it is the other way around, we have these intellectual discussions about notionality. It does not help the discussion.

**The Chair:** Can you tell me how you would put money into this account? How does that happen if it does not have money in it? Do you just pretend? You put a figure here, do you?

**Mr. Bédard:** The government is just creating a notional entry into a notional account, if you will.

**The Chair:** Okay. We have already talked about the fact that this section does not say how much; it just says they estimate \$2.9 billion. You said if you read the section, it can be \$1.15 billion — and the wording is “out of the benefit enhancement measures.” That is the wording; is that correct?

**Mr. Bédard:** Yes, indeed.

**The Chair:** Would not a fixed rate be a benefit enhancement measure?

**Mr. Bédard:** You mean the premium rate itself?

**The Chair:** Yes.

**Mr. Bédard:** I do not think so. It is not a benefit enhancement measure. It is the revenue side. It is something else entirely. Benefits under the Employment Insurance Act are benefits paid to individuals.

**The Chair:** Okay.

**Mr. Bédard:** Unless that interpretation can be stretched somehow.

**The Chair:** I am not asking you to stretch it. I am just wondering why the \$4.5 billion is not accounted for here as being something that the government is giving as something extra.

**Mr. Bédard:** Because it has to be paid back, basically. Apart from this particular entry under 73.1, the rest, under current legislation, will have to be made up through EI premiums

**M. Bédard :** Oui.

**M. Benson :** Pour ce qui est de la notion de fiction, on doit examiner en quoi consiste le Trésor. Il ne peut être utilisé que pour les fins énoncées dans la loi, c'est-à-dire la Loi sur l'assurance-emploi. Je tiens à signaler que lorsque son solde s'élevait à 6,8 milliards de dollars, qui est le chiffre qui me vient à l'esprit — c'était peut-être 8 milliards —, le compte n'était pas du tout fictif. Le régime d'assurance-emploi et les travailleurs ont dû rembourser le prêt avec intérêts.

Il est assez curieux que lorsque les travailleurs devaient l'argent, le compte n'était pas fictif. Nous n'avons pas discuté du caractère fictif de l'argent; mais quand il y a un excédent, nous parlons d'un compte fictif.

Là encore, nous devons tous assumer notre part du blâme, tant le nouveau gouvernement que le précédent. Comme je l'ai dit, les conservateurs ont été au moins honnêtes à cet égard, mais c'est là où je veux en venir. Pour être franc, il est étonnant que lorsque nous devions l'argent, le compte n'était pas fictif, mais quand c'est le contraire, nous avons ces discussions intellectuelles sur la fiction. Ça n'aide pas le débat.

**Le président :** Pouvez-vous me dire comment on dépose de l'argent dans ce compte? Que fait-on lorsqu'il ne contient pas d'argent? On ne fait que prétendre? On indique un chiffre ici?

**M. Bédard :** Le gouvernement ne fait que créer une inscription fictive à un compte fictif, si vous voulez.

**Le président :** D'accord. Nous avons déjà dit que cet article ne dit pas grand-chose. Il dit seulement que le coût est estimé à 2,9 milliards de dollars. Vous avez dit que si on lit l'article, ce peut-être 1,15 milliard de dollars — et les mots utilisées sont « des mesures visant l'amélioration des avantages », n'est-ce pas?

**M. Bédard :** En effet.

**Le président :** Un taux fixe ne serait-il pas une mesure visant l'amélioration des prestations?

**M. Bédard :** Vous voulez dire le taux de cotisation en soi?

**Le président :** Oui.

**M. Bédard :** Je ne pense pas. Ce n'est pas une mesure visant l'amélioration des prestations. C'est du côté des revenus. C'est complètement différent. Aux termes de la Loi sur l'assurance-emploi, les prestations sont versées aux personnes.

**Le président :** D'accord.

**M. Bédard :** À moins que cette interprétation soit élargie d'une façon ou d'une autre.

**Le président :** Je ne vous demande pas de l'élargir. Je veux seulement savoir pourquoi on ne considère pas les 4,5 milliards de dollars comme étant un montant additionnel que le gouvernement offre.

**M. Bédard :** C'est essentiellement parce que ce montant doit être remboursé. Exception faite de ce poste particulier précisé à l'article 73.1, le reste de la somme, en vertu de la loi en vigueur,

eventually. That might occur in 2015 or 2020. For now, the government indicates its intention to collect that money.

**The Chair:** Looking at the increased unemployment, can you make any comment with respect to the \$4.5-billion estimate that the government made prior to preparing this document?

**Mr. Bédard:** I have already indicated that the sensitivity of EI program costs to the unemployment rate is about \$1.6 billion to each percentage point in the unemployment rate, so \$4.5 billion corresponds to roughly 3 percentage points, so 1.5 points per year. Those were the estimates made at that time. Are they still valid? Will they remain valid? I would not say it is anybody's guess, but time will tell if the \$4.5 billion turns out to be the correct amount.

**Mr. Benson:** When you think of Teamsters, you think of trucks, but Teamsters members in Canada and the United States do many things including rail and cargo. In fact, our members have the largest market share. We could be parochial and say it does not matter whether stuff comes from China because every boatload that shows up in Vancouver is another Teamster job, being blunt about it. At the same time, we have to have a broader perspective.

Protectionism does not help, but at the same time, fair trade does help. It does not help our industries when we have supposed free trade. Think about the debacle with the forest industry, for example, and that was with a good friend, the United States. We go overseas and we know how difficult it is to set up shop in Japan, for example, and the non-trade barriers that they put in place. Fair trade is good. Free trade, if it is not truly free, is not that good. At the end of the day, if our factories and our people are not working, we will not have anything to ship internally. We might be able to take it to a port and pick it up. It is important to our membership that our manufacturing base, our forestry base, and our dairy farmers be successful, but fairly.

**Mr. Weir:** To answer the question with respect to the steel industry and the debate about Buy America policies, steel trade is integrated across the Canada-U.S. border. The production process really happens between the two countries, but the trade flows are quite balanced. Canada buys about as much steel from the United States as it sells to the United States, so neither country is in a position to gain anything by interfering with that trade in steel.

When the international president of our union appeared before the steel caucus at the American House of Representatives on Capitol Hill, he spoke in favour of the Buy America provisions

devra à un moment donné être financé au moyen des cotisations d'assurance-emploi. Cela pourrait être en 2015 ou en 2020. Pour l'instant, le gouvernement manifeste son intention de percevoir cet argent.

**Le président :** En tenant compte de la hausse du taux de chômage, pourriez-vous nous dire quelques mots sur le montant de 4,5 milliards de dollars estimé par le gouvernement avant la préparation de ce document?

**M. Bédard :** J'ai déjà indiqué que la sensibilité des coûts du programme d'assurance-emploi au taux de chômage est d'environ 1,6 milliard de dollars par point de pourcentage du taux de chômage, alors ces 4,5 milliards de dollars correspondent à peu près à trois points de pourcentage, soit 1,5 point par année. Ce sont les prévisions qu'on a établies à ce moment-là. Sont-elles encore valides? Le resteront-elles? Je n'irais pas jusqu'à dire que c'est totalement imprévisible, mais l'avenir nous dira si les 4,5 milliards de dollars s'avèrent être le montant approprié.

**M. Benson :** Lorsqu'on pense aux Teamsters, on pense au camionnage, mais les membres des Teamsters du Canada et des États-Unis œuvrent dans beaucoup de secteurs, y compris les chemins de fer et le fret. En fait, nos membres représentent la plus grande part du marché. Nous pourrions faire preuve d'esprit de clocher et affirmer que cela n'a pas d'importance si des produits viennent de la Chine, parce que toute cargaison arrivant par bateau à Vancouver équivaut à du travail de plus pour les Teamsters, pour dire les choses franchement. En même temps, nous devons avoir une perspective plus large.

Le protectionnisme n'est d'aucune aide, mais en même temps, le commerce loyal est utile. Le fait d'avoir des échanges commerciaux supposément loyaux n'aide pas nos industries. Vous n'avez qu'à penser à la débâcle de l'industrie forestière, par exemple, et elle était en lien avec les États-Unis, un bon allié. Nous allons outre-mer et nous savons à quel point c'est difficile d'établir un commerce au Japon, par exemple. Nous connaissons les obstacles non commerciaux qu'on met en place. Le commerce loyal est une bonne chose. En revanche, le libre-échange, s'il n'est pas réellement libre, n'est pas aussi positif. Au bout du compte, si nos usines ne tournent pas et que nos gens ne travaillent pas, nous n'aurons plus rien à expédier à l'intérieur du pays. Nous pourrons peut-être acheminer les marchandises dans un port et les charger. Il est important pour nos membres que la base du secteur de la fabrication, la base du secteur forestier et nos producteurs laitiers réussissent, mais en toute loyauté.

**M. Weir :** Pour répondre à la question concernant l'industrie sidérurgique et le débat entourant les politiques d'achat aux États-Unis, le commerce de l'acier est intégré par-delà la frontière entre le Canada et les États-Unis. Le processus de fabrication a véritablement lieu entre les deux pays, mais les échanges commerciaux sont très équilibrés. Le Canada achète à peu près autant d'acier des États-Unis qu'il ne lui en vend, alors aucun des deux pays n'a quoi que ce soit à gagner à entraver ces échanges commerciaux dans le secteur de l'acier.

Lorsque le président international de notre syndicat a comparu devant le caucus de l'acier à la Chambre des représentants des États-Unis, au Capitole, il s'est prononcé en faveur des

but also made the case that Canada should be explicitly exempted from those provisions. I would make the same argument with respect to buy Canadian policies. One of the advantages of the Government of Canada instituting those policies is that it would be able to say to the Americans, "We will give you an exemption from these procurement requirements if you exempt Canadian producers from Buy America policies."

The trade problem that I think needs to be addressed is the huge deficit that we have with offshore steel. Canada buys anywhere from \$3 to \$9 of steel from offshore for every \$1 we are able to export overseas. It does not make any sense to put public dollars into stimulating the economy here if that stimulus just leaks out of the economy through a trade deficit. That not only makes Canadian stimulus spending less effective, it also reduces the incentive for countries overseas to undertake stimulus packages. It is important to address the international trade dimensions of stimulus policies.

**Senator Neufeld:** I appreciate that, and I think I said that we have to be careful about trying to grow something in Canada. I also caution a bit about trade protectionism, and I think that is fair and I think you folks will agree with me that we have to be careful. It will never be perfect where everyone is happy, but we have to come to some balance. I do not remember all of the newspaper reports, but I do remember that the United Steelworkers in the U.S., and I do not know who the person is, pushed pretty heavily for Buy America. I guess I can understand that if you are in the U.S., but I do not think that does anything for Canada, and that is why I say we have to be careful about it. Thank goodness everybody came to their senses about it at the end of the day, to a degree, and I think that bodes well for good negotiations on both sides of the border, which is what we need to maintain. That is what I was trying to point out.

dispositions d'achat aux États-Unis, mais a également fait valoir que le Canada devait être expressément exempté de ces dispositions. J'appliquerais le même argument aux politiques d'achat de produits canadiens. L'un des avantages de la mise en place de ces politiques par le gouvernement du Canada serait de nous permettre de dire aux Américains : « Nous vous accorderons une exemption concernant les exigences relatives aux règles du marché si vous exemptez à votre tour les producteurs canadiens des politiques d'achat préférentielles aux États-Unis ».

Le problème commercial auquel il faut selon moi remédier, c'est le déficit considérable que nous enregistrons sur le plan de l'acier étranger. Le Canada achète de 3 \$ à 9 \$ d'acier de l'étranger pour chaque dollar qu'il peut exporter outre-mer. Cela n'a aucun sens d'injecter des fonds publics pour stimuler l'économie si cette stimulation fuit tout bonnement de notre économie par un déficit commercial. Non seulement cela rend-il les dépenses de stimulation économique moins efficaces, mais cela réduit également l'attrait, pour les pays étrangers, d'adopter des mesures de relance. Il est important de se préoccuper des aspects du commerce international des politiques de stimulation.

**Le sénateur Neufeld :** Je le comprends, et je crois avoir déjà dit que nous devons être prudents lorsque nous tentons de développer un marché au Canada. Je fais également une légère mise en garde en ce qui a trait au protectionnisme commercial, et il me paraît juste de dire — et vous serez d'accord avec moi, je pense — que nous devons agir avec précaution. On ne pourra jamais faire le bonheur de tout le monde, mais nous devons établir un certain équilibre. Je ne me rappelle pas de tous les articles parus dans les journaux; cependant, je me souviens que le Syndicat des travailleurs unis de l'acier des États-Unis — j'ignore qui exactement — a exercé de très fortes pressions en faveur des politiques d'achat aux États-Unis. Ce serait sans doute compréhensible pour moi si je me trouvais aux États-Unis, mais je ne crois pas que ce soit utile pour le Canada. C'est pourquoi j'affirme que nous devons user de précautions à cet égard. Heureusement que jusqu'à un certain point, tout le monde a fini par entendre raison à ce sujet. J'estime que cela augure bien pour de bonnes négociations de part et d'autre de la frontière, il est nécessaire de maintenir de telles négociations de qualité. Voilà ce que j'ai tenté de souligner.

[*Français*]

**Le sénateur De Bané :** Monsieur Bédard, pouvez-vous nous donner une idée, à la faveur de la situation actuelle, du taux de chômage de certains secteurs?

Je regardais les chiffres pour les États-Unis. Dans le domaine manufacturier, le taux de chômage est très élevé. Par contre, pour les professionnels, il est à peine de 3 p. 100. Pouvez-vous nous donner le taux de chômage, particulièrement dans le secteur manufacturier au Canada?

**M. Bédard :** Je n'ai pas ces données sous la main, malheureusement. Toutefois, elles sont certainement disponibles à Statistique Canada.

[*Translation*]

**Senator De Bané:** Mr. Bédard, can you give us an idea of the unemployment rate in certain sectors as a result of the current situation?

I was looking at the U.S. figures. In the manufacturing sector, the unemployment rate is very high, but among professionals, it is barely 3 per cent. Can you tell us the unemployment rate in Canada's manufacturing sector, specifically?

**Mr. Bédard:** Unfortunately, I do not have those figures handy, but they are certainly available through Statistics Canada.

**Senator De Bané:** We are seeing more and more analyses indicating that the current crisis may have serious consequences not only on employment but also on the structure of economic activity.

The Detroit area, the 11th largest urban community in the U.S. today, has been devastated in a way that we could not have imagined. I worry that we may be entering a phase where the programs we are studying will not be adequate to deal with the severity and duration of the crisis before us. According to a number of studies, the crisis in the 1930s is not really the benchmark we should be using, but the crisis that happened around 1875, which lasted 25 years.

If indeed the centre of gravity moves from New York to the major financial centres in Asia, that could mean a change whose impact we have barely begun to measure. Do you have any thoughts on that?

**Mr. Bédard:** I do not have any particular insight into the situation. I do not deny it. It is entirely possible that we are living through a unique time in history, but as to quantifying what that means, I must admit that I cannot.

[English]

**Senator De Bané:** I will refer to just one paragraph.

Perhaps no major city in the U.S. today looks more beleaguered than Detroit, where in October the average home price was \$18,000, and some 45,000 properties were in some form of foreclosure. A recent listing of tax foreclosures in Wayne County, which encompasses Detroit, ran to 137 pages in the *Detroit Free Press*. The city's public school system, facing a budget deficit of \$408 million, was taken over by the state in December. Dozens of schools have been closed since 2005 because of the declining enrolment. Just 10 per cent of Detroit's adult residents are college graduates, and in December, the city jobless rate was 21 per cent.

This seems to be a very serious crisis. To what extent do those measures take stock of the severity of what might unfortunately happen?

**Senator Di Nino:** My office went through some United Steelworkers websites. On the same day in two districts, the big headline was "Making Buy America work for Canada." That sounds to me like protectionism. I do not want to get into a debate on this other than to say that if we want to go back to the dirty thirties, let us become involved in protectionism. It is the worst single thing that the world can do today. Whether you mean it or not, it sends a message, and I think the Steelworkers should be cognizant of the pitfalls. This kind of message could lead people to believe that they should not buy anything made in Canada, Mexico, China or anywhere else. That would be very bad.

**Mr. Weir:** I have seen those headlines. May I respond?

**Le sénateur De Bané :** Nous voyons de plus en plus d'analyses nous indiquant que la crise actuelle peut avoir des conséquences profondes sur non seulement la situation de l'emploi, mais également sur la répartition de l'activité économique.

La région de Détroit, qui est la 11<sup>e</sup> communauté urbaine des États-Unis, aujourd'hui, est dévastée d'une façon qu'on n'aurait pas pu imaginer. Je crains que nous rentrions dans une phase où les programmes que nous étudions ne seront pas tout à fait appropriés pour la sévérité et la durée de la crise à laquelle nous faisons face. Plusieurs études disent que ce n'est pas tellement la crise de 1930 qui est l'étalon de mesure à regarder, mais la crise qui est arrivée autour de 1875 qui, elle, a duré 25 ans.

S'il est vrai que le centre de gravité quittera New York pour aller vers les grands centres financiers en Asie, cela peut signifier un changement dont on a peine à mesurer tout l'impact. Avez-vous quelques réflexions à partager avec nous?

**M. Bédard :** Je n'ai pas de lumière particulière. Je n'en discouvre pas. Il est tout à fait possible qu'on assiste à un moment historique particulier, mais de là à pouvoir quantifier cela, j'avoue mon impuissance.

[Traduction]

**Le sénateur De Bané :** Je vais vous citer un paragraphe.

Aucune autre grande ville américaine aujourd'hui ne semble peut-être plus éprouvée que Detroit, où, en octobre dernier, le prix moyen des maisons s'établissait à 18 000 \$, et où quelque 45 000 propriétés faisaient l'objet d'une forme de foreclosure. Une récente liste des forclusions d'impôts ayant eu lieu à Wayne County, qui englobe Detroit, faisait 137 pages dans le *Detroit Free Press*. Le système scolaire public de la ville, aux prises avec un déficit budgétaire de 408 millions de dollars, a été pris en charge par l'État en décembre. On a par ailleurs fermé des douzaines d'écoles depuis 2005 à cause de la diminution du nombre d'inscriptions. Seulement 10 p. 100 des résidents adultes de Detroit possèdent un diplôme de niveau collégial et, en décembre, le taux de chômeurs dans ville s'élevait à 21 p. 100.

Cela me paraît une crise très profonde. À quel point les mesures envisagées prennent-elles acte de la gravité de ce qui pourrait malheureusement se produire?

**Le sénateur Di Nino :** Mon bureau a parcouru plusieurs sites Web des Métallurgistes unis. Le même jour, dans deux districts différents, le gros titre était « Pour que le Canada profite de la politique « Acheter américain » ». Pour moi, cela ressemble à du protectionnisme. Je ne souhaite pas entrer dans un débat là-dessus, mais je me contenterai de dire que si nous voulons revenir aux sales années 1930, nous n'avons qu'à nous lancer dans le protectionnisme. C'est la pire chose que le monde pourrait faire aujourd'hui. Qu'on le veuille ou non, cela transmet un message, et je pense que les métallurgistes devraient être conscients des pièges que cela renferme. Ce type de message pourrait amener les gens à croire qu'ils ne devraient rien acheter qui provienne du Canada, du Mexique, de Chine ou d'ailleurs. Ce serait une très mauvaise chose.

**M. Weir :** J'ai vu ces grands titres, moi aussi. Puis-je répondre?

**Senator Di Nino:** Of course. I just do not want to get into a debate.

**Mr. Weir:** That is understandable.

As a practical matter, there is the question of whether Canada's interests are best served by lecturing the United States about the virtues of global free trade or by trying to ensure that Canada is exempted from particular "Buy America" policies.

**Senator Di Nino:** That scares me even more.

**Mr. Weir:** Our union has taken the latter route.

With regard to the analogy to the Great Depression, the big problem with the Smoot-Hawley Tariff Act that increased tariffs in the United States was that it did not provide any fiscal stimulus. It was essentially the United States using tariffs to grab a larger slice of a shrinking economic pie.

Today's Buy America provisions are part of a major stimulus package. They are trying to ensure that the stimulus package actually stimulates the American economy. I will conclude by saying that the economic activity created by President Obama's stimulus bill will increase global trade far more than the Buy America provisions of that bill might reduce it.

Those provisions need to be understood as exactly that, provisions of a stimulus bill that will help the United States and the rest of the world.

**Senator Di Nino:** I do not agree with you. I will leave it at that.

**The Chair:** Thank you. We will leave it like that.

Gentlemen, we have had a lot of discussion this evening and our time is now up. Our discussion has been quite esoteric, but when it comes right down to it, our responsibility is to review the terms of Bill C-10 to understand what the government is attempting to achieve and to understand how much that will cost the public purse and whether there are any unexpected consequences from some of these provisions.

If you have any other thoughts later, we would be pleased to hear from you on any of the specific items in the budget implementation bill, Bill C-10. There will be others, because some of the provisions in the budget itself have not appeared in this Budget Implementation Act, 2009. We anticipate that they will appear in other budget implementation acts later.

As Mr. Bédard indicated with regard to section 73.1 and the enhancement measures, there is only one now but, presumably, others that have been promised in the budget will be forthcoming in other budget implementation acts.

Which one did you say was valued at \$1.15 billion?

**Le sénateur Di Nino :** Bien sûr. Seulement, je ne veux pas entrer dans un débat.

**M. Weir :** C'est compréhensible.

Sur le plan pratique, il y a la question de savoir si les intérêts du Canada seront mieux servis si l'on fait la morale aux États-Unis au sujet des vertus du libre-échange planétaire, ou si l'on tente de faire en sorte que le Canada soit exempté de certaines politiques d'achat américain.

**Le sénateur Di Nino :** Cela m'effraie encore plus.

**M. Weir :** Notre syndicat a choisi cette deuxième option.

En ce qui concerne l'analogie avec la Grande dépression, le gros problème avec l'American Smoot-Hawley Tariff Act, qui a eu pour effet de hausser les droits de douane aux États-Unis, c'est qu'elle n'a apporté aucun stimulant économique. Elle visait essentiellement à ce que les États-Unis recourent aux tarifs pour obtenir une plus grande pointe de tarte économique qui rapetisse.

Les dispositions actuelles sur l'achat préférentiel aux États-Unis s'insèrent dans un plan de relance majeur, et visent à faire en sorte que l'ensemble de mesures de relance stimule véritablement l'économie américaine. Je conclus en disant que l'activité économique produite par le projet de loi sur la relance économique du président Obama fera bien davantage augmenter le commerce mondial que les dispositions d'achat aux États-Unis contenues dans ce projet de loi ne pourront le réduire.

Ces dispositions doivent être perçues exactement ainsi : comme des dispositions d'un projet de loi sur la relance économique qui aideront les États-Unis et le reste du monde.

**Le sénateur Di Nino :** Je ne suis pas d'accord avec vous. Je m'en tiendrai là.

**Le président :** Merci. Nous allons en rester là.

Messieurs, nous avons beaucoup discuté ce soir, et notre temps est maintenant écoulé. Ce fut un débat assez ésotérique, mais lorsqu'on revient à l'essentiel, notre responsabilité est d'examiner les dispositions du projet de loi C-10 pour comprendre ce que tente de réaliser le gouvernement, voir combien il en coûtera en fonds publics et déterminer si certaines de ces dispositions pourraient produire des conséquences imprévues.

Si vous pensez à autre chose plus tard, nous serons heureux d'entendre vos commentaires sur n'importe lequel des éléments du projet de loi C-10, Loi d'exécution du Budget 2009. Il y en aura d'autres, car une partie des dispositions du budget lui-même n'apparaissent pas dans ce projet. Nous nous attendons à ce qu'elles figurent ultérieurement dans d'autres projets de loi de mise en œuvre du budget.

Comme l'a indiqué M. Bédard en ce qui concerne l'article 73.1 et les mesures visant l'amélioration des avantages, il n'y en a qu'une seule en ce moment, mais on peut présumer que d'autres mesures promises dans le budget figureront dans des projets de loi d'exécution du budget à venir.

Vous avez parlé d'une mesure évaluée à 1,15 milliard de dollars. De quelle mesure s'agissait-il?

**Mr. Bédard:** The five-week extension was valued at that in the budget documents.

**The Chair:** Since we have you here and since you used to work in this area for the federal government, is there a reason a section would be deemed to come into force on the second Sunday before the day on which the act receives Royal Assent? Do they have to use those terms due to how the Employment Insurance Act is administered?

**Mr. Bédard:** It may go back to the waiting period. It backdates by two weeks.

**The Chair:** Are they trying to pick up the two-week waiting period?

**Mr. Bédard:** Yes, for those who established their claim two weeks before the week of Royal Assent.

**The Chair:** Does it runs from Sunday to Sunday?

**Mr. Bédard:** Yes.

**Senator Mitchell:** It could be eight days. It could be on a Monday, and you just have Sunday to Sunday, so it does not really address two weeks.

**The Chair:** These are very strange provisions. It would be nice to understand them.

**Mr. Bédard:** It could have been two weeks before, three weeks before or four weeks before. The government had to set some date in the legislation.

**The Chair:** It would normally be when it receives Royal Assent.

**Mr. Bédard:** Is it not a bit more generous if they backdate it somewhat?

**The Chair:** We regularly see it backdated to the day of the budget, because that is the day people start planning.

**Mr. Benson:** If they had done that, people who had just started in the system would not qualify for the extra benefits. By backdating it two weeks, it covers the two-week waiting period so that everyone who was in the system would be covered. That is how I understand the legislation.

**The Chair:** I appreciate your help. I did not know how to take it.

Honourable senators, our time is up.

We thank our witnesses very much.

(The committee adjourned.)

**M. Bédard :** L'augmentation de cinq semaines a été estimée à ce montant dans les documents budgétaires.

**Le président :** Puisque vous êtes ici, parmi nous, et que vous avez autrefois travaillé dans le domaine pour le gouvernement fédéral, puis-je vous demander s'il y a une raison pour qu'un article soit considéré comme entrant en vigueur le deuxième dimanche suivant le jour où le projet de loi reçoit la sanction royale? Doit-on recourir à ces conditions en raison du mode d'administration de la Loi sur l'assurance-emploi?

**M. Bédard :** C'est peut-être lié à la période de carence. Elle est antidatée de deux semaines.

**Le président :** Essaie-t-on de combler la période de carence de deux semaines?

**M. Bédard :** Oui, pour ceux qui ont établi leur demande deux semaines avant la semaine de la sanction royale.

**Le président :** Cette semaine va-t-elle du dimanche au dimanche?

**M. Bédard :** Oui.

**Le sénateur Mitchell :** Ce pourrait être huit jours. Cela pourrait tomber un lundi, et on a seulement une période du dimanche au dimanche, alors ça ne correspond pas vraiment à deux semaines.

**Le président :** Voilà de bien étranges dispositions. Il serait bien de les comprendre.

**M. Bédard :** Cela aurait pu être deux, trois ou quatre semaines avant. Le gouvernement devait fixer une date dans la loi.

**Le président :** Normalement, cela correspondrait au moment de la sanction royale.

**M. Bédard :** Ne serait-il pas plus généreux d'antidater cela d'une quelconque manière?

**Le président :** Nous voyons régulièrement une antidatation au jour du budget, car c'est à ce moment-là que les gens commencent à faire des plans.

**M. Benson :** Si on avait agi ainsi, ceux qui viennent d'entrer dans le système ne seraient pas admissibles à des prestations supplémentaires. En rendant cette date rétroactive de deux semaines, on couvre la période de carence de deux semaines pour que tout le monde dans le système soit couvert. C'est ainsi que je conçois la loi.

**Le président :** Je vous suis reconnaissant de votre aide. Je m'interrogeais à ce sujet.

Honorables sénateurs, c'est tout le temps que nous avions.

Nous remercions grandement nos témoins.

(La séance est levée.)

---

**Wednesday, April 1, 2009:**

*Canadian Institute of Actuaries:*

Michel Bédard, Member, Task Force on Financing of Employment Insurance.

*United Steelworkers — USW:*

Erin Weir, Economist.

*Teamsters Canada:*

Phil Benson, Lobbyist.

**Le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009:**

*Institut canadien des actuaires:*

Michel Bédard, membre, Groupe de travail sur le financement de l'assurance-emploi.

*USW — Métallurgistes unis d'Amérique:*

Erin Weir, économiste.

*Teamsters Canada:*

Phil Benson, lobbyiste.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

## WITNESSES

**Tuesday, March 31, 2009:**

*Department of Finance Canada:*

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Rainer Nowak, Senior Chief, General Operations and Border Issues, Tax Policy Branch;

Patrick Halley, Chief, Tariffs and Market Access, International Trade Policy Division, International Trade and Finance;

Jane Pearse, Director, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch;

Cliff Lee-Sing, Chief, Reserves and Risk Management Section, Financial Sector Policy Branch;

Sandra Dunn, Chief, Financial Sector Stability, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch;

Lise Carrière, Chief, International Finance, International Trade and Finance;

Erin O'Brien, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Policy Analysis and Coordination, Economic Development and Corporate Finance.

*(Continued on previous page)*

## TÉMOINS

**Le mardi 31 mars 2009:**

*Ministère des Finances Canada:*

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Rainer Nowak, chef principal, Opérations générales et questions frontalières, Direction de la politique de l'impôt;

Patrick Halley, chef, Accès aux marchés et politique tarifaire, Division de la politique commerciale internationale, Finances et échanges internationaux;

Jane Pearse, directrice, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier;

Sandra Dunn, chef, Stabilité du secteur financier, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Cliff Lee-Sing, chef, Section de la gestion des réserves et des risques, Direction de la politique du secteur financier;

Lise Carrière, chef, Finances internationales, Finances et échanges internationaux;

Erin O'Brien, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Analyse des politiques et de la coordination, Développement économique et finances intégrées.

*(Suite à la page précédente)*